

Nombres

*Traduction au plus près des textes originaux par John Nelson DARBY
- avec quelques modifications liées aux dernières recherches sur les manuscrits
- avec une actualisation du français pour une meilleure compréhension
Version Darby 21 (2016.002)*

À l'attention du lecteur

- La numérotation des chapitres et des versets ainsi que les notes et les titres de paragraphes ne font pas partie du texte inspiré. Ils ont été ajoutés pour faciliter la lecture.
- Les mots entre crochets ont été ajoutés à cause des exigences de la langue française.
- Les mots en italique et entre crochets correspondent à des passages qui ne se trouvent pas dans certains manuscrits.
- Les trois formes hébraïques du mot Dieu — Élohim, El et Éloah — sont rendues respectivement par Dieu, °Dieu et °°Dieu.

Premier dénombrement du peuple

1 Et l'Éternel parla à Moïse, au désert de Sinaï, dans la tente de la Rencontre, le premier [jour] du second mois de la seconde année après leur sortie du pays d'Égypte¹, en disant:

— ¹ date: A.C. 1490.

2 Relevez la somme de toute l'assemblée des fils d'Israël, selon leurs familles, selon leurs maisons de pères, suivant le nombre des noms, tous les hommes¹, par tête;

— ¹ littéralement: mâles.

3 depuis l'âge de 20 ans et au-dessus, tous ceux d'Israël qui sont propres au service militaire, vous les compterez selon leurs armées, toi et Aaron.

4 Et, avec vous, il y aura un homme par tribu, un homme chef de sa maison de pères.

5 Et ce sont ici les noms des hommes qui se tiendront avec vous: pour Ruben, Élitour, fils de Shedour;

6 pour Siméon, Shelumiel, fils de Tsurishaddaï;

7 pour Juda, Nakhshon, fils d'Amminadab;

8 pour Issacar, Nethaneël, fils de Tsuar;

9 pour Zabulon, Éliab, fils de Hélon;

10 pour les fils de Joseph: pour Éphraïm, Élishama, fils d'Amihud; pour Manassé, Gameliel, fils de Pedahtsur;

11 pour Benjamin, Abidan, fils de Guidhoni;

12 pour Dan, Akhiézer, fils d'Amishaddaï;

13 pour Aser, Paghiel, fils d'Ocran;

14 pour Gad, Éliasaph, fils de Dehuel;

15 pour Nephthali, Akhira, fils d'Énan.

16 Ceux-ci furent les délégués¹ de l'assemblée, les princes des tribus de leurs pères, les chefs des milliers d'Israël.

— ¹ littéralement: les convoqués; c-à-d: ceux qui étaient habituellement appelés pour s'occuper des affaires de l'assemblée.

17 Et Moïse et Aaron prirent ces hommes-là, qui avaient été désignés par leurs noms,

18 et ils réunirent toute l'assemblée, le premier [jour] du second mois; et chacun déclara sa filiation, selon leurs familles, selon leurs maisons de pères, suivant le nombre des noms, par tête, depuis l'âge de 20 ans et au-dessus.

19 [C'est] ainsi que Moïse les dénombra dans le désert du Sinaï, comme l'Éternel le lui avait commandé.

20 Et les fils de Ruben, premier-né d'Israël, leurs générations, selon leurs familles, selon leurs maisons de pères, suivant le nombre des noms, par tête, tous les hommes¹, depuis l'âge de 20 ans et au-dessus, tous ceux qui étaient propres au service militaire,

— ¹ littéralement: mâles.

21 ceux qui furent dénombrés de la tribu de Ruben furent 46 500.

22 Des fils de Siméon, leurs générations, selon leurs familles, selon leurs maisons de pères, ceux qui furent dénombrés suivant le nombre des noms, par tête, tous les hommes¹, depuis l'âge de 20 ans et au-dessus, tous ceux qui étaient propres au service militaire,

— ¹ littéralement: mâles.

23 ceux qui furent dénombrés de la tribu de Siméon furent 59 300.

24 Des fils de Gad, leurs générations, selon leurs familles, selon leurs maisons de pères, suivant le nombre des noms, depuis l'âge de 20 ans et au-dessus, tous ceux qui étaient propres au service militaire,

25 ceux qui furent dénombrés de la tribu de Gad furent 45 650.

26 Des fils de Juda, leurs générations, selon leurs familles, selon leurs maisons de pères, suivant le nombre des noms, depuis l'âge de 20 ans et au-dessus, tous ceux qui étaient propres au service militaire,

27 ceux qui furent dénombrés de la tribu de Juda furent 74 600.

28 Des fils d'Issacar, leurs générations, selon leurs familles, selon leurs maisons de pères, suivant le nombre des noms, depuis l'âge de 20 ans et au-dessus, tous ceux qui étaient propres au service militaire,

29 ceux qui furent dénombrés de la tribu d'Issacar furent 54 400.

30 Des fils de Zabulon, leurs générations, selon leurs familles, selon leurs maisons de pères, suivant le nombre des noms, depuis l'âge de 20 ans et au-dessus, tous ceux qui étaient propres au service militaire,

31 ceux qui furent dénombrés de la tribu de Zabulon furent 57 400.

32 Pour les fils de Joseph: des fils d'Éphraïm, leurs générations, selon leurs familles, selon leurs maisons de pères, suivant le nombre des noms, depuis l'âge de 20 ans et au-dessus, tous ceux qui étaient propres au service militaire,

33 ceux qui furent dénombrés de la tribu d'Éphraïm furent 40 500.

34 Des fils de Manassé, leurs générations, selon leurs familles, selon leurs maisons de pères, suivant le nombre des noms, depuis l'âge de 20 ans et au-dessus, tous ceux qui étaient propres au service militaire,

35 ceux qui furent dénombrés de la tribu de Manassé furent 32 200.

36 Des fils de Benjamin, leurs générations, selon leurs familles, selon leurs maisons de pères, suivant le nombre des noms, depuis l'âge de 20 ans et au-dessus, tous ceux qui étaient propres au service militaire,

37 ceux qui furent dénombrés de la tribu de Benjamin furent 35 400.

38 Des fils de Dan, leurs générations, selon leurs familles, selon leurs maisons de pères, suivant le nombre des noms, depuis l'âge de 20 ans et au-dessus, tous ceux qui étaient propres au service militaire,

39 ceux qui furent dénombrés de la tribu de Dan furent 62 700.

40 Des fils d'Aser, leurs générations, selon leurs familles, selon leurs maisons de pères, suivant le nombre des noms, depuis l'âge de 20 ans et au-dessus, tous ceux qui étaient propres au service militaire,

41 ceux qui furent dénombrés de la tribu d'Aser furent 41 500.

42 Des fils de Nephthali, leurs générations, selon leurs familles, selon leurs maisons de pères, suivant le nombre des noms, depuis l'âge de 20 ans et au-dessus, tous ceux qui étaient propres au service militaire,

43 ceux qui furent dénombrés de la tribu de Nephthali furent 53 400.

44 Ce sont là les dénombrés que Moïse et Aaron et les 12 hommes, princes d'Israël, dénombrèrent; il y avait un homme pour chaque maison de pères.

45 Et tous les dénombrés des fils d'Israël, selon leurs maisons de pères, depuis l'âge de 20 ans et au-dessus, tous ceux qui étaient propres au service militaire en Israël,

46 tous les dénombrés, furent 603 550.

Mise à part des Lévites pour le service du tabernacle

47 Mais les Lévites, selon la tribu de leurs pères, ne furent pas dénombrés parmi eux.

48 Car l'Éternel avait parlé à Moïse, en disant:

49 Seulement, tu ne dénombreras pas la tribu de Lévi et tu n'en relèveras pas la somme parmi les fils d'Israël.

50 Mais toi, tu établiras les Lévites sur le tabernacle du témoignage, et sur tous ses ustensiles, et sur tout ce qui lui appartient; ce seront eux qui porteront le tabernacle et tous ses ustensiles; ils en feront le service, et dresseront leur camp autour du tabernacle.

51 Et quand le tabernacle partira, les Lévites le démonteront, et quand le tabernacle s'arrêtera¹, les Lévites le dresseront; et l'étranger qui en approchera sera mis à mort.

— ¹ littéralement: *campera*.

52 Et les fils d'Israël dresseront leur camp, chacun dans son camp, et chacun près de sa bannière, selon leurs armées.

53 Mais les Lévites dresseront leur camp autour du tabernacle du témoignage, afin qu'il n'y ait pas de colère sur l'assemblée des fils d'Israël; et les Lévites auront la garde du tabernacle du témoignage.

54 Et les fils d'Israël firent selon tout ce que l'Éternel avait commandé à Moïse; ils firent ainsi.

*

Ordre de campement des tribus d'Israël

2 Et l'Éternel parla à Moïse et à Aaron, en disant:

2 Les fils d'Israël dresseront leur camp chacun près de sa bannière, sous les emblèmes de leurs maisons de pères; ils dresseront leur camp autour de la tente de la Rencontre et à une certaine distance.

3 [Voici] ceux qui dresseront leur camp à l'est, vers le soleil levant, [sous] la bannière du camp de Juda, selon leurs armées: le prince des fils de Juda, Nakhshon, fils d'Amminadab,

4 et son armée; et ses dénombrés¹: 74 600.

— ¹ c-à-d: les dénombrés de l'armée; ici et dans tous ces passages.

5 Et ceux qui dresseront leur camp près de lui, sont [ceux de] la tribu d'Issacar: le prince des fils d'Issacar, Nethaneël, fils de Tsuar,

6 et son armée; et ses dénombrés: 54 400.

7 [Avec eux] sera la tribu de Zabulon: le prince des fils de Zabulon, Éliab, fils de Hélon,

8 et son armée; et ses dénombrés: 57 400.

9 Tous les dénombrés du camp de Juda [furent] 186 400, selon leurs armées; ils partiront les premiers.

10 La bannière du camp de Ruben, selon ses armées, sera vers le sud: le prince des fils de Ruben, Élitour, fils de Shedeur,

11 et son armée; et ses dénombrés: 46 500.

12 Et ceux qui dresseront leur camp près de lui, sont [ceux de] la tribu de Siméon: le prince des fils de Siméon, Shelumiel, fils de Tsurishaddaï,

13 et son armée; et ses dénombrés: 59 300.

14 Et [avec eux] sera la tribu de Gad: le prince des fils de Gad, Éliasaph, fils de Rehuel¹,

— ¹ ailleurs: Dehuel.

15 et son armée; et ses dénombrés: 45 650.

16 Tous les dénombrés du camp de Ruben [furent] 151 450, selon leurs armées; et ils partiront les seconds.

17 Et la tente de la Rencontre partira, le camp des Lévites étant au milieu des camps; comme ils auront dressé leur camp, ainsi ils partiront, chacun à sa place, selon leurs bannières.

18 La bannière du camp d'Éphraïm, selon ses armées, sera vers l'ouest: le prince des fils d'Éphraïm, Élishama, fils d'Ammihud,

19 et son armée; et ses dénombrés: 40 500.

20 Et près de lui, la tribu de Manassé; le prince des fils de Manassé, Gameliel, fils de Pedahsur,

21 et son armée; et ses dénombrés: 32 200.

22 Et [avec eux] sera la tribu de Benjamin: le prince des fils de Benjamin, Abidan, fils de Guidhoni,

23 et son armée; et ses dénombrés: 35 400.

24 Tous les dénombrés du camp d'Éphraïm [furent] 108 100, selon leurs armées; et ils partiront les troisièmes.

25 La bannière du camp de Dan, selon ses armées, sera vers le nord: le prince des fils de Dan, Akhiézer, fils d'Ammishaddaï,

26 et son armée; et ses dénombrés: 62 700.

27 Et ceux qui dresseront leur camp près de lui, sont [ceux de] la tribu d'Aser: le prince des fils d'Aser, Paghiel, fils d'Ocran,

28 et son armée; et ses dénombrés: 41 500.

29 Et [avec eux] sera la tribu de Nephthali: le prince des fils de Nephthali, Akhira, fils d'Énan,

30 et son armée; et ses dénombrés: 53 400.

31 Tous les dénombrés du camp de Dan [furent] 157 600; ils partiront les derniers, selon leurs bannières.

32 Ce sont là les dénombrés des fils d'Israël, selon leurs maisons de pères. Tous les dénombrés des camps, selon leurs armées, furent 603 550.

33 Mais les Lévites ne furent pas dénombrés parmi les fils d'Israël, ainsi que l'Éternel l'avait commandé à Moïse.

34 Et les fils d'Israël firent selon tout ce que l'Éternel avait commandé à Moïse; ainsi ils dressèrent leur camp selon leurs bannières, et ainsi ils partirent, chacun selon sa famille, selon la maison de ses pères.

*

Dénombrement et service des Lévites

3 Et ce sont ici les générations d'Aaron et de Moïse, au jour où l'Éternel parla à Moïse sur le mont Sinaï.

2 Et ce sont ici les noms des fils d'Aaron: Nadab le premier-né, et Abihu, Éléazar et Ithamar.

3 Ce sont là les noms des fils d'Aaron, les sacrificateurs oints qui furent consacrés¹ pour exercer la sacrificature.

— ¹ littéralement: dont les mains furent remplies; ici et ailleurs.

4 Et Nadab et Abihu moururent devant l'Éternel, lorsqu'ils présentèrent un feu étranger devant l'Éternel dans le désert du Sinaï, et ils n'eurent pas de fils; et Éléazar et Ithamar exercèrent la sacrificature en présence d'Aaron, leur père.

5 Et l'Éternel parla à Moïse, en disant:

6 Fais approcher la tribu de Lévi, et fais-la se tenir devant Aaron, le sacrificateur, afin qu'ils le servent, et qu'ils accomplissent ce qui appartient à son service¹, et au service¹ de toute l'assemblée, devant la tente de la Rencontre, pour faire le service du tabernacle;

— ¹ littéralement: charge.

8 et ils auront la charge de tous les ustensiles de la tente de la Rencontre, et de ce qui se rapporte au service¹ des fils d'Israël, pour faire le service du tabernacle.

— ¹ littéralement: charge.

9 Et tu donneras les Lévités à Aaron et à ses fils; ils lui sont entièrement donnés de la part des¹ fils d'Israël.

— ¹ ou: d'entre les.

10 Et tu établiras Aaron et ses fils, afin qu'ils accomplissent les devoirs de leur sacrificature; et l'étranger¹ qui s'approchera sera mis à mort.

— ¹ c-à-d: l'étranger à la sacrificature.

11 Et l'Éternel parla à Moïse, en disant:

12 Et moi, voici, j'ai pris les Lévités du milieu des fils d'Israël, à la place de tout premier-né d'entre les fils d'Israël, qui ouvre l'utérus; et les Lévités seront à moi;

13 car tout premier-né est à moi. Le jour où j'ai frappé tout premier-né dans le pays d'Égypte, je me suis sanctifié tout premier-né en Israël, depuis l'homme jusqu'à la bête; ils seront à moi. Je suis l'Éternel.

14 Et l'Éternel parla à Moïse, dans le désert du Sinaï, en disant:

15 Dénombre les fils de Lévi selon leurs maisons de pères, selon leurs familles; tu dénombreras tous les hommes¹ depuis l'âge d'un mois et au-dessus.

— ¹ littéralement: mâles.

16 Et Moïse les dénombra selon le commandement¹ de l'Éternel, comme il lui avait été commandé.

— ¹ littéralement: la bouche; ici et ailleurs, très souvent dans les Nombres.

17 Ce sont ici les fils de Lévi, selon leurs noms: Guershon, et Kehath, et Merari.

18 Et ce sont ici les noms des fils de Guershon, selon leurs familles: Libni et Shimhi.

19 Et les fils de Kehath¹, selon leurs familles: Amram, et Jitsehar, Hébron, et Uziel.

— ¹ quelques-uns lisent: Kohath; ici et ailleurs.

20 Et les fils de Merari, selon leurs familles: Makhli et Mushi. Ce sont là les familles de Lévi, selon leurs maisons de pères.

21 De Guershon, [descendent] la famille des Libnites et la famille des Shimhites; ce sont là les familles des Guershonites;

22 ceux d'entre eux qui furent dénombrés, en comptant tous les hommes¹ depuis l'âge d'un mois et au-dessus, ceux qui furent dénombrés, furent 7 500.

— ¹ littéralement: mâles.

23 Les familles des Guershonites dressèrent leur camp derrière le tabernacle, vers l'ouest;

24 et le prince de la maison de père des Guershonites était Éliasaph, fils de Laël.

25 Et la charge des fils de Guershon, à la tente de la Rencontre, était le tabernacle et la tente, sa couverture, et le rideau de l'entrée de la tente de la Rencontre,

26 et les tentures du parvis, et le rideau de l'entrée du parvis qui entoure le tabernacle et l'autel, et ses cordages pour tout son service.

27 Et de Kehath, [descendent] la famille des Amramites, et la famille des Jitseharites, et la famille des Hébronites, et la famille des Uziélites; ce sont là les familles des Kehathites;

28 en comptant tous les hommes¹, depuis l'âge d'un mois et au-dessus, il y en eut 8 600 qui avaient la charge du lieu saint.

— ¹ littéralement: mâles.

29 Les familles des fils de Kehath dressèrent leur camp à côté du tabernacle, vers le sud;

30 et le prince de la maison de père des familles des Kehathites était Élitaphan, fils d'Uziel.

31 Et leur charge était l'arche, et la table, et le chandelier, et les autels, et les ustensiles du lieu saint, avec lesquels on fait le service, et le rideau¹ et tout le service [qui s'y rattachait].

— ¹ c-à-d: le voile.

32 Et le prince des princes des Lévites était Éléazar, fils d'Aaron, le sacrificateur; il était établi sur ceux qui avaient la charge du lieu saint.

33 De Merari, [descendent] la famille des Makhlites et la famille des Mushites; ce sont là les familles de Merari;

34 et ceux d'entre eux qui furent dénombrés, en comptant tous les hommes¹ depuis l'âge d'un mois et au-dessus, furent 6 200.

— ¹ littéralement: mâles.

35 Et le prince de la maison de père des familles de Merari était Tsurriel, fils d'Abikhaïl. Ils dressèrent leur camp du côté du tabernacle, vers le nord.

36 Et c'est aux fils de Merari que furent confiés la surveillance des panneaux du tabernacle, et de ses traverses, et de ses piliers, et de ses bases, et de tous ses ustensiles, et tout le service [qui s'y rattachait],

37 et les piliers du parvis tout autour, et leurs bases, et leurs pieux, et leurs cordages.

38 Et ceux qui dressèrent leur camp devant le tabernacle, vers l'est, devant la tente de la Rencontre, vers le soleil levant, furent Moïse et Aaron et ses fils, veillant au service¹ du sanctuaire pour ce qui était confié aux fils d'Israël. Et l'étranger² qui s'approchera sera mis à mort.

— ¹ littéralement: charge. — ² c-à-d: l'étranger à la sacrificature.

39 Tous les Lévites dénombrés, que Moïse et Aaron dénombrèrent selon leurs familles, selon le commandement de l'Éternel, tous les hommes¹, depuis l'âge d'un mois et au-dessus, furent 22 000.

— ¹ littéralement: mâles.

Dénombrement et rachat des premiers-nés

40 Et l'Éternel dit à Moïse: Dénombre tous les premiers-nés des fils d'Israël, de sexe masculin¹, depuis l'âge d'un mois et au-dessus, et relève le nombre de leurs noms.

— ¹ littéralement: mâles.

41 Et tu prendras les Lévites pour moi — je suis l'Éternel — à la place de tous les premiers-nés parmi les fils d'Israël, et le bétail des Lévites à la place de tous les premiers-nés parmi le bétail des fils d'Israël.

42 Et Moïse fit le dénombrement de tous les premiers-nés parmi les fils d'Israël, comme l'Éternel le lui avait commandé;

43 et tous les premiers-nés de sexe masculin¹, selon le nombre des noms, depuis l'âge d'un mois et au-dessus, selon leur dénombrement, furent 22 273.

— ¹ littéralement: mâles.

44 Et l'Éternel parla à Moïse, en disant:

45 Prends les Lévites, à la place de tous les premiers-nés parmi les fils d'Israël, et le bétail des Lévites, à la place de leur bétail; et les Lévites seront à moi. Je suis l'Éternel.

46 Et quant à ceux qu'il faut racheter, les 273 parmi les premiers-nés des fils d'Israël, qui sont de plus que les Lévites,

47 tu prendras 5 sicles par tête; tu les prendras selon le sicle du sanctuaire, le sicle à 20 guéras,

48 et tu donneras à Aaron et à ses fils l'argent de ceux qui sont rachetés, qui sont de plus que les [Lévites].

49 Et Moïse prit l'argent du rachat, de ceux qui étaient de plus que le nombre de ceux qui avaient été rachetés par les Lévites;

50 il prit l'argent de la part des premiers-nés des fils d'Israël, 1 365 [sicles], selon le sicle du sanctuaire.

51 Et Moïse donna l'argent des rachetés à Aaron et à ses fils, selon le commandement de l'Éternel, comme l'Éternel l'avait commandé à Moïse.

*

Le service des Lévites

4 Et l'Éternel parla à Moïse et à Aaron, en disant:

2 Relève la somme des fils de Kehath au milieu des fils de Lévi, selon leurs familles, selon leurs maisons de pères,

3 depuis l'âge de 30 ans et au-dessus, jusqu'à l'âge de 50 ans, tous ceux qui entrent en service¹ pour faire l'œuvre dans la tente de la Rencontre.

— ¹ ici: service auquel on est assujéti; ailleurs aussi: travail pénible, souffrances, guerre.

4 C'est ici le service des fils de Kehath, dans la tente de la Rencontre; c'est une chose très sainte.

5 Et lorsque le camp partira, Aaron et ses fils entreront, et ils démonteront le voile qui sert de rideau, et en couvriront l'arche du témoignage;

6 et ils mettront dessus une couverture de peaux de blaireaux, et ils étendront par-dessus un drap tout de bleu; et ils placeront les barres de l'arche¹.

— ¹ littéralement: ses barres.

7 Et ils étendront un drap de bleu sur la table des pains de proposition, et ils mettront sur elle les plats, et les coupes, et les bols, et les gobelets de libation; et le pain continu sera sur elle.

8 Et ils étendront sur ces choses un drap d'écarlate, et ils le couvriront d'une couverture de peaux de blaireaux, et ils placeront les barres de la table¹.

— ¹ littéralement: ses barres.

9 Et ils prendront un drap de bleu, et en couvriront le chandelier du luminaire, et ses lampes, et ses mouchettes, et ses vases à cendre, et tous ses vases à huile, dont on fait usage pour son service;

10 et ils le mettront, avec tous ses ustensiles, dans une couverture de peaux de blaireaux, et ils le mettront sur la civière¹.

— ¹ ou: une perche.

11 Et sur l'autel d'or ils étendront un drap de bleu, et le couvriront d'une couverture de peaux de blaireaux, et ils placeront les barres de l'autel¹.

— ¹ littéralement: ses barres.

12 Et ils prendront tous les ustensiles du service avec lesquels on sert dans le lieu saint, et ils les mettront dans un drap de bleu, et les couvriront d'une couverture de peaux de blaireaux, et ils les mettront sur la civière¹.

— ¹ ou: une perche.

13 Et ils ôteront les cendres de l'autel, et ils étendront sur lui un drap de pourpre.

14 Et ils mettront dessus tous ses ustensiles dont on fait usage pour son service: les brûle-parfums, les fourchettes, et les pelles, et les bassins, tous les ustensiles de l'autel; et ils étendront dessus une couverture de peaux de blaireaux, et ils placeront les barres de l'autel¹.

— ¹ littéralement: ses barres.

15 Et lorsque Aaron et ses fils auront achevé de couvrir le lieu saint et tous les ustensiles du lieu saint, lors du départ du camp, après cela les fils de Kehath viendront pour les porter, afin qu'ils ne touchent pas les choses saintes, et ne meurent pas. De la tente de la Rencontre, c'est là ce que les fils de Kehath ont à porter.

16 Et Éléazar, fils d'Aaron, le sacrificateur, aura la surveillance de l'huile du luminaire, et de l'encens aromatique, et de l'offrande de gâteau continue, et de l'huile de l'onction, la surveillance de tout le tabernacle et de tout ce qui y est, du lieu saint et de ses ustensiles.

17 Et l'Éternel parla à Moïse et à Aaron, en disant:

18 Ne faites pas que la tribu des familles des Kehathites soit retranchée du milieu des Lévites;

19 mais faites ceci pour eux, afin qu'ils vivent et ne meurent pas, en s'approchant du lieu très saint: Aaron et ses fils viendront, et ils les placeront chacun à son service et à sa charge.

20 Et ils n'entreront pas pour voir¹, quand on enveloppera les choses saintes, afin qu'ils ne meurent pas.

— ¹ ou: pour voir même un instant; littéralement: le [temps] d'avaloir; comparer avec Job 7:19.

21 Et l'Éternel parla à Moïse, en disant:

22 Relève aussi la somme des fils de Guershon, selon leurs maisons de pères, selon leurs familles;

23 tu les dénombreras depuis l'âge de 30 ans et au-dessus, jusqu'à l'âge de 50 ans, tous ceux qui entrent en service¹ pour s'employer au service, à la tente de la Rencontre.

— ¹ ici: service auquel on est assujéti; ailleurs aussi: travail pénible, souffrances, guerre.

24 C'est ici le service des familles des Guershonites, pour servir et pour porter:

25 ils porteront les tapis du tabernacle et la tente de la Rencontre, sa couverture, et la couverture de peaux de blaireaux qui est sur elle par-dessus, et le rideau de l'entrée de la tente de la Rencontre,

26 et les tentures du parvis, et le rideau de l'entrée de la porte du parvis, entourant le tabernacle et l'autel, et leurs cordages, et tous les ustensiles de leur service; tout ce qui doit être fait avec eux constituera leur service.

27 Tout le service des fils des Guershonites, dans tout ce qu'ils auront à porter et dans tout leur service, sera selon les ordres d'Aaron et de ses fils; et vous leur donnerez¹ en charge tout ce qu'ils doivent porter.

— ¹ plus loin: compterez.

28 C'est là le service des familles des fils des Guershonites à la tente de la Rencontre; et leur charge sera sous la main d'Ithamar, fils d'Aaron, le sacrificateur.

29 Quant aux fils de Merari, tu les dénombreras selon leurs familles, selon leurs maisons de pères.

30 Tu les dénombreras depuis l'âge de 30 ans et au-dessus, jusqu'à l'âge de 50 ans, tous ceux qui entrent en service¹ pour s'employer au service de la tente de la Rencontre.

— ¹ ici: service auquel on est assujéti; ailleurs aussi: travail pénible, souffrances, guerre.

31 Et c'est ici la charge de ce qu'ils auront à porter, selon tout leur service à la tente de la Rencontre: les panneaux du tabernacle, et ses traverses, et ses piliers, et ses bases,

32 et les piliers du parvis tout autour, et leurs bases, et leurs pieux, et leurs cordages, tous leurs ustensiles, selon tout leur service; et vous compterez, [en les désignant] par [leur] nom, les objets¹ qu'ils auront la charge de porter.

— ¹ plus haut: ustensiles.

33 C'est là le service des familles des fils de Merari, pour tout leur service à la tente de la Rencontre, sous la main d'Ithamar, fils d'Aaron, le sacrificateur.

34 Et Moïse et Aaron, et les princes de l'assemblée, dénombèrent les fils des Kehathites, selon leurs familles et selon leurs maisons de pères,

35 depuis l'âge de 30 ans et au-dessus, jusqu'à l'âge de 50 ans, tous ceux qui entraient en service¹ pour servir dans la tente de la Rencontre;

— ¹ ici: service auquel on est assujéti; ailleurs aussi: travail pénible, souffrances, guerre.

36 leurs dénombés, selon leurs familles, furent 2 750.

37 Ce sont là les dénombés des familles des Kehathites, tous ceux qui servaient dans la tente du rassemblement, que Moïse et Aaron dénombèrent selon le commandement de l'Éternel par¹ Moïse.

— ¹ littéralement: par la main de; ici et ailleurs souvent.

38 Et ceux qui furent dénombés d'entre les fils de Guershon, selon leurs familles, et selon leurs maisons de pères,

39 depuis l'âge de 30 ans et au-dessus, jusqu'à l'âge de 50 ans, tous ceux qui entraient en service¹ pour servir à la tente de la Rencontre,

— ¹ ici: service auquel on est assujéti; ailleurs aussi: travail pénible, souffrances, guerre.

40 leurs dénombés, selon leurs familles, selon leurs maisons de pères, furent 2 630.

41 Ce sont là les dénombés des familles des fils de Guershon, tous ceux qui servaient à la tente de la Rencontre, que Moïse et Aaron dénombèrent selon le commandement de l'Éternel.

42 Et ceux qui furent dénombés d'entre les familles des fils de Merari, selon leurs familles, selon leurs maisons de pères,

43 depuis l'âge de 30 ans et au-dessus, jusqu'à l'âge de 50 ans, tous ceux qui entraient en service¹ pour servir à la tente de la Rencontre,

— ¹ ici: service auquel on est assujéti; ailleurs aussi: travail pénible, souffrances, guerre.

44 leurs dénombés, selon leurs familles, furent 3 200.

45 Ce sont là les dénombés des familles des fils de Merari, que Moïse et Aaron dénombèrent selon le commandement de l'Éternel par Moïse.

46 Tous ceux qui furent dénombés, que Moïse et Aaron et les princes d'Israël dénombèrent, [c'est-à-dire] les Lévités, selon leurs familles et selon leurs maisons de pères,

47 depuis l'âge de 30 ans et au-dessus, jusqu'à l'âge de 50 ans, tous ceux qui entraient pour s'employer à l'œuvre du service et à l'œuvre du portage, à la tente de la Rencontre,

48 les dénombés, furent 8 580.

49 On les dénombra selon le commandement de l'Éternel par Moïse, chacun selon son service et selon sa charge; et ils furent dénombés par lui, comme l'Éternel l'avait commandé à Moïse.

*

Lois sur la sainteté et le vol

5 Et l'Éternel parla à Moïse, en disant:

2 Commande aux fils d'Israël qu'ils mettent hors du camp tout lépreux, et quiconque a un flux, et quiconque est impur pour un mort.

3 Tant homme que femme, vous les mettrez dehors; vous les mettrez hors du camp, afin qu'ils ne rendent pas impurs leurs camps, au milieu desquels j'habite.

4 Et les fils d'Israël firent ainsi, et les mirent hors du camp; comme l'Éternel avait dit à Moïse, ainsi firent les fils d'Israël.

5 Et l'Éternel parla à Moïse, en disant:

6 Parle aux fils d'Israël: Si un homme ou une femme a commis l'un quelconque des péchés de l'homme, en commettant une infidélité envers l'Éternel, et que cette âme-là se soit rendue coupable,

7 alors ils confesseront leur péché qu'ils ont commis; et le coupable¹ restituera en principal ce en quoi il s'est rendu coupable, et il y ajoutera un cinquième, et le donnera à celui envers qui il s'est rendu coupable.

— ¹ littéralement: il.

8 Et si l'homme n'a pas de proche parent¹ à qui restituer la chose due, alors la chose due, restituée à l'Éternel, sera au sacrificateur, en plus du bélier de propitiation avec lequel on fera propitiation pour lui.

— ¹ ailleurs: celui qui a le droit de rachat.

9 Et toute offrande élevée de toutes les choses saintes que les fils d'Israël présenteront au sacrificateur, sera à lui.

10 Et les choses saintes de chacun seront à lui¹; ce que chacun donnera au sacrificateur sera à lui¹.

— ¹ c-à-d: au sacrificateur.

Loi sur la jalousie

11 Et l'Éternel parla à Moïse, en disant:

12 Parle aux fils d'Israël, et dis-leur: Si la femme de quelqu'un se détourne et lui devient infidèle,

13 et qu'un homme couche avec elle, ayant des relations sexuelles avec elle, et que cela soit caché aux yeux de son mari, et qu'elle se soit rendue impure en secret, et qu'il n'y ait pas de témoin contre elle, et qu'elle n'ait pas été surprise;

14 et que l'esprit de jalousie vienne sur lui et qu'il soit jaloux de sa femme, et qu'elle se soit rendue impure; ou si l'esprit de jalousie vient sur lui et qu'il soit jaloux de sa femme, et qu'elle ne se soit pas rendue impure;

15 alors l'homme amènera sa femme au sacrificateur, et il apportera pour elle son offrande¹, le dixième d'un épha de farine d'orge; il ne versera pas d'huile dessus et n'y mettra pas d'encens, car c'est une offrande de gâteau de jalousie, un gâteau² de mémorial, qui met en mémoire l'iniquité.

— ¹ c-à-d: l'offrande (corban) de la femme. — ² littéralement: offrande de gâteau.

16 Et le sacrificateur la fera approcher, et la fera se tenir devant l'Éternel;

17 et le sacrificateur prendra de l'eau sainte dans un vase d'argile, et le sacrificateur prendra de la poussière qui sera sur le sol du tabernacle, et la mettra dans l'eau.

18 Et le sacrificateur fera tenir la femme debout devant l'Éternel, et découvrira la tête de la femme et mettra sur les paumes de ses mains le gâteau¹ de mémorial; c'est un gâteau de jalousie; et dans la main du sacrificateur seront les eaux amères qui apportent la malédiction.

— ¹ littéralement: offrande de gâteau.

19 Et le sacrificateur adjurera la femme, et lui dira: Si un homme n'a pas couché avec toi, et si tu ne t'es pas détournée et rendue impure en étant avec un autre que ton mari, sois reconnue innocente par ces eaux amères qui apportent la malédiction.

20 Mais si tu t'es détournée en étant avec un autre que ton mari, et que tu te sois rendue impure, et qu'un autre que ton mari ait couché avec toi...

21 Alors le sacrificateur adjurera la femme avec un serment de malédiction, et le sacrificateur dira à la femme: Que l'Éternel fasse de toi une malédiction et un serment, au milieu de ton peuple, l'Éternel faisant dessécher ta hanche et enfler ton ventre;

22 et ces eaux qui apportent la malédiction entreront dans tes entrailles pour te faire enfler le ventre et pour faire dessécher ta hanche. Et la femme dira: Amen! Amen!

23 Et le sacrificateur écrira ces malédictions dans un livre, et les effacera avec les eaux amères.

24 Et il fera boire à la femme les eaux amères qui apportent la malédiction, et les eaux qui apportent la malédiction entreront en elle, pour être amères.

25 Et le sacrificateur prendra, de la main de la femme, le gâteau¹ de jalousie, et tournoiera le gâteau¹ devant l'Éternel, et l'amènera à l'autel.

— ¹ littéralement: offrande de gâteau.

26 Et le sacrificateur prendra, de l'offrande de gâteau, une poignée pour mémorial¹, et la fera fumer sur l'autel; et après, il fera boire les eaux à la femme.

— ¹ littéralement: son mémorial, celui du gâteau.

27 Quand il lui aura fait boire les eaux, il arrivera, si elle s'est rendue impure et si elle a été infidèle à son mari, que les eaux qui apportent la malédiction entreront en elle pour être amères, et son ventre enflera, et sa hanche se desséchera; et la femme sera une malédiction au milieu de son peuple.

28 Mais si la femme ne s'est pas rendue impure, mais qu'elle soit pure, alors elle sera reconnue innocente, et elle aura des enfants.

29 Telle est la loi sur la jalousie, quand une femme se sera détournée pour être avec un autre que son mari et se sera rendue impure,

30 ou si l'esprit de jalousie est venu sur un homme et qu'il soit jaloux de sa femme; il fera tenir la femme debout devant l'Éternel, et le sacrificateur lui appliquera toute cette loi;

31 l'homme sera exempt d'iniquité, mais la femme portera son iniquité.

*

Loi sur le Nazaréat

6 Et l'Éternel parla à Moïse, en disant:

2 Parle aux fils d'Israël, et dis-leur: Si un homme ou une femme se consacre en faisant vœu de nazaréat¹, pour se séparer [afin d'être] à l'Éternel,

— ¹ littéralement: de nazaréen.

3 il s'abstiendra¹ de vin et de boisson forte, il ne boira ni vinaigre de vin, ni vinaigre de boisson forte, et il ne boira aucune sorte de jus de raisin, et ne mangera pas de raisins frais ou secs.

— ¹ littéralement: se séparera.

4 Pendant tous les jours de son nazaréat¹, il ne mangera rien de ce qui est fait [à partir] de la vigne², depuis les pépins jusqu'à la peau.

— ¹ littéralement: sa séparation. — ² littéralement: vigne à vin.

5 Pendant tous les jours du vœu de son nazaréat, le rasoir ne passera pas sur sa tête; jusqu'à l'accomplissement des jours pour lesquels il s'est séparé [pour être] à l'Éternel, il sera saint; il laissera croître librement les cheveux de sa tête.

6 Pendant tous les jours de sa consécration¹ à l'Éternel, il ne s'approchera d'aucune personne morte.

— ¹ littéralement: séparation.

7 Il ne se rendra pas impur pour son père, ni pour sa mère, ni pour son frère, ni pour sa sœur, quand ils mourront; car le nazaréat de son Dieu est sur sa tête.

8 Pendant tous les jours de son nazaréat, il est consacré à l'Éternel.

9 Et si quelqu'un vient à mourir subitement près de lui, d'une manière imprévue, et qu'il ait rendu impure la tête de son nazaréat, il rasera sa tête au jour de sa purification; il la rasera le septième jour.

10 Et le huitième jour, il apportera au sacrificateur deux tourterelles ou deux jeunes pigeons, à l'entrée de la tente de la Rencontre.

11 Et le sacrificateur offrira l'un en sacrifice pour le péché, et l'autre en holocauste, et fera propitiation pour lui parce qu'il a péché à cause de ce mort; et il sanctifiera sa tête ce jour-là.

12 Et il consacrera¹ à l'Éternel les jours de son nazaréat, et il amènera un agneau, âgé d'un an, en sacrifice pour le délit; mais les premiers jours seront comptés pour rien, car il a rendu impur son nazaréat.

— ¹ littéralement: séparera.

13 Et c'est ici la loi du nazaréen: au jour où les jours de son nazaréat seront accomplis, on le fera venir à l'entrée de la tente de la Rencontre;

14 et il présentera son offrande à l'Éternel, un agneau mâle, âgé d'un an, sans défaut, pour l'holocauste, et un agneau femelle, âgé d'un an, sans défaut, pour le sacrifice pour le péché, et un bélier sans défaut, pour le sacrifice de prospérités;

15 et une corbeille de pains sans levain, des gâteaux de fleur de farine pétris à l'huile, et des galettes sans levain ointes d'huile, et leur offrande de gâteau et leurs libations.

16 Et le sacrificateur les présentera devant l'Éternel, et il offrira son sacrifice pour le péché, et son holocauste;

17 et il offrira le bélier en sacrifice de prospérités à l'Éternel, avec la corbeille des pains sans levain; et le sacrificateur offrira son offrande de gâteau et sa libation.

18 Et le nazaréen rasera la tête de son nazaréat, à l'entrée de la tente de la Rencontre, et il prendra les cheveux de la tête de son nazaréat et les mettra sur le feu qui est sous le sacrifice de prospérités.

19 Et le sacrificateur prendra l'épaule cuite du bélier, et un gâteau sans levain de la corbeille, et une galette sans levain, et il les mettra sur les paumes des mains du nazaréen, après qu'il aura fait raser [les cheveux de] son nazaréat.

20 Et le sacrificateur les tournoiera en offrande tournoyée devant l'Éternel; c'est une chose sainte qui appartient au sacrificateur, avec la poitrine tournoyée, et avec la cuisse de l'offrande élevée. Et après cela, le nazaréen boira du vin.

21 Telle est la loi du nazaréen qui se sera voué, [telle est] son offrande à l'Éternel pour son nazaréat, outre ce que sa main aura pu atteindre; selon son vœu qu'il aura fait, ainsi il fera, conformément à la loi de son nazaréat.

Paroles de bénédiction en faveur des Israélites

22 Et l'Éternel parla à Moïse, en disant:

23 Parle à Aaron et à ses fils, en disant: Vous bénirez ainsi les fils d'Israël, en leur disant:

24 Que l'Éternel te bénisse, et te garde!

25 Que l'Éternel fasse lever la lumière de sa face sur toi et qu'il use de grâce envers toi!

26 Que l'Éternel lève sa face sur toi et te donne la paix!

27 Et ils mettront mon nom sur les fils d'Israël, et moi, je les bénirai.

*

Les offrandes des princes pour la dédicace du tabernacle et de l'autel

7 Et il arriva, le jour où Moïse eut achevé de dresser le tabernacle, et qu'il l'eut oint et sanctifié avec tous ses ustensiles, et l'autel avec tous ses ustensiles, et qu'il les eut oints et sanctifiés,
2 que les princes d'Israël, chefs de leurs maisons de pères, princes des tribus, qui avaient été établis sur ceux qui furent dénombrés, présentèrent [leur offrande].

3 Ils amenèrent leur offrande devant l'Éternel: six chariots couverts et douze bœufs — un chariot pour deux princes, et un bœuf pour un [prince] — et ils les présentèrent devant le tabernacle.

4 Et l'Éternel parla à Moïse, en disant:

5 Prends d'eux [ces choses], et elles seront employées au service de la tente de la Rencontre, et tu les donneras aux Lévites, à chacun en fonction de son service.

6 Et Moïse prit les chariots et les bœufs, et les donna aux Lévites.

7 Il donna deux chariots et quatre bœufs aux fils de Guershon, en fonction de leur service;

8 et il donna quatre chariots et huit bœufs aux fils de Merari, en fonction de leur service — sous la direction¹ d'Ithamar, fils d'Aaron, le sacrificateur.

— ¹ littéralement: la main.

9 Mais il n'en donna pas aux fils de Kehath, car le service du lieu saint leur appartenait: ils portaient sur l'épaule.

10 Et les princes présentèrent [leur offrande pour] la dédicace de l'autel, le jour où il fut oint; les princes présentèrent leur offrande devant l'autel.

11 Et l'Éternel dit à Moïse: Ils présenteront leur offrande — un prince un jour, et un prince un autre jour — pour la dédicace de l'autel.

12 Et celui qui présenta son offrande le premier jour, fut Nakhshon, fils d'Amminadab, de la tribu de Juda;

13 et son offrande fut: un plat d'argent du poids de 130 [sicles], un bassin d'argent de 70 sicles, selon le sicle du sanctuaire, tous deux pleins de fleur de farine pétrie à l'huile, pour une offrande de gâteau;

14 une coupe d'or de 10 [sicles], pleine d'encens;

15 un jeune taureau, un bélier, un agneau¹ âgé d'un an, pour l'holocauste;

— ¹ agneau mâle; ici et dans tout ce chapitre.

16 un bouc, en sacrifice pour le péché;

17 et, pour le sacrifice de prospérités, 2 taureaux, 5 béliers, 5 boucs, 5 agneaux âgés d'un an. Telle fut l'offrande de Nakhshon, fils d'Amminadab.

18 Le second jour, Nethaneël, fils de Tsuar, prince d'Issacar, présenta [son offrande].

19 Il présenta son offrande: un plat d'argent du poids de 130 [sicles], un bassin d'argent de 70 sicles, selon le sicle du sanctuaire, tous deux pleins de fleur de farine pétrie à l'huile, pour une offrande de gâteau;

20 une coupe d'or de 10 [sicles], pleine d'encens;

21 un jeune taureau, un bélier, un agneau âgé d'un an, pour l'holocauste;

22 un bouc, en sacrifice pour le péché;

23 et, pour le sacrifice de prospérités, 2 taureaux, 5 béliers, 5 boucs, 5 agneaux âgés d'un an. Telle fut l'offrande de Nethaneël, fils de Tsuar.

24 Le troisième jour, [ce fut] le prince des fils de Zabulon, Éliab, fils de Hélon.

25 Son offrande fut: un plat d'argent du poids de 130 [sicles], un bassin d'argent de 70 sicles, selon le sicle du sanctuaire, tous deux pleins de fleur de farine pétrie à l'huile, pour une offrande de gâteau;

26 une coupe d'or de 10 [sicles], pleine d'encens;

27 un jeune taureau, un bélier, un agneau âgé d'un an, pour l'holocauste;

28 un bouc, en sacrifice pour le péché;

29 et, pour le sacrifice de prospérités, 2 taureaux, 5 béliers, 5 boucs, 5 agneaux âgés d'un an. Telle fut l'offrande d'Éliab, fils de Hélon.

30 Le quatrième jour, [ce fut] le prince des fils de Ruben, Élitur, fils de Shedeur.

31 Son offrande fut: un plat d'argent du poids de 130 [sicles], un bassin d'argent de 70 sicles, selon le sicle du sanctuaire, tous deux pleins de fleur de farine pétrie à l'huile, pour une offrande de gâteau;

32 une coupe d'or de 10 [sicles], pleine d'encens;

33 un jeune taureau, un bélier, un agneau âgé d'un an, pour l'holocauste;

34 un bouc, en sacrifice pour le péché;

35 et, pour le sacrifice de prospérités, 2 taureaux, 5 béliers, 5 boucs, 5 agneaux âgés d'un an. Telle fut l'offrande d'Élitur, fils de Shedeur.

36 Le cinquième jour, [ce fut] le prince des fils de Siméon, Shelumiel, fils de Tsurishaddaï.
37 Son offrande fut: un plat d'argent du poids de 130 [sicles], un bassin d'argent de 70 sicles, selon le sicle du sanctuaire, tous deux pleins de fleur de farine pétrie à l'huile, pour une offrande de gâteau;
38 une coupe d'or de 10 [sicles], pleine d'encens;
39 un jeune taureau, un bélier, un agneau âgé d'un an, pour l'holocauste;
40 un bouc, en sacrifice pour le péché;
41 et, pour le sacrifice de prospérités, 2 taureaux, 5 béliers, 5 boucs, 5 agneaux âgés d'un an. Telle fut l'offrande de Shelumiel, fils de Tsurishaddaï.

42 Le sixième jour, [ce fut] le prince des fils de Gad, Éliasaph, fils de Dehuel.
43 Son offrande fut: un plat d'argent du poids de 130 [sicles], un bassin d'argent de 70 sicles, selon le sicle du sanctuaire, tous deux pleins de fleur de farine pétrie à l'huile, pour une offrande de gâteau;
44 une coupe d'or de 10 [sicles], pleine d'encens;
45 un jeune taureau, un bélier, un agneau âgé d'un an, pour l'holocauste;
46 un bouc, en sacrifice pour le péché;
47 et, pour le sacrifice de prospérités, 2 taureaux, 5 béliers, 5 boucs, 5 agneaux âgés d'un an. Telle fut l'offrande d'Éliasaph, fils de Dehuel.

48 Le septième jour, [ce fut] le prince des fils d'Éphraïm, Élishama, fils d'Ammihud.
49 Son offrande fut: un plat d'argent du poids de 130 [sicles], un bassin d'argent de 70 sicles, selon le sicle du sanctuaire, tous deux pleins de fleur de farine pétrie à l'huile, pour une offrande de gâteau;
50 une coupe d'or de 10 [sicles], pleine d'encens;
51 un jeune taureau, un bélier, un agneau âgé d'un an, pour l'holocauste;
52 un bouc, en sacrifice pour le péché;
53 et, pour le sacrifice de prospérités, 2 taureaux, 5 béliers, 5 boucs, 5 agneaux âgés d'un an. Telle fut l'offrande d'Élishama, fils d'Ammihud.

54 Le huitième jour, [ce fut] le prince des fils de Manassé, Gameliel, fils de Pedahtsur.
55 Son offrande fut: un plat d'argent du poids de 130 [sicles], un bassin d'argent de 70 sicles, selon le sicle du sanctuaire, tous deux pleins de fleur de farine pétrie à l'huile, pour une offrande de gâteau;
56 une coupe d'or de 10 [sicles], pleine d'encens;
57 un jeune taureau, un bélier, un agneau âgé d'un an, pour l'holocauste;
58 un bouc, en sacrifice pour le péché;
59 et, pour le sacrifice de prospérités, 2 taureaux, 5 béliers, 5 boucs, 5 agneaux âgés d'un an. Telle fut l'offrande de Gameliel fils de Pedahtsur.

60 Le neuvième jour, [ce fut] le prince des fils de Benjamin, Abidan, fils de Guidhoni.
61 Son offrande fut: un plat d'argent du poids de 130 [sicles], un bassin d'argent de 70 sicles, selon le sicle du sanctuaire, tous deux pleins de fleur de farine pétrie à l'huile, pour une offrande de gâteau;
62 une coupe d'or de 10 [sicles], pleine d'encens;
63 un jeune taureau, un bélier, un agneau âgé d'un an, pour l'holocauste;
64 un bouc, en sacrifice pour le péché;
65 et, pour le sacrifice de prospérités, 2 taureaux, 5 béliers, 5 boucs, 5 agneaux âgés d'un an. Telle fut l'offrande d'Abidan, fils de Guidhoni.

66 Le dixième jour, [ce fut] le prince des fils de Dan, Akhiézer, fils d'Ammishaddaï.
67 Son offrande fut: un plat d'argent du poids de 130 [sicles], un bassin d'argent de 70 sicles, selon le sicle du sanctuaire, tous deux pleins de fleur de farine pétrie à l'huile, pour une offrande de gâteau;
68 une coupe d'or de 10 [sicles], pleine d'encens;
69 un jeune taureau, un bélier, un agneau âgé d'un an, pour l'holocauste;
70 un bouc, en sacrifice pour le péché;
71 et, pour le sacrifice de prospérités, 2 taureaux, 5 béliers, 5 boucs, 5 agneaux âgés d'un an. Telle fut l'offrande d'Akhiézer, fils d'Ammishaddaï.

72 Le onzième jour, [ce fut] le prince des fils d'Aser, Paghiel, fils d'Ocran.
73 Son offrande fut: un plat d'argent du poids de 130 [sicles], un bassin d'argent de 70 sicles, selon le sicle du sanctuaire, tous deux pleins de fleur de farine pétrie à l'huile, pour une offrande de gâteau;
74 une coupe d'or de 10 [sicles], pleine d'encens;
75 un jeune taureau, un bélier, un agneau âgé d'un an, pour l'holocauste;

76 un bouc, en sacrifice pour le péché;

77 et, pour le sacrifice de prospérités, 2 taureaux, 5 béliers, 5 boucs, 5 agneaux âgés d'un an. Telle fut l'offrande de Paghiel, fils d'Ocran.

78 Le douzième jour, [ce fut] le prince des fils de Nephthali, Akhira, fils d'Énan.

79 Son offrande fut: un plat d'argent du poids de 130 [sicles], un bassin d'argent de 70 sicles, selon le sicle du sanctuaire, tous deux pleins de fleur de farine pétrie à l'huile, pour une offrande de gâteau;

80 une coupe d'or de 10 [sicles], pleine d'encens;

81 un jeune taureau, un bélier, un agneau âgé d'un an, pour l'holocauste;

82 un bouc, en sacrifice pour le péché;

83 et, pour le sacrifice de prospérités, 2 taureaux, 5 béliers, 5 boucs, 5 agneaux âgés d'un an. Telle fut l'offrande d'Akhira, fils d'Énan.

84 Telle fut, de la part des princes d'Israël, [l'offrande pour] la dédicace de l'autel, au jour où il fut oint: 12 plats d'argent, 12 bassins d'argent, 12 coupes d'or;

85 chaque plat d'argent était de 130 [sicles], et chaque bassin de 70 [sicles]; tout l'argent des vases fut de 2 400 [sicles], selon le sicle du sanctuaire;

86 douze coupes d'or, pleines d'encens, chacune de 10 [sicles], selon le sicle du sanctuaire; tout l'or des coupes [fut] de 120 [sicles].

87 Tout le bétail pour l'holocauste fut de 12 taureaux, 12 béliers, 12 agneaux âgés d'un an, et leurs offrandes de gâteau; et 12 boucs, en sacrifice pour le péché.

88 Et tout le bétail pour le sacrifice de prospérités fut de 24 taureaux, 60 béliers, 60 boucs, 60 agneaux âgés d'un an. Telle fut [l'offrande pour] la dédicace de l'autel, après qu'il fut oint.

*

89 Et quand Moïse entra dans la tente de la Rencontre pour parler avec Lui, il entendait la voix qui lui parlait de dessus le propitiatoire qui était sur l'arche du témoignage, d'entre les deux chérubins; et il Lui parlait.

*

Arrangement des lampes et du chandelier

8 Et l'Éternel parla à Moïse, en disant:

2 Parle à Aaron et dis-lui: Quand tu allumeras¹ les lampes, les sept lampes éclaireront sur le devant, en face du chandelier.

— ¹ littéralement: tu feras monter; terme employé pour l'acte d'offrir l'holocauste.

3 Et Aaron fit ainsi; il alluma les¹ lampes [pour éclairer] sur le devant, en face du chandelier, comme l'Éternel l'avait commandé à Moïse.

— ¹ littéralement: ses.

4 Et voici comment le chandelier était fait: il était d'or battu; depuis son pied jusqu'à ses fleurs, il était [d'or] battu. Selon la forme que l'Éternel avait montrée à Moïse, ainsi il avait fait le chandelier.

Consécration des Lévites

5 Et l'Éternel parla à Moïse, en disant:

6 Prends les Lévites du milieu des fils d'Israël, et purifie-les.

7 Et tu leur feras ainsi pour les purifier: tu feras aspersion sur eux de l'eau de purification du péché; et ils feront passer le rasoir sur toute leur chair, et ils laveront leurs vêtements, et se purifieront.

8 Et ils prendront un jeune taureau, et son offrande de gâteau de fleur de farine pétrie à l'huile; et tu prendras un second jeune taureau, pour le sacrifice pour le péché.

9 Et tu feras approcher les Lévites devant la tente de la Rencontre, et tu réuniras toute l'assemblée des fils d'Israël.

10 Et tu feras approcher les Lévites devant l'Éternel, et les fils d'Israël poseront leurs mains sur les Lévites;

11 et Aaron offrira¹ les Lévites en offrande tournoyée devant l'Éternel, de la part des fils d'Israël, et ils seront employés au service de l'Éternel.

— ¹ littéralement: tournoiera.

12 Et les Lévites poseront leurs mains sur la tête des taureaux; et tu offriras l'un en sacrifice pour le péché, et l'autre en holocauste à l'Éternel, afin de faire propitiation pour les Lévites.

13 Et tu feras tenir les Lévites devant Aaron et devant ses fils, et tu les offriras¹ en offrande tournoyée à l'Éternel.

— ¹ littéralement: tournoiera.

14 Et tu sépareras les Lévites du milieu des fils d'Israël, et les Lévites seront à moi.

15 Après cela les Lévites viendront pour faire le service de la tente de la Rencontre, et tu les purifieras, et tu les offriras¹ en offrande tournoyée.

— ¹ littéralement: tournoiera.

16 Car ils me sont entièrement donnés du milieu des fils d'Israël; je les ai pris pour moi à la place de tous ceux qui ouvrent l'utérus, de tous les premiers-nés parmi les fils d'Israël.

17 Car tout premier-né parmi les fils d'Israël est à moi, tant les hommes que les bêtes; je me les suis sanctifiés le jour où je frappai tout premier-né dans le pays d'Égypte.

18 Et j'ai pris les Lévites à la place de tous les premiers-nés parmi les fils d'Israël.

19 Et j'ai donné les Lévites en don à Aaron et à ses fils, [pris] du milieu des fils d'Israël, pour s'employer au service des fils d'Israël à la tente de la Rencontre, et pour faire propitiation pour les fils d'Israël, afin qu'il n'y ait pas de fléau au milieu des fils d'Israël quand les fils d'Israël s'approcheraient du lieu saint.

20 Et Moïse et Aaron, et toute l'assemblée des fils d'Israël, firent à l'égard des Lévites tout ce que l'Éternel avait commandé à Moïse au sujet des Lévites; les fils d'Israël firent ainsi à leur égard.

21 Et les Lévites se purifièrent¹, et lavèrent leurs vêtements; et Aaron les offrit² en offrande tournoyée devant l'Éternel; et Aaron fit propitiation pour eux, afin de les purifier.

— ¹ proprement: se purifièrent du péché. — ² littéralement: tournoya.

22 Et après cela, les Lévites vinrent pour faire leur service à la tente de la Rencontre, devant Aaron et devant ses fils. Comme l'Éternel l'avait commandé à Moïse au sujet des Lévites, ainsi on fit à leur égard.

Durée du service des Lévites

23 Et l'Éternel parla à Moïse, en disant:

24 C'est ici ce qui concerne les Lévites: depuis l'âge de 25 ans et au-dessus, [le Lévite] entrera en fonction¹ pour servir à la tente de la Rencontre;

— ¹ ici: fonction à laquelle on est assujéti; ailleurs aussi: travail pénible, souffrances, guerre.

25 mais à partir de l'âge de 50 ans, il cessera ses fonctions¹, et ne servira plus;

— ¹ ici: fonction à laquelle on est assujéti; ailleurs aussi: travail pénible, souffrances, guerre.

26 mais il s'emploiera avec ses frères à la tente de la Rencontre, pour garder ce qui doit être gardé; mais il ne fera pas de service. Tu feras ainsi à l'égard des Lévites en ce qui concerne leurs charges.

*

La Pâque célébrée dans le désert du Sinaï

9 Et l'Éternel parla à Moïse, dans le désert de Sinaï, le premier mois de la seconde année après leur sortie du pays d'Égypte¹, en disant:

— ¹ date: A.C. 1490.

2 Que les fils d'Israël fassent aussi la Pâque au temps fixé.

3 Vous la ferez au temps fixé, le 14^{ème} jour de ce mois, entre les deux soirs; vous la ferez selon tous ses statuts et selon toutes ses ordonnances.

4 Et Moïse dit aux fils d'Israël de faire la Pâque.

5 Et ils firent la Pâque, le premier [mois], le 14^{ème} jour du mois, entre les deux soirs, au désert du Sinaï; selon tout ce que l'Éternel avait commandé à Moïse, ainsi firent les fils d'Israël.

6 Or il y eut des hommes qui étaient impurs à cause du corps mort d'un homme, et qui ne pouvaient pas faire la Pâque ce jour-là; alors ils se présentèrent ce jour-là devant Moïse et devant Aaron.

7 Et ces hommes lui dirent: Nous sommes impurs à cause du corps mort d'un homme; pourquoi serions-nous exclus de présenter l'offrande¹ de l'Éternel au temps fixé, au milieu des fils d'Israël?

— ¹ hébreu: corban; dérivé du verbe traduit par: présenter.

8 Et Moïse leur dit: Tenez-vous là, et j'entendrai ce que l'Éternel commandera à votre égard.

9 Et l'Éternel parla à Moïse, en disant:

10 Parle aux fils d'Israël, en disant: Si un homme d'entre vous ou de votre descendance est impur à cause d'un corps mort, ou est en voyage au loin, alors il fera la Pâque à l'Éternel.

11 Ils la feront le second mois, le 14^{ème} jour, entre les deux soirs; ils la mangeront avec des pains sans levain et des herbes amères;

12 ils n'en laisseront rien jusqu'au matin et n'en casseront pas un os; ils la feront selon tous les statuts de la Pâque.

13 Mais si l'homme qui est pur et qui n'est pas en voyage, s'abstient de faire la Pâque, alors cette âme sera retranchée de son peuple; car il n'a pas présenté l'offrande de l'Éternel au temps fixé; cet homme-là portera son péché.

14 Et si un étranger séjourne chez vous, et veut faire la Pâque à l'Éternel, alors il la fera ainsi, selon le statut de la Pâque et selon son ordonnance. Il y aura un même statut pour vous, tant pour l'étranger que pour l'Israélite de naissance¹.

— ¹ littéralement: pour l'autochtone du pays.

*

La nuée au-dessus du tabernacle

15 Et le jour où le tabernacle fut dressé, la nuée couvrit le tabernacle, la tente du témoignage, et elle était le soir sur le tabernacle comme l'apparence du feu, jusqu'au matin.

16 Il en fut ainsi continuellement: la nuée le couvrait, et la nuit, elle avait l'apparence du feu.

17 Et chaque fois que la nuée se levait de dessus la tente, après cela les fils d'Israël partaient; et à l'endroit où la nuée se fixait, là les fils d'Israël dressaient leur camp.

18 Au commandement de l'Éternel, les fils d'Israël partaient, et au commandement de l'Éternel, ils dressaient leur camp; pendant tous les jours où la nuée restait fixée sur le tabernacle, ils restaient dans leur camp.

19 Et si la nuée s'attardait sur le tabernacle de nombreux jours, alors les fils d'Israël gardaient ce que l'Éternel leur avait donné à garder, et ils ne partaient pas.

20 Et s'il arrivait que la nuée soit peu de jours sur le tabernacle, au commandement de l'Éternel, ils dressaient leur camp, et au commandement de l'Éternel, ils partaient.

21 Et s'il arrivait que la nuée y soit depuis le soir jusqu'au matin, et que la nuée se lève le matin, alors ils partaient; ou si, après un jour et une nuit, la nuée¹ se levait, ils partaient;

— ¹ selon d'autres: que ce soit de jour ou de nuit, quand la nuée.

22 ou si la nuée s'attardait pendant deux jours, ou un mois, ou [beaucoup] de jours¹ sur le tabernacle, pour y rester, les fils d'Israël restaient dans leur camp et ne partaient pas; mais quand elle se levait, ils partaient.

— ¹ ailleurs aussi: un an.

23 Au commandement de l'Éternel ils dressaient leur camp, et au commandement de l'Éternel ils partaient; ils gardaient ce que l'Éternel leur avait donné à garder, selon le commandement de l'Éternel par Moïse.

*

Les deux trompettes d'argent

10 Et l'Éternel parla à Moïse, en disant:

2 Fais-toi deux trompettes! Tu les feras d'argent battu, et elles te serviront pour la convocation de l'assemblée, et pour le départ des camps.

3 Et lorsqu'on en sonnera, toute l'assemblée se réunira auprès de toi, à l'entrée de la tente de la Rencontre.

4 Et si l'on sonne d'une seule [trompette], alors les princes, les chefs des milliers d'Israël, se réuniront auprès de toi.

5 Et quand vous sonnerez avec éclat, alors ceux qui ont installé leur camp¹ à l'est partiront.

— ¹ littéralement: les camps, ceux qui campent.

6 Et quand vous sonnerez avec éclat une seconde fois, alors ceux qui ont installé leur camp¹ au sud partiront; on sonnera avec éclat pour leurs départs.

— ¹ littéralement: les camps, ceux qui campent.

7 Et quand on réunira la communauté, vous sonnerez, mais non pas avec éclat.

8 Les fils d'Aaron, les sacrificateurs, sonneront des trompettes, et elles seront pour vous un statut perpétuel pour vos générations.

9 Et quand, dans votre pays, vous irez à la guerre contre l'ennemi qui vous serre de près, alors vous sonnerez des trompettes avec éclat, et vous serez rappelés en mémoire devant l'Éternel, votre Dieu, et vous serez délivrés de vos ennemis.

10 Et dans vos jours de joie, et dans vos jours solennels, et au commencement de vos mois, vous sonnerez des trompettes sur vos holocaustes, et sur vos sacrifices de prospérités, et elles seront un mémorial pour vous devant votre Dieu. Je suis l'Éternel, votre Dieu.

*

Départ des Israélites pour le désert

11 Et il arriva, dans la seconde année, au second mois, le 20^{ème} [jour] du mois, que la nuée s'éleva de dessus le tabernacle du témoignage.¹

— ¹ date: A.C. 1490.

12 Et les fils d'Israël partirent du désert du Sinaï, selon leur ordre de départ, et la nuée s'arrêta dans le désert de Paran.

13 Et ils partirent, pour la première fois, selon le commandement de l'Éternel par Moïse.

14 La bannière du camp des fils de Juda partit la première, selon leurs armées; et son armée était sous Nakhshon, fils d'Amminadab;

15 et l'armée de la tribu des fils d'Issacar était sous Nethaneël, fils de Tsuar;

16 et l'armée de la tribu des fils de Zabulon était sous Éliab, fils de Hélon.

17 Et le tabernacle fut démonté; puis les fils de Guershon et les fils de Merari partirent, portant le tabernacle.

18 Et la bannière du camp de Ruben partit, selon leurs armées; et son armée était sous Élitour, fils de Shedour;

19 et l'armée de la tribu des fils de Siméon était sous Shelumiel, fils de Tsurishaddaï;

20 et l'armée de la tribu des fils de Gad était sous Éliasaph, fils de Dehuel.

21 Puis les Kehathites partirent, portant le sanctuaire; et on dressa le tabernacle, en attendant leur arrivée.

22 Et la bannière du camp des fils d'Éphraïm partit, selon leurs armées; et son armée était sous Élishama, fils d'Ammihud;

23 et l'armée de la tribu des fils de Manassé était sous Gameliel, fils de Pedahsur;

24 et l'armée de la tribu des fils de Benjamin était sous Abidan, fils de Guidhoni.

25 Et la bannière du camp des fils de Dan partit, à l'arrière-garde de tous les camps, selon leurs armées; et son armée était sous Akhiézer, fils d'Ammishaddaï;

26 et l'armée de la tribu des fils d'Aser était sous Paghel, fils d'Ocran;

27 et l'armée de la tribu des fils de Nephthali était sous Akhira, fils d'Énan.

28 Tel fut l'ordre de marche des fils d'Israël, selon leurs armées; alors ils partirent.

29 Et Moïse dit à Hobab, fils de Rehuel, Madianite, beau-père de Moïse: Nous partons pour le lieu dont l'Éternel a dit: Je vous le donnerai. Viens avec nous, et nous te ferons du bien, car l'Éternel a parlé [de faire] du bien à Israël.

30 Et il lui dit: Je n'irai pas, mais je m'en irai dans mon pays, et vers ma parenté¹.

— ¹ ou: le lieu de ma naissance.

31 Et [Moïse] dit: Je te prie, ne nous laisse pas, parce que tu connais les lieux où nous aurons à camper dans le désert; et tu seras pour nous [comme] des yeux.

32 Et il arrivera, si tu viens avec nous, que le bien que l'Éternel veut nous faire, nous te le ferons.

33 Et ils partirent de la montagne de l'Éternel, le chemin de trois jours; et l'arche de l'alliance de l'Éternel alla devant eux, le chemin de trois jours, pour leur chercher un lieu de repos.

34 Et la nuée de l'Éternel était sur eux de jour, quand ils partaient de leur campement.

35 Et il arrivait qu'au départ de l'arche, Moïse disait: Lève-toi, Éternel! Et que tes ennemis soient dispersés, et que ceux qui te haïssent s'enfuient devant toi!

36 Et quand elle se reposait, il disait: Reviens, Éternel, aux 10 000 milliers d'Israël!

*

Le feu du ciel

11 Et il arriva, comme le peuple se plaignait, que cela fut mauvais aux oreilles de l'Éternel¹; et l'Éternel l'entendit, et sa colère s'enflamma, et le feu de l'Éternel s'alluma parmi eux, et dévora l'extrémité du camp.

— ¹ ou: il arriva que le peuple était, aux oreilles de l'Éternel, comme des gens qui se plaignent d'un mal.

2 Et le peuple cria vers Moïse, et Moïse pria l'Éternel, et le feu s'éteignit.

3 Et on appela ce lieu du nom de Tabhéra¹, parce que le feu de l'Éternel s'était allumé parmi eux.

— ¹ incendie.

Israël murmure et réclame de la viande – Choix des 70 anciens

4 Et le ramassis [de peuple], qui était au milieu d'eux, fut saisi de convoitise, et les fils d'Israël aussi se mirent encore à pleurer, et dirent: Qui nous fera manger de la viande?

5 Nous nous souvenons du poisson que nous mangions en Égypte pour rien, des concombres, et des melons, et des poireaux, et des oignons, et de l'ail;

6 et maintenant notre âme est desséchée; il n'y a rien du tout, si ce n'est cette manne devant nos yeux.

7 Et la manne était comme la graine de coriandre, et son apparence comme l'apparence du bdellium¹.

— ¹ gomme-résine aromatique, provenant d'un arbre du Moyen-Orient.

8 Le peuple se dispersait et la ramassait; et ils la broyaient sous la meule ou la pilaient dans le mortier; et ils la cuisaient dans des pots, et en faisaient des gâteaux; et son goût était comme le goût d'un gâteau à l'huile¹.

— ¹ selon quelques-uns: le goût d'huile fraîche.

9 Et quand la rosée descendait la nuit sur le camp, la manne descendait sur lui.

10 Et Moïse entendit le peuple pleurant, [groupé] par familles, chacun à l'entrée de sa tente; et la colère de l'Éternel s'enflamma extrêmement, et cela fut mauvais aux yeux de Moïse.

11 Et Moïse dit à l'Éternel: Pourquoi as-tu fait ce mal à ton serviteur? Et pourquoi n'ai-je pas trouvé grâce à tes yeux, que tu aies mis sur moi le fardeau de tout ce peuple?

12 Est-ce moi qui ai conçu tout ce peuple? Est-ce moi qui l'ai mis au monde, pour que tu me dises: Porte-le sur ta poitrine, comme la nourrice porte un enfant, jusqu'au pays que tu as promis par serment à ses pères?

13 D'où aurais-je de la viande pour en donner à tout ce peuple? Car ils pleurent auprès de moi, en disant: Donne-nous de la viande, afin que nous en mangions.

14 Je ne peux pas, moi seul, porter tout ce peuple, car il est trop pesant pour moi.

15 Et si tu agis ainsi avec moi, tue-moi donc, je te prie, si j'ai trouvé grâce à tes yeux, et que je ne voie pas mon malheur.

16 Et l'Éternel dit à Moïse: Rassemble pour moi 70 hommes parmi les anciens d'Israël, que tu sais être les anciens du peuple et ses magistrats¹, et amène-les à la tente de la Rencontre, et ils se tiendront là avec toi.

— ¹ ailleurs: commissaires, officiers.

17 Et je descendrai, et là je parlerai avec toi, et j'ôterai de l'Esprit qui est sur toi, et je le mettrai sur eux, afin qu'ils portent avec toi le fardeau du peuple, et que tu ne le portes pas, toi seul.

18 Et tu diras au peuple: Sanctifiez-vous pour demain, et vous mangerez de la viande! Car vous avez pleuré aux oreilles de l'Éternel, en disant: Qui nous fera manger de la viande? Car nous étions bien en Égypte! — Et l'Éternel vous donnera de la viande, et vous en mangerez.

19 Vous n'en mangerez pas un jour, ni 2 jours, ni 5 jours, ni 10 jours, ni 20 jours,

20 [mais] jusqu'à un mois entier, jusqu'à ce qu'elle vous sorte par les narines et que vous l'ayez en dégoût; parce que vous avez méprisé l'Éternel qui est au milieu de vous, et que vous avez pleuré devant lui, en disant: Pourquoi donc sommes-nous sortis d'Égypte?

21 Et Moïse dit: Il y a 600 000 fantassins dans le peuple au milieu duquel je suis, et tu as dit: Je leur donnerai de la viande, et ils en mangeront un mois entier.

22 Leur égorgera-t-on du petit bétail et du gros bétail, afin qu'il y en ait assez pour eux? Ou rassemblera-t-on tous les poissons de la mer pour eux, afin qu'il y en ait assez pour eux?

23 Et l'Éternel dit à Moïse: La main de l'Éternel est-elle devenue courte? Tu verras maintenant si ce que j'ai dit t'arrivera ou non.

24 Et Moïse sortit, et dit au peuple les paroles de l'Éternel. Et il rassembla 70 hommes parmi les anciens du peuple, et il les fit se tenir tout autour de la tente.

25 Et l'Éternel descendit dans la nuée, et lui parla; et il ôta de l'Esprit qui était sur lui, et il le mit sur les 70 anciens. Et il arriva, aussitôt que l'Esprit reposa sur eux, qu'ils prophétisèrent, mais ils ne continuèrent pas.

26 Et il eut deux hommes qui étaient restés dans le camp; le nom de l'un était Eldad, et le nom du second, Médad; et l'Esprit reposa sur eux (car ils étaient de ceux qui avaient été inscrits, mais ils n'étaient pas sortis vers la tente) et ils prophétisèrent dans le camp.

27 Et un jeune homme courut et rapporta cela à Moïse, en disant: Eldad et Médad prophétisent dans le camp.

28 Et Josué, fils de Nun, qui servait Moïse depuis sa jeunesse, répondit et dit: Mon seigneur Moïse, empêche-les!

29 Mais Moïse lui dit: Es-tu jaloux pour moi? Ah, que plutôt tout le peuple de l'Éternel soit prophète, que l'Éternel mette son Esprit sur eux!

30 Et Moïse revint dans le camp, lui et les anciens d'Israël.

Les cailles

31 Et il se leva, venant de l'Éternel, un vent qui amena de la mer¹ des cailles, et il les jeta sur le camp, environ une journée de chemin d'un côté, et environ une journée de chemin de l'autre côté, tout autour du camp, et environ deux coudées sur la surface de la terre.

— ¹ ou: de l'ouest.

32 Et le peuple se leva tout ce jour-là, et toute la nuit, et tout le jour suivant, et ils ramassèrent des cailles; celui qui en avait ramassé le moins, en avait ramassé dix khomers; et ils les étendirent tout autour du camp.

33 La viande était encore entre leurs dents, elle n'était pas encore mâchée, lorsque la colère de l'Éternel s'enflamma contre le peuple, et que l'Éternel frappa le peuple d'un très grand coup.

34 Et on appela ce lieu-là du nom de Kibroth-Hattaava¹, parce qu'on y enterra le peuple qui avait convoité.

— ¹ tombes de la convoitise.

35 De Kibroth-Hattaava, le peuple partit pour Hatséroth, et ils s'arrêtèrent à Hatséroth.

*

Murmures d'Aaron et de Marie contre Moïse – Marie frappée de lèpre

12 Et Marie¹ et Aaron parlèrent contre Moïse au sujet de la femme éthiopienne² qu'il avait prise, car il avait pris une femme éthiopienne².

— ¹ hébreu: Miriam. — ² ou: cushite.

2 Et ils dirent: L'Éternel n'a-t-il parlé que par¹ Moïse seulement? N'a-t-il pas parlé aussi par¹ nous? Et l'Éternel l'entendit.

— ¹ ou: à.

3 Et cet homme, Moïse, était très doux¹, plus que tous les hommes qui étaient sur la surface de la terre.

— ¹ ou: humble.

4 Et soudain l'Éternel dit à Moïse, et à Aaron et à Marie: Sortez, vous trois, vers la tente de la Rencontre! Et ils sortirent, les trois.

5 Et l'Éternel descendit dans la colonne de nuée, et se tint à l'entrée de la tente; et il appela Aaron et Marie, et ils sortirent, les deux.

6 Et il dit: Écoutez bien¹ mes paroles! S'il y a un prophète parmi vous, moi l'Éternel, je me ferai connaître à lui dans une vision, je lui parlerai dans un rêve.

— ¹ littéralement: Écoutez, je vous prie.

7 Il n'en est pas ainsi de mon serviteur Moïse, qui¹ est fidèle dans toute ma maison;

— ¹ ou: lui.

8 je parle avec lui face à face¹, et [en me révélant] clairement, et non en énigmes; et il voit la ressemblance de l'Éternel. Et pourquoi n'avez-vous pas craint de parler contre mon serviteur, contre Moïse?

— ¹ littéralement: bouche à bouche.

9 Et la colère de l'Éternel s'enflamma contre eux, et il s'en alla.

10 Et la nuée se retira de dessus la tente, et voici, Marie était lépreuse, comme la neige; et Aaron se tourna vers Marie, et voici, elle était lépreuse.

11 Et Aaron dit à Moïse: Ah, mon seigneur! Ne mets pas, je te prie, sur nous, ce péché par lequel nous avons agi follement et par lequel nous avons péché.

12 Je te prie, qu'elle ne soit pas comme un [enfant] mort, dont la chair est à moitié rongée quand il sort du ventre¹ de sa mère.

— ¹ littéralement: de l'utérus.

13 Et Moïse cria vers l'Éternel, en disant: Ô °Dieu, je te prie, guéris-la, je te prie!

14 Et l'Éternel dit à Moïse: Si son père lui avait craché au visage, ne serait-elle pas dans la honte pendant sept jours? Qu'elle soit exclue¹ sept jours hors du camp, et après, qu'elle y soit recueillie.

— ¹ ou: enfermée.

15 Et Marie fut exclue¹ hors du camp sept jours; et le peuple ne partit pas jusqu'à ce que Marie ait été recueillie.

— ¹ ou: enfermée.

16 Et après cela, le peuple partit de Hatséroth, et ils dressèrent leur camp dans désert de Paran.

*

Envoi des espions pour explorer le pays

13 Et l'Éternel parla à Moïse, en disant:

2 Envoie des hommes, et ils exploreront le pays de Canaan, que je donne aux fils d'Israël; vous enverrez un homme pour chaque tribu de ses pères, tous des princes parmi eux.

3 Et Moïse les envoya depuis le désert de Paran, selon le commandement de l'Éternel. Tous ces hommes étaient des chefs des fils d'Israël.

4 Et ce sont ici leurs noms: pour la tribu de Ruben, Shammua, fils de Zaccur;

5 pour la tribu de Siméon, Shaphath, fils de Hori;

6 pour la tribu de Juda, Caleb, fils de Jephunné;

7 pour la tribu d'Issacar, Jighal, fils de Joseph;

8 pour la tribu d'Éphraïm, Osée, fils de Nun;

9 pour la tribu de Benjamin, Palti, fils de Raphu;

10 pour la tribu de Zabulon, Gaddiel, fils de Sodi;

11 pour la tribu de Joseph, pour la tribu de Manassé, Gaddi, fils de Susi;

12 pour la tribu de Dan, Ammiel, fils de Guemalli;

13 pour la tribu d'Aser, Sethur, fils de Micaël;

14 pour la tribu de Nephthali, Nakhbi, fils de Vophsi;

15 pour la tribu de Gad, Gueuël, fils de Maki.

16 Ce sont là les noms des hommes que Moïse envoya pour explorer le pays. Et Moïse appela Osée¹, fils de Nun, [du nom de] Josué².

— ¹ hébreu: Hoshéa, délivrance. — ² hébreu: Jehoshua, l'Éternel [est] sauveur.

17 Et Moïse les envoya pour explorer le pays de Canaan, et il leur dit: Montez de ce côté, par le Néguev¹; et vous monterez [dans] la montagne;

— ¹ nom de la contrée située au sud de Juda, vers le désert.

18 et vous verrez le pays, ce qu'il est, et le peuple qui l'habite, s'il est fort ou faible, s'il est en petit nombre ou en grand nombre;

19 et quel est le pays où il habite, s'il est bon ou mauvais; et quelles sont les villes dans lesquelles il habite, si c'est dans des camps ou dans des villes murées;

20 et quel est le pays, s'il est fertile ou pauvre¹, s'il y a des arbres ou s'il n'y en a pas. Ayez bon courage, et prenez du fruit du pays. Or c'était le temps des premiers raisins.

— ¹ littéralement: gras ou maigre.

21 Et ils montèrent et explorèrent le pays, depuis le désert de Tsin jusqu'à Rehob, quand on va à¹ Hamath.
— ¹ ou: à l'entrée de.

22 Et ils montèrent par le Néguev, et vinrent jusqu'à Hébron; et là étaient Akhiman, Shéshaï et Thalmaï, les enfants d'Anak. Et Hébron avait été bâtie sept ans avant Tsoan en Égypte.

23 Et ils vinrent jusqu'au torrent¹ d'Eshcol², et coupèrent de là un sarment avec une grappe de raisin, et ils le portèrent à deux au moyen d'une perche; [ils prirent] aussi des grenades et des figues.
— ¹ ou: vallée. — ² grappe.

24 On appela ce lieu-là torrent¹ d'Eshcol², à cause de la grappe que les fils d'Israël y coupèrent.
— ¹ ou: vallée. — ² grappe.

25 Et ils revinrent de l'exploration du pays au bout de 40 jours.

26 Et ils allèrent, et vinrent vers Moïse et Aaron, et vers toute l'assemblée des fils d'Israël, au désert de Paran, à Kadès; et ils leur rendirent compte, ainsi qu'à toute l'assemblée, et ils leur montrèrent le fruit du pays.

27 Et ils racontèrent à Moïse¹, et dirent: Nous sommes allés dans le pays où tu nous as envoyés; et vraiment il est ruisselant de lait et de miel, et en voici le fruit.

— ¹ littéralement: à lui.

28 Seulement, le peuple qui habite dans le pays est fort, et les villes sont fortifiées, très grandes; et même nous y avons vu les enfants d'Anak.

29 Amalek habite le pays du Néguev; et le Héthien, le Jébusien et l'Amoréen habitent dans la montagne; et le Cananéen habite près de la mer et sur les rives du Jourdain.

30 Et Caleb fit taire le peuple devant Moïse, et il dit: Montons hardiment et prenons possession du [pays], car nous allons sûrement l'emporter.

31 Mais les hommes qui étaient montés avec lui, dirent: Nous ne pouvons pas monter contre ce peuple, car il est plus fort que nous.

32 Et ils décrièrent devant les fils d'Israël le pays qu'ils avaient exploré, en disant: Le pays par lequel nous sommes passés pour l'explorer est un pays qui dévore ses habitants, et tous ceux¹ que nous y avons vus sont des hommes de haute stature.

— ¹ littéralement: tout le peuple.

33 Et nous y avons vu les géants, fils d'Anak, qui est [de la race] des géants; et nous étions à nos yeux comme des sauterelles, et nous étions de même à leurs yeux.

*

Murmures et révolte du peuple

14 Et toute l'assemblée éleva sa voix, et poussa des cris, et le peuple pleura cette nuit-là.

2 Et tous les fils d'Israël murmurèrent contre Moïse et contre Aaron; et toute l'assemblée leur dit: Si seulement nous étions morts dans le pays d'Égypte! Ou si seulement nous étions morts dans ce désert!

3 Et pourquoi l'Éternel nous fait-il venir dans ce pays, pour y tomber par l'épée, pour que nos femmes et nos petits enfants deviennent une proie? Ne serait-il pas bon pour nous de retourner en Égypte?

4 Et ils se dirent l'un à l'autre: Établissons un chef, et retournons en Égypte.

5 Et Moïse et Aaron tombèrent sur leurs faces devant toute la communauté de l'assemblée des fils d'Israël.

6 Et Josué, fils de Nun, et Caleb, fils de Jephunné, qui étaient parmi ceux qui avaient exploré le pays, déchirèrent leurs vêtements,

7 et ils parlèrent à toute l'assemblée des fils d'Israël, en disant: Le pays par lequel nous sommes passés pour l'explorer est un très bon¹ pays.

— ¹ littéralement: très très bon.

8 Si l'Éternel prend plaisir en nous, alors il nous fera entrer dans ce pays-là et il nous le donnera, un pays ruisselant de lait et de miel.

9 Seulement, ne vous rebellez pas contre l'Éternel! Et ne craignez pas le peuple du pays, car ils seront notre pain; leur protection¹ s'est retirée de dessus eux, et l'Éternel est avec nous; ne les craignez pas!

— ¹ littéralement: ombrage.

10 Et toute l'assemblée parla de les lapider avec des pierres.

Et la gloire de l'Éternel apparut à tous les fils d'Israël, à la tente de la Rencontre.

11 Et l'Éternel dit à Moïse: Jusqu'à quand ce peuple-ci me méprisera-t-il et jusqu'à quand ne me croira-t-il pas¹, après tous les signes que j'ai faits au milieu de lui?

— ¹ ou: ne se fierà-t-il pas à moi.

12 Je le frapperai par la peste, et je le détruirai¹, et je ferai de toi une nation plus grande et plus forte que lui.

— ¹ ailleurs: déposséder.

13 Et Moïse dit à l'Éternel: Mais les Égyptiens en entendront parler — car par ta force tu as fait monter ce peuple du milieu d'eux —

14 et ils [le] diront aux habitants de ce pays, qui ont entendu que toi, Éternel, tu étais au milieu de ce peuple, que toi, Éternel, tu te faisais voir face à face¹, et que ta nuée se tenait sur eux, et que tu marchais devant eux, le jour dans une colonne de nuée, et la nuit dans une colonne de feu.

— ¹ littéralement: œil dans œil.

15 Si tu fais périr ce peuple comme un seul homme, les nations qui ont entendu ta renommée, parleront, en disant:

16 Parce que l'Éternel ne pouvait pas faire entrer ce peuple dans le pays qu'il leur avait promis par serment, il les a tués dans le désert.

17 Et maintenant, je te prie, que la puissance du Seigneur soit grande, comme tu as parlé, en disant:

18 L'Éternel est lent à la colère, et grand en bonté, pardonnant l'iniquité et la transgression, mais qui ne tient nullement [celui qui en est coupable] pour innocent, qui visite l'iniquité des pères sur les fils, sur la troisième et sur la quatrième [génération].

19 Pardonne, je te prie, l'iniquité de ce peuple, selon la grandeur de ta bonté, et comme tu as pardonné à ce peuple depuis l'Égypte jusqu'ici.

20 Et l'Éternel dit: J'ai pardonné selon ta parole.

21 Mais, aussi vrai que je suis vivant, toute la terre sera remplie de la gloire de l'Éternel.

22 Car tous ces hommes qui ont vu ma gloire, et mes signes que j'ai faits en Égypte et dans le désert, et qui m'ont tenté ces dix fois, et qui n'ont pas écouté ma voix

23 — s'ils voient le pays¹ que j'avais promis par serment à leurs pères! Aucun de ceux qui m'ont méprisé ne le verra.

— ¹ hébraïsme pour: ils ne verront absolument pas le pays.

24 Mais mon serviteur Caleb, parce qu'il a été animé d'un autre esprit et qu'il m'a pleinement suivi, je l'introduirai dans le pays où il est entré, et sa descendance le possédera.

25 Or l'Amalékite et le Cananéen habitent dans la vallée. Demain tournez-vous, et partez pour le désert, vous dirigeant vers la mer Rouge.

26 Et l'Éternel parla à Moïse et à Aaron, en disant:

27 Jusqu'à quand cette méchante assemblée murmurerait-elle contre moi? J'ai entendu les murmures des fils d'Israël, qu'ils murmurent contre moi.

28 Dis-leur: Je suis vivant — dit l'Éternel — si je ne vous fais pas comme vous avez parlé à mes oreilles!

29 Vos cadavres tomberont dans ce désert. Et tous ceux parmi vous qui ont été dénombrés, selon tout le compte qui a été fait de vous, depuis l'âge de 20 ans et au-dessus, vous qui avez murmuré contre moi

30 — si vous entrez dans le pays¹ touchant lequel j'ai levé ma main pour vous y faire habiter, excepté Caleb, fils de Jephunné, et Josué, fils de Nun!

— ¹ hébraïsme pour: vous n'entrerez absolument pas dans le pays.

31 Mais vos petits enfants, dont vous avez dit qu'ils seraient une proie, je les ferai entrer, et ils connaîtront le pays que vous avez méprisé.

32 Et quant à vous, vos cadavres tomberont dans ce désert.

33 Et vos fils seront bergers dans le désert 40 ans, et ils porteront [la peine de] vos prostitutions, jusqu'à ce que vos cadavres soient tous tombés dans le désert.

34 Selon le nombre des jours que vous avez mis à explorer le pays, 40 jours, vous porterez vos iniquités 40 ans, exactement un jour pour une année¹, et vous connaîtrez ce qu'est ma réprobation.

— ¹ littéralement: un jour pour une année, un jour pour une année.

35 Moi, l'Éternel, j'ai parlé; c'est ainsi que je ferai à toute cette méchante assemblée qui s'est liguée contre moi. Ils tomberont dans ce désert, et ils y mourront.

36 Et les hommes que Moïse avait envoyés pour explorer le pays, et qui revinrent et firent murmurer contre lui toute l'assemblée en décrivant le pays,

37 ces hommes, qui avaient décrié le pays, moururent [frappés] par un fléau, devant l'Éternel.

38 Mais parmi les hommes qui étaient allés pour explorer le pays, [seuls] Josué, fils de Nun, et Caleb, fils de Jephunné, vécurent.

La défaite d'Horma

39 Et Moïse rapporta ces paroles à tous les fils d'Israël, et le peuple mena un très grand deuil.

40 Et ils se levèrent de bon matin et montèrent sur le sommet de la montagne, en disant: Nous voici, et nous monterons vers le lieu dont l'Éternel a parlé, car nous avons péché.

41 Et Moïse dit: Pourquoi transgressez-vous le commandement de l'Éternel? Cela ne réussira pas.

42 Ne montez pas, car l'Éternel n'est pas au milieu de vous, afin que vous ne soyez pas battus devant vos ennemis;

43 car l'Amalékite et le Cananéen sont là devant vous, et vous tomberez par l'épée. Parce que vous vous êtes détournés de¹ l'Éternel, l'Éternel ne sera pas avec vous.

— ¹ littéralement: d'après.

44 Mais ils s'obstinèrent¹ à monter sur le sommet de la montagne; mais l'arche de l'alliance de l'Éternel et Moïse ne bougèrent pas du milieu du camp.

— ¹ littéralement: s'élevèrent d'une manière présomptueuse.

45 Et les Amalékites et les Cananéens qui habitaient cette montagne-là, descendirent, et les battirent, et les taillèrent en pièces jusqu'à Horma¹.

— ¹ entière destruction.

*

Lois relatives aux sacrifices à offrir dans le pays

15 Et l'Éternel parla à Moïse, en disant:

2 Parle aux fils d'Israël, et dis-leur: Quand vous serez entrés dans le pays de vos habitations, que je vous donne,

3 et que vous offrirez un sacrifice par feu à l'Éternel, un holocauste, ou un sacrifice pour s'acquitter d'un vœu, ou un sacrifice volontaire, ou bien dans vos jours solennels, pour offrir une odeur agréable à l'Éternel, de gros bétail ou de petit bétail,

4 alors celui qui présentera son offrande¹ à l'Éternel, présentera une offrande de gâteau d'un dixième de fleur de farine pétrie avec le quart d'un hin d'huile.

— ¹ hébreu: corban; dérivé du verbe traduit par: présenter.

5 Et tu offriras le quart d'un hin de vin pour la libation, sur l'holocauste ou le sacrifice, pour chaque agneau.

6 Et pour un bélier, tu feras une offrande de gâteau de deux dixièmes de fleur de farine pétrie avec le tiers d'un hin d'huile,

7 et le tiers d'un hin de vin pour la libation; tu le présenteras comme odeur agréable à l'Éternel.

8 Et si tu offres un jeune taureau¹ comme holocauste, ou comme sacrifice pour t'acquitter d'un vœu, ou comme sacrifice de prospérités à l'Éternel,

— ¹ ou: un veau.

9 on présentera avec le jeune taureau¹, comme offrande de gâteau, trois dixièmes de fleur de farine pétrie avec un demi-hin d'huile;

— ¹ ou: un veau.

10 et tu présenteras un demi-hin de vin pour la libation, en sacrifice par feu, d'odeur agréable à l'Éternel.

11 On en fera ainsi pour un taureau, ou pour un bélier, ou pour un agneau, ou pour un chevreau;

12 selon le nombre [de bêtes] que vous offrirez, vous ferez ainsi pour chacune, selon leur nombre.

13 Tous les Israélites de naissance¹ feront ces choses ainsi, lorsqu'ils présenteront un sacrifice par feu, d'odeur agréable à l'Éternel.

— ¹ littéralement: les autochtones.

14 Et si, dans vos générations, un étranger séjourne parmi vous, ou si quelqu'un est au milieu de vous, et qu'il offre un sacrifice par feu, d'odeur agréable à l'Éternel — comme vous faites, ainsi il fera.

15 Pour ce qui est de la communauté, il y aura un même statut pour vous et pour l'étranger qui séjourne [parmi vous], un statut perpétuel pour vos générations; comme vous, ainsi sera l'étranger devant l'Éternel.

16 Il y aura une même loi et une même ordonnance pour vous et pour l'étranger qui séjourne parmi vous.

L'offrande des premiers pains

17 Et l'Éternel parla à Moïse, en disant:

18 Parle aux fils d'Israël, et dis-leur: Quand vous serez entrés dans le pays où je vous fais entrer,

19 et que¹ vous mangerez du pain du pays, vous en offrirez à l'Éternel une offrande élevée;

— ¹ littéralement: alors il arrivera que, quand.

20 vous offrirez les prémices de votre pâte, une galette, en offrande élevée; comme l'offrande élevée de l'aire, ainsi vous l'offrirez.

21 Vous donnerez à l'Éternel, dans vos générations, une offrande élevée des prémices de votre pâte.

Les sacrifices pour un péché par erreur

22 Et lorsque vous aurez péché par erreur, et que vous n'aurez pas fait tous ces commandements que l'Éternel a dits à Moïse,

23 tout ce que l'Éternel vous a commandé par Moïse, depuis le jour où l'Éternel a donné ses commandements, et dans la suite, dans vos générations,

24 s'il arrive que la chose ait été faite par erreur, loin des yeux de l'assemblée, alors toute l'assemblée offrira un jeune taureau en holocauste, en odeur agréable à l'Éternel, et son offrande de gâteau et sa libation, selon l'ordonnance, et un bouc en sacrifice pour le péché.

25 Et le sacrificateur fera propitiation pour toute l'assemblée des fils d'Israël, et il leur sera pardonné, car c'est une chose arrivée par erreur, et ils ont amené devant l'Éternel leur offrande, un sacrifice par feu à l'Éternel, et le sacrifice pour leur péché, à cause de leur erreur.

26 Et il sera pardonné à toute l'assemblée des fils d'Israël et à l'étranger qui séjourne parmi eux, car [cela est arrivé] à tout le peuple par erreur.

27 Et si une âme pèche par erreur, alors elle présentera une chèvre âgée d'un an en sacrifice pour le péché.

28 Et le sacrificateur fera propitiation pour l'âme qui aura péché par erreur, qui aura péché par erreur devant l'Éternel, afin de faire propitiation pour elle, et il lui sera pardonné.

29 Il y aura une même loi pour vous quant à celui qui a agi par erreur, tant pour celui qui est né dans le pays¹ parmi les fils d'Israël, que pour l'étranger qui séjourne au milieu d'eux.

— ¹ littéralement: l'autochtone.

30 Mais l'âme qui aura péché par orgueil¹, tant l'Israélite de naissance² que l'étranger, elle a outragé l'Éternel; cette âme sera retranchée du milieu de son peuple,

— ¹ littéralement: qui agira à main levée. — ² littéralement: l'autochtone.

31 car elle a méprisé la parole de l'Éternel, et elle a enfreint son commandement; cette âme sera certainement retranchée, son iniquité est sur elle.

Un homme viole le sabbat

32 Et comme les fils d'Israël étaient dans le désert, ils trouvèrent un homme qui ramassait du bois le jour du sabbat.

33 Et ceux qui le trouvèrent ramassant du bois, l'amènèrent à Moïse et à Aaron, et à toute l'assemblée.

34 Et on le mit sous bonne garde, car il n'avait pas été déclaré ce qu'on devait lui faire.

35 Et l'Éternel dit à Moïse: L'homme sera mis à mort; que toute l'assemblée le lapide avec des pierres hors du camp.

36 Et toute l'assemblée le mena hors du camp, et ils le lapidèrent avec des pierres, et il mourut, comme l'Éternel l'avait commandé à Moïse.

Une houppe aux coins des vêtements

37 Et l'Éternel parla à Moïse, en disant:

38 Parle aux fils d'Israël, et dis-leur qu'ils se fassent, dans leurs générations, une houppe¹ aux coins de leurs vêtements, et qu'ils mettent à la houppe du coin un cordon de bleu.

— ¹ ou: frange.

39 Et elle sera pour vous une houppe¹; et vous la verrez, et vous vous souviendrez de tous les commandements de l'Éternel, afin que vous les fassiez, et que vous ne recherchiez pas [les pensées de] votre cœur, ni [les désirs de] vos yeux, après lesquels vous vous prostituez;

— ¹ ou: une fleur, qui attire l'attention.

40 afin que vous vous souveniez de tous mes commandements, et que vous les fassiez, et que vous soyez saints, [consacrés] à votre Dieu.

41 Je suis l'Éternel, votre Dieu, qui vous ai fait sortir du pays d'Égypte pour être votre Dieu. Je suis l'Éternel, votre Dieu.

*

La révolte de Coré, de Dathan et d'Abiram

16 Et Coré¹, fils de Jitsehar, fils de Kehath, fils de Lévi, s'éleva dans son esprit, avec Dathan et Abiram, fils d'Éliab, et On, fils de Péleth, [qui étaient] fils de Ruben;

— ¹ hébreu: Korakh.

2 et ils se levèrent devant Moïse, avec 250 hommes des fils d'Israël, princes de l'assemblée, [hommes] que l'on convoquait aux réunions¹, des hommes de renom.

— ¹ littéralement: des appelés de rencontre.

3 Et ils s'attroupèrent contre Moïse et contre Aaron, et ils leur dirent: C'en est assez! Car toute l'assemblée, eux tous, sont saints, et l'Éternel est au milieu d'eux; et pourquoi vous élevez-vous au-dessus de la communauté de l'Éternel?

4 Et Moïse l'entendit, et tomba sur sa face;

5 et il parla à Coré et à toute son assemblée, en disant: [Demain] matin, l'Éternel fera connaître qui est à lui, et qui est saint, et il le fera approcher de lui; et celui qu'il a choisi, il le fera approcher de lui.

6 Faites ceci: Prenez des encensoirs, Coré et toute son assemblée!

7 Et demain, mettez-y du feu et placez de l'encens dessus, devant l'Éternel; et il arrivera que l'homme que l'Éternel aura choisi, celui-là sera saint. C'en est assez, fils de Lévi!

8 Et Moïse dit à Coré: Écoutez, je vous prie, fils de Lévi:

9 Est-ce peu de chose pour vous que le Dieu d'Israël vous ait séparés de l'assemblée d'Israël, en vous faisant approcher de lui pour faire le service du tabernacle de l'Éternel, et pour vous tenir devant l'assemblée afin de la servir

10 — et il t'a fait approcher, toi et tous tes frères, les fils de Lévi, avec toi — que vous recherchiez aussi la sacrificature?

11 C'est pourquoi, toi et toute ton assemblée, vous vous êtes ligués contre l'Éternel; et Aaron, qui est-il, que vous murmuriez contre lui?

12 Et Moïse envoya appeler Dathan et Abiram, fils d'Éliab; mais ils dirent: Nous ne monterons pas!

13 Est-ce peu de chose de nous avoir fait monter d'un pays ruisselant de lait et de miel, pour nous faire mourir dans le désert, que tu te fasses absolument dominateur sur nous?

14 Non vraiment, tu ne nous as pas introduits dans un pays ruisselant de lait et de miel, et tu ne nous as pas donné un héritage de champs et de vignes! Veux-tu crever les yeux de ces gens? Nous ne monterons pas.

15 Et Moïse entra dans une ardente colère, et il dit à l'Éternel: N'aie pas égard à leur offrande; je ne leur ai pas même pris un âne, et je n'ai fait de mal à aucun d'entre eux.

16 Et Moïse dit à Coré: Toi, et toute ton assemblée, soyez demain devant l'Éternel, toi et eux, et Aaron!

17 Et prenez chacun votre encensoir, et mettez de l'encens dessus; et présentez devant l'Éternel chacun votre encensoir, 250 encensoirs; de même pour toi, et Aaron, chacun son encensoir.

18 Et ils prirent chacun son encensoir, et y mirent du feu, et placèrent de l'encens dessus, et se tinrent à l'entrée de la tente de la Rencontre, avec Moïse et Aaron.

19 Et Coré réunit contre eux toute l'assemblée à l'entrée de la tente de la Rencontre; et la gloire de l'Éternel apparut à toute l'assemblée.

20 Et l'Éternel parla à Moïse et à Aaron, en disant:

21 Séparez-vous du milieu de cette assemblée, et je les exterminerai en un instant.

22 Et ils tombèrent sur leurs faces, et dirent: Ô °Dieu, Dieu des esprits de toute chair! Un seul homme péchera, et tu seras en colère contre toute l'assemblée?

23 Et l'Éternel parla à Moïse, en disant:

24 Parle à l'assemblée, en disant: Retirez-vous loin de l'habitation¹ de Coré, de Dathan et d'Abiram.

— ¹ littéralement: tabernacle (verset 9).

25 Et Moïse se leva et alla vers Dathan et Abiram; et les anciens d'Israël allèrent après lui.

26 Et il parla à l'assemblée, en disant: Éloignez-vous, je vous prie, des tentes de ces méchants hommes, et ne touchez à rien [de ce] qui leur appartient, de peur que vous ne périissiez dans tous leurs péchés.

27 Et ils se retirèrent de l'habitation de Coré, de Dathan et d'Abiram, tout alentour. Et Dathan et Abiram sortirent, et se tinrent à l'entrée de leurs tentes avec leurs femmes, et leurs fils, et leurs petits enfants.

28 Et Moïse dit: À ceci vous connaîtrez que l'Éternel m'a envoyé pour faire toutes ces œuvres, car elles ne sont pas sorties de mon cœur;

29 si ceux-là meurent selon la mort de tout homme, et s'ils sont visités comme doit l'être tout homme, l'Éternel ne m'a pas envoyé;

30 mais si l'Éternel crée une chose nouvelle, et que le sol ouvre sa bouche et les engloutisse avec tout ce qui est à eux, et qu'ils descendent vivants dans le shéol¹, alors vous saurez que ces hommes ont méprisé l'Éternel.

— ¹ expression très vague pour désigner le séjour des âmes séparées du corps.

31 Et il arriva, comme il achevait de prononcer toutes ces paroles, que le sol qui était sous eux se fendit,

32 et la terre ouvrit sa bouche, et les engloutit, ainsi que leurs maisons, et tous les hommes qui étaient à Coré, et tout leur avoir.

33 Et ils descendirent vivants dans le shéol, eux et tout ce qui était à eux; et la terre les couvrit, et ils disparurent du milieu de l'assemblée.

34 Et tout Israël qui était autour d'eux s'enfuit à leur cri; car ils disaient: [Fuyons,] de peur que la terre ne nous engloutisse!

35 Et un feu sortit d'auprès de l'Éternel, et il dévora les 250 hommes qui présentaient l'encens.

Les encensoirs de ceux qui se sont rebellés

17 Et l'Éternel parla à Moïse, en disant:

2 Dis à Éléazar, fils d'Aaron, le sacrificateur, qu'il relève les encensoirs du milieu de l'incendie, et répands-en le feu au loin, car ils sont sanctifiés.

3 Avec les encensoirs de ces hommes qui ont péché contre leurs propres âmes, que l'on en fasse des lames aplaties pour en plaquer l'autel; car ils les ont présentés devant l'Éternel, et ils sont sanctifiés; et ils seront un signe aux fils d'Israël.

4 Et Éléazar, le sacrificateur, prit les encensoirs de bronze qu'avaient présentés les [hommes] qui furent brûlés, et on les aplatit pour [en] plaquer l'autel,

5 en mémorial pour les fils d'Israël, afin qu'aucun étranger, qui n'est pas de la descendance d'Aaron, ne s'approche pour brûler¹ l'encens devant l'Éternel, et ne soit comme Coré et son assemblée, selon que l'Éternel lui² avait parlé par Moïse.

— ¹ ailleurs: faire fumer; terme employé pour: brûler l'encens (une bonne odeur). — ² c-à-d: à Éléazar.

Murmures et jugement du peuple – Intercession d'Aaron

6 Et le lendemain, toute l'assemblée des fils d'Israël murmura contre Moïse et contre Aaron, en disant: Vous avez fait mourir le peuple de l'Éternel!

7 Et il arriva, comme l'assemblée se réunissait contre Moïse et contre Aaron, qu'ils regardèrent vers la tente de la Rencontre, et voici, la nuée la couvrit, et la gloire de l'Éternel apparut.

8 Et Moïse et Aaron vinrent devant la tente de la Rencontre.

9 Et l'Éternel parla à Moïse, en disant:

10 Retirez-vous¹ du milieu de cette assemblée, et je les exterminerai en un instant. Et ils tombèrent sur leurs faces.

— ¹ littéralement: Élevez-vous.

11 Et Moïse dit à Aaron: Prends l'encensoir, et mets-y du feu de dessus l'autel, et mets-y de l'encens, et porte-le rapidement vers l'assemblée, et fais propitiation pour eux; car la colère est sortie de devant l'Éternel, le fléau a commencé.

12 Et Aaron le prit, comme Moïse le lui avait dit, et il courut au milieu de la communauté; et voici, le fléau avait commencé au milieu du peuple. Et il mit l'encens, et fit propitiation pour le peuple.

13 Et il se tint entre les morts et les vivants, et le fléau s'arrêta.

14 Et il y en eut 14 700 qui moururent du fléau, sans compter ceux qui étaient morts dans l'affaire de Coré.

15 Et Aaron retourna vers Moïse, à l'entrée de la tente de la Rencontre, et le fléau s'arrêta.

*

Le bâton d'Aaron a bourgeonné

16 Et l'Éternel parla à Moïse, en disant:

17 Parle aux fils d'Israël, et prends d'eux un bâton, un bâton par maison de père, d'auprès de tous leurs princes, selon leurs maisons de pères, [soit] douze bâtons; tu écriras le nom de chacun sur son bâton;

18 et tu écriras le nom d'Aaron sur le bâton de Lévi; car il y aura un bâton pour [chaque] chef de leurs maisons de pères.

19 Et tu les poseras dans la tente de la Rencontre, devant le témoignage, là où je vous rencontre.

20 Et il arrivera que le bâton de l'homme que j'ai choisi bourgeonnera; et je ferai cesser de devant moi les murmures des fils d'Israël, qu'ils profèrent contre vous.

21 Et Moïse parla aux fils d'Israël; et tous leurs princes lui donnèrent un bâton, un bâton pour chaque prince, selon leurs maisons de pères, douze bâtons; et le bâton d'Aaron était au milieu de ces¹ bâtons.

— ¹ littéralement: leurs.

22 Et Moïse posa les bâtons devant l'Éternel, dans la tente du témoignage.

23 Et il arriva, le lendemain, que Moïse entra dans la tente du témoignage, et voici, le bâton d'Aaron, pour la maison de Lévi, avait bourgeonné, et avait poussé des boutons, et avait produit des fleurs et fait mûrir des amandes.

24 Et Moïse retira¹ tous les bâtons de devant l'Éternel, [et les apporta] à tous les fils d'Israël; et ils les virent, et reprirent chacun son bâton.

— ¹ littéralement: sortit.

25 Et l'Éternel dit à Moïse: Rapporte le bâton d'Aaron devant le témoignage, pour être gardé comme un signe aux fils de rébellion; et tu feras cesser leurs murmures devant moi, et ils ne mourront pas.

26 Et Moïse fit comme l'Éternel le lui avait commandé; il fit ainsi.

27 Et les fils d'Israël parlèrent à Moïse, en disant: Voici, nous expirons, nous périssons, nous périssons tous!

28 Quiconque s'approche tant soit peu du tabernacle de l'Éternel, est frappé de mort; faut-il donc que nous expirions tous?

Fonctions et portions des sacrificateurs et des Lévites

18 Et l'Éternel dit à Aaron: Toi, et tes fils, et la maison de ton père avec toi, vous porterez l'iniquité du sanctuaire; et toi et tes fils avec toi, vous porterez l'iniquité de votre sacrificature.

2 Et fais aussi approcher avec toi tes frères, la tribu de Lévi, la tribu de ton père, et ils seront tes adjoints¹, et ils te serviront; et toi et tes fils avec toi, [vous servirez] devant la tente du témoignage.

— ¹ Lévi signifie: attachement, ou joint.

3 Et ils seront à ton service¹ et feront le service¹ de toute la tente; seulement, ils n'approcheront pas des ustensiles du lieu saint, et de l'autel, de peur qu'ils ne meurent, eux et vous aussi.

— ¹ ici, littéralement: charge.

4 Et ils seront tes adjoints, et ils feront le service de la tente de la Rencontre, selon tout le service de la tente; mais aucun étranger ne s'approchera de vous.

5 Et vous ferez le service du lieu saint, et le service de l'autel, afin qu'il n'y ait plus de colère contre les fils d'Israël.

6 Et moi, voici, j'ai pris vos frères, les Lévites, du milieu des fils d'Israël; donnés à l'Éternel, ils vous sont remis en don afin qu'ils s'emploient au service de la tente de la Rencontre.

7 Mais toi, et tes fils avec toi, vous exercerez votre sacrificature pour tout ce qui concerne l'autel et ce qui est à l'intérieur du voile, et vous ferez le service. Je vous donne votre sacrificature comme un service de [pur] don; et l'étranger qui s'approchera sera mis à mort.

— ¹ littéralement: à l'intérieur.

8 Et l'Éternel parla à Aaron: Et moi, voici, je t'ai donné la charge de mes offrandes élevées, de toutes les choses saintes des fils d'Israël; je te les ai données, à cause de l'onction, [à toi] et à tes fils, par statut perpétuel.

9 Parmi les choses très saintes qui n'ont pas été consommées, ceci sera pour toi: toutes leurs offrandes¹, savoir toutes leurs offrandes de gâteau, et tous leurs sacrifices pour le péché, et tous leurs sacrifices pour le délit, qu'ils m'apporteront²; ce sont des choses très saintes pour toi et pour tes fils.

— ¹ hébreu: corban. — ² littéralement: me rendront; peut-être: me rendront [comme satisfaction].

10 Tu les mangeras comme des choses très saintes¹, tout homme² en mangera; ce sera pour toi une chose sainte.

— ¹ ou: dans un lieu très saint; mais comparer avec Exode 29:37. — ² littéralement: mâle.

11 Et ceci sera à toi: les offrandes élevées de leurs dons, avec toutes les offrandes tournoyées des fils d'Israël; je te les ai données, et à tes fils et à tes filles avec toi, par statut perpétuel; quiconque sera pur dans ta maison en mangera.

12 Tout le meilleur¹ de l'huile et tout le meilleur¹ du moût et du froment, les prémices qu'ils donneront à l'Éternel, je te les ai donnés.

— ¹ littéralement: toute la graisse; ainsi aux versets 29, 30, 32.

13 Les premiers fruits de tout ce qui est dans leur pays, qu'ils apporteront à l'Éternel, seront à toi; quiconque sera pur dans ta maison en mangera.

14 Tout ce qui est voué [à Dieu] en Israël sera à toi.

15 Tout ce qui ouvre l'utérus, de toute chair, qui sera présenté à l'Éternel, tant homme que bête, sera à toi; seulement tu ne manqueras pas de racheter le premier-né de l'homme, et tu rachèteras le premier-né des bêtes impures.

16 Et ceux qui doivent être rachetés, depuis l'âge d'un mois, tu les rachèteras selon ton estimation, qui sera de 5 sicles d'argent, selon le sicle du sanctuaire, qui est de 20 guéras.

17 Seulement tu ne rachèteras pas le premier-né de la vache, ou le premier-né de la brebis, ou le premier-né de la chèvre; ils sont saints. Tu feras aspersion de leur sang sur l'autel, et tu feras fumer leur graisse en sacrifice par feu, en odeur agréable à l'Éternel.

18 Et leur chair sera pour toi; elle sera pour toi, comme la poitrine tournoyée et comme l'épaule droite.

19 Toutes les offrandes élevées des choses saintes que les fils d'Israël offrent¹ à l'Éternel, je te les ai données, et à tes fils et à tes filles avec toi, par statut perpétuel; c'est une alliance de sel, pour toujours, devant l'Éternel, pour toi et pour ta descendance avec toi.

— ¹ offrir, littéralement: élever; ici et jusqu'au verset 32.

20 Et l'Éternel dit à Aaron: Tu n'auras pas d'héritage dans leur pays, et il n'y aura pas de part pour toi au milieu d'eux; moi, je suis ta part et ton héritage au milieu des fils d'Israël.

21 Et voici, j'ai donné pour héritage aux fils de Lévi toutes les dîmes en Israël, pour¹ leur service auquel ils s'emploient, le service de la tente de la Rencontre.

— ¹ littéralement: en échange de.

22 Et les fils d'Israël n'approcheront plus de la tente de la Rencontre, pour porter le péché et mourir;

23 mais le Lévite, lui, s'emploiera au service de la tente de la Rencontre, et ils¹ porteront leur iniquité; c'est un statut perpétuel pour vos générations. Et ils ne posséderont pas d'héritage au milieu des fils d'Israël;

— ¹ les Lévites.

24 car j'ai donné aux Lévites, pour héritage, les dîmes des fils d'Israël, qu'ils offrent à l'Éternel en offrande élevée; c'est pourquoi j'ai dit d'eux qu'ils ne posséderont pas d'héritage au milieu des fils d'Israël.

25 Et l'Éternel parla à Moïse, en disant:

26 Tu parleras aussi aux Lévites, et tu leur diras: Quand vous prendrez des fils d'Israël la dîme que je vous ai donnée, de leur part, pour votre héritage, vous en offrirez une offrande élevée à l'Éternel, la dîme de la dîme.

27 Et votre offrande élevée vous sera comptée comme le froment prélevé de l'aire, et comme l'abondance [du moût] prélevé de la cuve.

28 Ainsi vous aussi, vous offrirez une offrande élevée à l'Éternel, de toutes vos dîmes que vous prendrez de la part des fils d'Israël; et vous en donnerez l'offrande élevée de l'Éternel à Aaron, le sacrificateur.

29 De toutes les choses qui vous sont données, vous offrirez toute l'offrande élevée de l'Éternel; de tout le meilleur¹, [vous offrirez] la partie sanctifiée.

— ¹ littéralement: toute la graisse; ainsi aux versets 12, 30, 32.

30 Et tu leur diras: Quand vous en aurez offert le meilleur¹ [en offrande élevée], alors cela sera compté aux Lévites comme le produit de l'aire et comme le produit de la cuve.

— ¹ littéralement: toute la graisse; ainsi aux versets 12, 29, 32.

31 Et vous le mangerez en tout lieu, vous et vos maisons, car c'est votre salaire pour¹ votre service à la tente de la Rencontre.

— ¹ littéralement: en échange de.

32 Et vous ne porterez pas de péché à son sujet, quand vous en aurez offert le meilleur¹ [en offrande élevée]; et vous ne profanerez pas les choses saintes des fils d'Israël, et vous ne mourrez pas.

— ¹ littéralement: toute la graisse; ainsi aux versets 12, 29, 30.

*

La génisse rousse et l'eau de purification

19 Et l'Éternel parla à Moïse et à Aaron, en disant:

2 C'est ici le statut de la loi que l'Éternel a commandé, en disant: Parle aux fils d'Israël, et qu'ils t'amènent une génisse rousse, sans tare, qui n'ait aucun défaut corporel, [et] qui n'ait pas porté le joug.

3 Et vous la donnerez à Éléazar, le sacrificateur, et il la mènera hors du camp, et on l'égorgera devant lui.

4 Et Éléazar, le sacrificateur, prendra de son sang avec son doigt et fera aspersion¹ de son sang, sept fois, vers l'avant de la tente de la Rencontre.

— ¹ faire aspersion (ici et versets 18, 19, 21): comme en Lévitique 4:6.

5 Et on brûlera la génisse devant ses yeux; on brûlera sa peau, et sa chair, et son sang, avec ses excréments.

6 Et le sacrificateur prendra du bois de cèdre, et de l'hysope, et de l'écarlate, et les jettera au milieu du feu où brûle la génisse.

7 Et le sacrificateur lavera ses vêtements et lavera¹ son corps² dans l'eau, et après cela, il entrera dans le camp; et le sacrificateur sera impur jusqu'au soir.

— ¹ littéralement: baignera. — ² littéralement: sa chair.

8 Et celui qui l'aura brûlée lavera ses vêtements dans l'eau, et lavera¹ son corps² dans l'eau, et il sera impur jusqu'au soir.

— ¹ littéralement: baignera. — ² littéralement: sa chair.

9 Et un homme pur ramassera la cendre de la génisse, et la déposera hors du camp dans un lieu pur, et elle sera gardée pour l'assemblée des fils d'Israël comme eau de séparation; c'est un sacrifice pour le péché.

10 Et celui qui aura ramassé la cendre de la génisse lavera ses vêtements, et sera impur jusqu'au soir. Et ce sera un statut perpétuel pour les fils d'Israël et pour l'étranger qui séjourne au milieu d'eux.

11 Celui qui aura touché un mort, un cadavre¹ d'homme quelconque, sera impur sept jours.

— ¹ littéralement: une âme.

12 Il se purifiera¹ avec cette [eau] le troisième jour, et le septième jour il sera pur; mais s'il ne se purifie pas le troisième jour, alors il ne sera pas pur le septième jour.

— ¹ littéralement: purifier du péché, purification du péché; ici, et versets 13, 17, 19, 20.

13 Quiconque aura touché un mort, le cadavre d'un homme qui est mort, et ne se sera pas purifié, a rendu impur le tabernacle de l'Éternel; et cette âme sera retranchée d'Israël, car l'eau de séparation n'a pas été répandue¹ sur elle; elle sera impure, son impureté est encore sur elle.

— ¹ répandre ou faire aspersion: comme en 18:17.

14 C'est ici la loi, lorsqu'un homme meurt dans une tente; quiconque entre dans la tente, et tout ce qui est dans la tente, sera impur sept jours;

15 et tout vase découvert, sur lequel il n'y a pas de couvercle attaché, sera impur.

16 Et quiconque touchera, dans les¹ champs, [un homme] qui aura été tué par l'épée, ou un mort, ou un ossement d'homme, ou un tombeau, sera impur sept jours.

— ¹ littéralement: sur la face des.

17 Et on prendra, pour l'homme impur, de la cendre de ce qui a été brûlé en sacrifice pour le péché, et on mettra dessus de l'eau vive dans un vase.

18 Et un homme pur prendra de l'hysope, et la trempera dans l'eau, et en fera aspersion sur la tente, et sur tous les ustensiles, et sur les personnes qui sont là, et sur celui qui aura touché l'ossement, ou l'homme tué, ou le mort, ou le tombeau.

19 Et l'homme pur fera aspersion sur l'homme impur, le troisième jour et le septième jour, et il le purifiera le septième jour; et il lavera ses vêtements, et se lavera¹ dans l'eau, et le soir il sera pur.

— ¹ littéralement: se baignera.

20 Et l'homme qui sera impur, et qui ne se sera pas purifié, cette âme-là sera alors retranchée du milieu de la communauté; car il a rendu impur le sanctuaire de l'Éternel; l'eau de séparation n'a pas été répandue¹ sur lui, il est impur.

— ¹ répandre ou faire aspersion; comme en 18:17.

21 Et ce sera pour eux un statut perpétuel. Et celui qui aura fait aspersion avec l'eau de séparation lavera ses vêtements, et celui qui aura touché l'eau de séparation sera impur jusqu'au soir.

22 Et tout ce que l'homme impur aura touché sera impur; et celui¹ qui l'aura touché sera impur jusqu'au soir.

— ¹ littéralement: l'âme.

*

Mort de Marie

20 Et les fils d'Israël, toute l'assemblée, vinrent au désert de Tsin, le premier mois, et le peuple habita à Kadès; et Marie mourut là, et elle y fut enterrée.¹

— ¹ date: A.C. 1452.

Les eaux de Mériba

2 Et il n'y avait pas d'eau pour l'assemblée; alors ils s'attroupèrent contre Moïse et contre Aaron.

3 Et le peuple contesta avec Moïse, et ils parlèrent, en disant: Ah, si seulement nous avions péri, quand nos frères périrent devant l'Éternel!

4 Et pourquoi avez-vous amené la communauté de l'Éternel dans ce désert, pour y mourir, nous et nos bêtes?

5 Et pourquoi nous avez-vous fait monter d'Égypte, pour nous amener dans ce mauvais lieu? Ce n'est pas un lieu où l'on puisse semer; [on n'y trouve] ni figuiers, ni vignes, ni grenadiers, et il n'y a pas d'eau pour boire.

6 Et Moïse et Aaron s'éloignèrent de la communauté [pour aller] à l'entrée de la tente de la Rencontre, et ils tombèrent sur leurs faces; et la gloire de l'Éternel leur apparut.

7 Et l'Éternel parla à Moïse, en disant:

8 Prends le bâton, et réunis l'assemblée, toi et Aaron, ton frère, et vous parlerez devant leurs yeux au rocher, et il donnera son eau; et tu leur feras sortir de l'eau du rocher, et tu donneras à boire à l'assemblée et à leurs bêtes.

9 Et Moïse prit le bâton qui était devant l'Éternel, comme il le lui avait commandé.

10 Et Moïse et Aaron réunirent la communauté devant le rocher, et il leur dit: Écoutez, je vous prie, rebelles! Est-ce que nous vous ferons sortir de l'eau de ce rocher?

11 Et Moïse leva sa main, et frappa le rocher avec son bâton, deux fois; et il en sortit de l'eau en abondance, et l'assemblée but, ainsi que leurs bêtes.

12 Et l'Éternel dit à Moïse et à Aaron: Parce que vous ne m'avez pas cru, pour me sanctifier aux yeux des fils d'Israël, à cause de cela vous n'introduirez pas cette communauté dans le pays que je leur ai donné.

13 Ce sont là les eaux de Meriba¹, où les fils d'Israël contestèrent avec l'Éternel; et il se sanctifia en eux.

— ¹ contestation.

*

Refus d'Édom de laisser passer le peuple

14 Et Moïse envoya de Kadès des messagers au roi d'Édom, [en disant]: Ainsi dit ton frère, Israël: Tu sais tout le malheur qui nous est arrivé.

15 Nos pères descendirent en Égypte, et nous avons habité longtemps en Égypte, et les Égyptiens nous ont maltraités, nous et nos pères.

16 Et nous avons crié vers l'Éternel, et il a entendu notre voix, et il a envoyé un ange, et nous a fait sortir d'Égypte. Et voici, nous sommes à Kadès, ville à l'extrémité de ton territoire.

17 Je te prie, que nous passions par ton pays; nous ne passerons pas par les champs, ni par les vignes, et nous ne boirons pas de l'eau des puits; nous marcherons par le chemin du roi, nous ne nous détournerons ni à droite ni à gauche, jusqu'à ce que nous ayons passé ton territoire.

18 Mais Édom lui dit: Tu ne passeras pas chez moi, sinon je sortirai à ta rencontre avec l'épée.

19 Et les fils d'Israël lui dirent: Nous monterons par le chemin battu; et si nous buvons de ton eau, moi et mon bétail, j'en donnerai le prix; je passerai seulement avec mes pieds, rien d'autre.

20 Et Édom¹ dit: Tu ne passeras pas. Et Édom sortit à sa rencontre avec un grand peuple, et à main forte.

— ¹ littéralement: il.

21 Et Édom refusa de laisser passer Israël sur son territoire; et Israël se détourna de lui.

*

Mort d'Aaron

22 Et ils partirent de Kadès; et les fils d'Israël, toute l'assemblée, vinrent à la montagne de Hor.

23 Et l'Éternel parla à Moïse et à Aaron, à la montagne de Hor, à la frontière du pays d'Édom, en disant:

24 Aaron sera recueilli vers son peuple, car il n'entrera pas dans le pays que j'ai donné aux fils d'Israël, parce que vous vous êtes rebellés à mon commandement aux eaux de Meriba.

25 Prends Aaron et Éléazar, son fils, et fais-les monter sur la montagne de Hor;

26 et ôte les vêtements d'Aaron, et fais-en revêtir Éléazar, son fils; et Aaron sera recueilli, et il mourra là.

27 Et Moïse fit comme l'Éternel l'avait commandé; et ils montèrent sur la montagne de Hor aux yeux de toute l'assemblée.

28 Et Moïse ôta les vêtements d'Aaron, et en revêtit Éléazar, son fils; et Aaron mourut là, au sommet de la montagne; puis Moïse et Éléazar descendirent de la montagne.

29 Et toute l'assemblée vit qu'Aaron avait expiré, et toute la maison d'Israël pleura Aaron pendant 30 jours.

*

Victoire du peuple sur le roi d'Arad

21 Et le Cananéen, le roi d'Arad, qui habitait le Néguev¹, entendit qu'Israël venait par le chemin d'Atharim², et il combattit contre Israël, et lui emmena des prisonniers.

— ¹ nom de la contrée située au sud de Juda, vers le désert. — ² selon quelques-uns: des espions.

2 Et Israël fit un vœu à l'Éternel, et dit: Si tu livres ce peuple entre mes mains, alors je détruirai entièrement ses villes.

3 Et l'Éternel écouta la voix d'Israël, et [lui] livra les Cananéens; et il les détruisit entièrement, ainsi que leurs villes. Et on appela ce lieu du nom de Horma¹.

— ¹ entière destruction, anathème.

Les serpents brûlants – Le serpent de bronze

4 Et ils partirent de la montagne de Hor, par le chemin de la mer Rouge, pour faire le tour du pays d'Édom, et le cœur du peuple s'impatientait en chemin.

5 Et le peuple parla contre Dieu et contre Moïse: Pourquoi nous avez-vous fait monter hors d'Égypte, pour mourir dans le désert? Car il n'y a pas de pain, et il n'y a pas d'eau, et notre âme est dégoûtée de ce pain misérable.

6 Et l'Éternel envoya parmi le peuple des serpents brûlants, et ils mordirent le peuple; et il mourut un grand peuple parmi ceux d'Israël.

7 Et le peuple vint vers Moïse, et dit: Nous avons péché, car nous avons parlé contre l'Éternel et contre toi; prie l'Éternel qu'il retire de dessus nous les serpents. Et Moïse pria pour le peuple.

8 Et l'Éternel dit à Moïse: Fais-toi un [serpent] brûlant, et mets-le sur une perche; et il arrivera que quiconque sera mordu, et le regardera¹, vivra.

— ¹ ici, littéralement: verra.

9 Et Moïse fit un serpent de bronze, et le mit sur une perche; et il arrivait que, lorsqu'un serpent avait mordu un homme, et qu'il regardait le serpent de bronze, il vivait.

Trajet du peuple jusqu'aux plaines de Moab

10 Et les fils d'Israël partirent, et dressèrent leur camp à Oboth.

11 Et ils partirent d'Oboth, et dressèrent leur camp à Ijim-Abarim¹, dans le désert qui est en face de Moab, vers le soleil levant.

— ¹ ou: aux monceaux d'Abarim.

12 De là ils partirent, et dressèrent leur camp dans la vallée¹ de Zéred.

— ¹ ou: au torrent.

13 De là ils partirent, et dressèrent leur camp de l'autre côté de l'Arnon, qui est dans le désert, en sortant des territoires des Amoréens; car l'Arnon est la frontière de Moab, entre Moab et l'Amoréen.

14 C'est pourquoi il est dit dans le livre des Guerres de l'Éternel:

Vaheb en Supha, et les rivières¹ de l'Arnon;

— ¹ ailleurs: torrents.

15 Et le cours des rivières¹, qui s'étend vers l'habitation d'Ar,

Et qui s'appuie sur la frontière de Moab.

— ¹ ailleurs: torrents.

16 Et de là [ils vinrent] à Beër¹. C'est là le puits au sujet duquel l'Éternel avait dit à Moïse: Rassemble le peuple, et je leur donnerai de l'eau.

— ¹ puits.

17 Alors Israël chanta ce cantique:
Monte, puits! Chantez pour lui!

18 Puits, que des princes ont creusé, que les hommes nobles du peuple ont creusé, avec le bâton de commandement¹, avec leurs bâtons!

Et du désert, [ils vinrent] à Matthana;

— ¹ plusieurs lisent: avec le législateur.

19 et de Matthana, à Nakhaliel; et de Nakhaliel, à Bamoth;

20 et de Bamoth, à la vallée qui est dans les champs de Moab, au sommet du Pisga, qui domine la surface du désert.¹

— ¹ date: A.C.: 1452.

Victoires du peuple sur Sihon et Og

21 Et Israël envoya des messagers à Sihon, roi des Amoréens, en disant:

22 Laisse-moi passer par ton pays! Nous ne nous détournerons pas dans les champs, ni dans les vignes; nous ne boirons pas de l'eau des puits; nous marcherons par le chemin du roi, jusqu'à ce que nous ayons passé ton territoire.

23 Mais Sihon ne permit pas à Israël de passer par son territoire; et Sihon rassembla tout son peuple, et sortit à la rencontre d'Israël, au désert, et il vint à Jahats et combattit contre Israël.

24 Et Israël le frappa par le tranchant de l'épée, et il prit possession de son pays depuis l'Arnon jusqu'au Jabbok, jusqu'aux fils d'Ammon; car la frontière des fils d'Ammon était forte.

25 Et Israël prit toutes ces villes, et Israël habita dans toutes les villes des Amoréens, à Hesbon et dans tous les villages qui en dépendent¹.

— ¹ littéralement: ses filles.

26 Car Hesbon était la ville de Sihon, roi des Amoréens; et il avait fait la guerre au précédent roi de Moab, et avait pris de sa main tout son pays jusqu'à l'Arnon.

27 C'est pourquoi les poètes disent:

Venez à Hesbon! Que la ville de Sihon soit bâtie et établie!

28 Car un feu est sorti de Hesbon, une flamme de la cité de Sihon; il a dévoré Ar de Moab, les seigneurs des hauts lieux¹ de l'Arnon.

— ¹ ou: de Bamoth.

29 Malheur à toi, Moab! Tu es perdu, peuple de Kemosh! Il a livré ses fils qui avaient échappé, et ses filles, à la captivité — à Sihon, roi des Amoréens.

30 Nous avons lancé nos flèches contre eux; Hesbon a péri jusqu'à Dibon, et nous avons semé la dévastation jusqu'à Nophakh, jusqu'à Médeba.

31 Et Israël habita dans le pays des Amoréens.

32 Et Moïse envoya [des hommes] pour explorer Jahzer; et ils prirent les villages qui en dépendent¹, et en déposèrent les Amoréens qui y étaient.

— ¹ littéralement: ses filles.

33 Puis ils se tournèrent et montèrent par le chemin de Basan; et Og, le roi de Basan, sortit à leur rencontre, lui et tout son peuple, à Edréhi, pour livrer bataille.

34 Et l'Éternel dit à Moïse: Ne le crains pas, car je l'ai livré entre tes mains, lui et tout son peuple, et son pays; et tu lui feras comme tu as fait à Sihon, roi des Amoréens, qui habitait à Hesbon.

35 Et ils le frappèrent, lui et ses fils, et tout son peuple, jusqu'à ne pas lui laisser un réchappé; et ils prirent possession de son pays.

*

Balak, roi de Moab fait venir Balaam le devin pour maudire Israël

22 Et les fils d'Israël partirent, et dressèrent leur camp dans les plaines de Moab, de l'autre côté¹ du Jourdain, [en face] de Jéricho.

— ¹ le mot est employé pour les deux côtés du Jourdain; voir 32:19.

2 Et Balak, fils de Tsippor, vit tout ce qu'Israël avait fait aux Amoréens;

3 et Moab eut une très grande peur du peuple, car il était nombreux; et Moab fut dans l'effroi¹ à cause des fils d'Israël.

— ¹ avec l'idée d'aversion; comme en Exode 1:12.

4 Et Moab dit aux anciens de Madian: Maintenant, cette multitude broutera tout ce qui est autour de nous, comme le bœuf broute l'herbe des champs. Or Balak, fils de Tsippor, était roi de Moab en ce temps-là.

5 Et il envoya des messagers à Balaam, fils de Béor, à Pethor, qui est sur le fleuve, dans le pays¹ des fils de son peuple, pour l'appeler, en disant: Voici, un peuple est sorti d'Égypte; voici, il couvre le dessus² du pays et il habite en face de moi.

— ¹ ou: sur le fleuve du pays. — ² hébreu: l'œil.

6 Et maintenant, viens, je te prie, maudis-moi ce peuple, car il est plus fort que moi; peut-être pourrai-je le frapper, et le chasser du pays; car je sais que celui que tu bénis est béni, et que celui que tu maudis est maudit.

7 Et les anciens de Moab et les anciens de Madian s'en allèrent, ayant le salaire de la divination dans leurs mains; et ils vinrent vers Balaam et lui rapportèrent les paroles de Balak.

8 Et il leur dit: Passez ici la nuit, et je vous donnerai une réponse, selon ce que l'Éternel m'aura dit. Et les seigneurs¹ de Moab restèrent avec Balaam.

— ¹ seigneurs: ici et dans tous ces chapitres; ailleurs: chefs.

9 Et Dieu vint vers Balaam, et dit: Qui sont ces hommes [que tu as] chez toi?

10 Et Balaam dit à Dieu: Balak, fils de Tsippor, roi de Moab, [les] a envoyés vers moi, [en disant]:

11 Voici, un peuple est sorti d'Égypte, et il couvre le dessus¹ du pays; viens maintenant, maudis-le-moi! Peut-être pourrai-je combattre contre lui, et le chasser.

— ¹ hébreu: l'œil.

12 Et Dieu dit à Balaam: Tu n'iras pas avec eux; tu ne maudiras pas le peuple, car il est béni.

13 Et Balaam se leva le matin, et dit aux seigneurs de Balak: Allez dans votre pays, car l'Éternel refuse de me laisser aller avec vous.

14 Et les seigneurs de Moab se levèrent, et s'en allèrent vers Balak, et dirent: Balaam a refusé de venir avec nous.

15 Et Balak envoya encore des seigneurs, plus nombreux et plus considérés que ceux-là;

16 et ils vinrent vers Balaam, et lui dirent: Ainsi a dit Balak, fils de Tsippor: Je te prie, ne te laisse pas empêcher de venir vers moi;

17 car je te comblerai d'honneurs, et tout ce que tu me diras, je le ferai; viens donc, je te prie, maudis-moi ce peuple!

18 Et Balaam répondit et dit aux serviteurs de Balak: Même si Balak me donnait plein sa maison d'argent et d'or, je ne pourrais pas transgresser le commandement de l'Éternel, mon Dieu, pour faire une chose petite ou grande.

19 Et maintenant, je vous prie, restez ici, vous aussi, cette nuit, et je saurai ce que l'Éternel aura de plus à me dire.

20 Et Dieu vint de nuit vers Balaam, et lui dit: Si ces hommes sont venus pour t'appeler, lève-toi, va avec eux; mais seulement, la parole que je te dirai, tu la feras.

21 Et Balaam, se leva le matin, et sella son ânesse, et s'en alla avec les seigneurs de Moab.

22 Mais la colère de Dieu s'enflamma tandis qu'il s'en allait; et l'Ange de l'Éternel se plaça sur le chemin pour s'opposer¹ à lui. Et il était monté sur son ânesse, et ses deux jeunes hommes étaient avec lui.

— ¹ littéralement: en adversaire.

23 Et l'ânesse vit l'Ange de l'Éternel se tenant sur le chemin, son épée nue¹ dans sa main; et l'ânesse se détourna du chemin et alla dans les champs; et Balaam frappa l'ânesse pour la faire retourner dans le chemin.

— ¹ littéralement: tirée.

24 Et l'Ange de l'Éternel se tint sur un chemin creux, dans les vignes; il y avait un mur d'un côté et un mur de l'autre côté.

25 Et l'ânesse vit l'Ange de l'Éternel, et elle se serra contre la muraille, et serra le pied de Balaam contre la muraille; et il la frappa de nouveau.

26 Et l'Ange de l'Éternel passa plus loin, et se tint dans un lieu étroit où il n'y avait pas de chemin pour se détourner à droite ou à gauche.

27 Et l'ânesse vit l'Ange de l'Éternel, et elle se coucha sous Balaam; et la colère de Balaam s'enflamma, et il frappa l'ânesse avec le bâton.

28 Et l'Éternel ouvrit la bouche de l'ânesse, et elle dit à Balaam: Que t'ai-je fait que tu m'aies frappée ces trois fois?

29 Et Balaam dit à l'ânesse: Parce que tu t'es moquée de moi. Si j'avais une épée dans ma main, certes je te tuerais maintenant!

30 Et l'ânesse dit à Balaam: Ne suis-je pas ton ânesse, sur laquelle tu montes depuis que je suis à toi jusqu'à ce jour? Ai-je l'habitude de te faire ainsi? Et il dit: Non!

31 Et l'Éternel ouvrit les yeux de Balaam, et il vit l'Ange de l'Éternel se tenant sur le chemin, et son épée nue dans sa main; et il s'inclina et se prosterna sur sa face.

32 Et l'Ange de l'Éternel lui dit: Pourquoi as-tu frappé ton ânesse ces trois fois? Voici, moi, je suis sorti pour m'opposer à toi¹, car ton chemin est pervers² devant moi.

— ¹ littéralement: en adversaire. — ² ou: ce chemin mène à la perdition.

33 Et l'ânesse m'a vu et s'est détournée devant moi ces trois fois; si elle ne s'était pas détournée de devant moi, certes je t'aurais maintenant tué; et elle, je l'aurais laissée en vie.

34 Et Balaam dit à l'Ange de l'Éternel: J'ai péché, car je ne savais pas que tu t'étais placé à ma rencontre dans le chemin; et maintenant, si cela est mauvais à tes yeux, je m'en retournerai.

35 Et l'Ange de l'Éternel dit à Balaam: Va avec les hommes, mais seulement tu ne rapporteras que la parole que je te dirai. Et Balaam s'en alla avec les seigneurs de Balak.

36 Et Balak entendit que Balaam venait, et il sortit à sa rencontre, jusqu'à la ville de Moab, sur la frontière de l'Arnon qui est à l'extrémité du territoire.

37 Et Balak dit à Balaam: N'ai-je pas envoyé [des messagers] vers toi avec instance pour t'appeler? Pourquoi n'es-tu pas venu vers moi? Ne puis-je vraiment pas te donner des honneurs?

38 Et Balaam dit à Balak: Voici, je suis venu vers toi; maintenant, pourrai-je parler librement? La parole que Dieu m'aura mise dans la bouche, je la dirai.

39 Et Balaam alla avec Balak, et ils allèrent à Kiriath-Hutsoth.

40 Et Balak sacrifia du gros bétail et du petit bétail, et il en envoya à Balaam et aux seigneurs qui étaient avec lui.

41 Et il arriva, le matin, que Balak prit Balaam et le fit monter aux hauts lieux de Baal¹, et de là il vit l'extrémité du peuple.

— ¹ ou: à Bamoth-Baal.

Balaam bénit le peuple d'Israël

23 Et Balaam dit à Balak: Bâti-moi ici sept autels, et prépare-moi ici sept taureaux et sept béliers.

2 Et Balak fit comme Balaam avait dit; et Balak et Balaam offrirent un taureau et un bélier sur [chaque] autel.

3 Et Balaam dit à Balak: Tiens-toi auprès de ton holocauste, et je m'en irai; peut-être que l'Éternel viendra à ma rencontre, et ce qu'il m'aura fait voir, je te le rapporterai. Et il s'en alla sur une hauteur dénudée.

4 Et Dieu vint à la rencontre de Balaam, et Balaam¹ lui dit: J'ai préparé sept autels, et j'ai offert un taureau et un bélier sur [chaque] autel.

— ¹ littéralement: il.

5 Et l'Éternel mit une parole dans la bouche de Balaam, et dit: Retourne vers Balak, et tu parleras ainsi.

6 Et il s'en retourna vers lui; et voici, il se tenait près de son holocauste, lui et tous les seigneurs de Moab.

7 Et Balaam¹ prononça son discours sentencieux, et dit:

Balak, roi de Moab, m'a amené d'Aram², des montagnes de l'Orient:

Viens, maudis-moi Jacob! Et viens, menace Israël!

— ¹ littéralement: il. — ² la Syrie.

8 Comment maudirai-je ce que °Dieu n'a pas maudit? Et comment menacerai-je celui que l'Éternel n'a pas menacé?

9 Car du sommet des rochers je le vois, et des hauteurs je le contemple.

Voici, c'est un peuple qui habitera seul, et il ne sera pas compté parmi les nations.

10 Qui est-ce qui comptera la poussière de Jacob, et le nombre de la quatrième partie d'Israël?

Que mon âme meure de la mort des hommes droits, et que ma fin soit comme la leur.

11 Et Balak dit à Balaam: Que m'as-tu fait? Je t'avais pris pour maudire mes ennemis, et voici, tu les as bénis expressément.

12 Et Balaam¹ répondit et dit: Ne prendrai-je pas garde de dire ce que l'Éternel aura mis dans ma bouche?

— ¹ littéralement: il.

13 Et Balak lui dit: Viens, je te prie, avec moi, dans un autre endroit d'où tu pourras le voir; tu n'en verras que l'extrémité, et tu ne le verras pas tout entier; et maudis-le-moi de là!

14 Et il le conduisit au champ de Tsophim¹, au sommet du Pisga, et il bâtit sept autels, et offrit un taureau et un bélier sur [chaque] autel.

— ¹ ou: des sentinelles.

15 Et Balaam¹ dit à Balak: Tiens-toi ici près de ton holocauste, et moi, j'irai à la rencontre, là.

— ¹ littéralement: il.

16 Et l'Éternel vint à la rencontre de Balaam, et il mit une parole dans sa bouche, et dit: Retourne vers Balak, et tu parleras ainsi.

17 Et Balaam¹ vint vers Balak², et voici, il se tenait auprès de son holocauste, et les seigneurs de Moab avec lui. Et Balak lui dit: Qu'a dit l'Éternel?

— ¹ littéralement: il. — ² littéralement: lui.

18 Et Balaam¹ prononça son discours sentencieux, et dit:
Lève-toi, Balak, et écoute! Prête-moi l'oreille, fils de Tsippor!

— ¹ littéralement: il.

19 °Dieu n'est pas un homme pour mentir, ni un fils d'homme pour se repentir. Aura-t-il dit, et ne fera-t-il pas? Et aura-t-il parlé, et ne l'accomplira-t-il pas?

20 Voici, j'ai reçu [mission] de bénir; et Il a béni, et je ne le révoquerai pas.

21 Il n'a pas aperçu d'iniquité en Jacob, ni n'a vu d'injustice en Israël; l'Éternel, son Dieu, est avec lui, et un chant de triomphe royal est au milieu de lui.

22 °Dieu les a fait sortir d'Égypte; il a comme¹ la force² des buffles.

— ¹ ou: Il est pour lui comme (en rapportant "il" à Dieu); ici et 24:8. — ² selon quelques-uns: rapidité; ici et 24:8.

23 Car il n'y a pas de sortilège contre¹ Jacob, ni de divination contre¹ Israël. Selon ce temps² il sera dit de Jacob et d'Israël: Qu'est-ce que °Dieu a fait?

— ¹ ou: en. — ² le temps présent (à la fin de la traversée du désert); «Selon» en fait un principe général.

24 Voici, le peuple se lèvera comme une lionne, et se dressera comme un lion; il ne se couchera pas avant d'avoir mangé la proie et bu le sang des tués.

25 Et Balak dit à Balaam: Si tu ne le maudis pas, au moins ne le bénis pas!

26 Et Balaam répondit et dit à Balak: Ne t'ai-je pas parlé, en disant: Tout ce que l'Éternel dira, je le ferai?

27 Et Balak dit à Balaam: Viens donc, je te conduirai à un autre endroit; peut-être sera-t-il bon¹ aux yeux de Dieu que tu me le maudisses de là.

— ¹ ici, littéralement: juste, droit.

28 Et Balak conduisit Balaam au sommet du Péor, qui domine la surface du désert.

29 Et Balaam dit à Balak: Bâti-moi ici sept autels, et prépare-moi ici sept taureaux et sept béliers.

30 Et Balak fit comme Balaam avait dit; et il offrit un taureau et un bélier sur [chaque] autel.

Balaam bénit encore le peuple d'Israël

24 Et Balaam vit qu'il était bon aux yeux de l'Éternel de bénir Israël, et il n'alla pas, comme d'autres fois, à la rencontre des sortilèges, mais il tourna son visage vers le désert.

2 Et Balaam leva ses yeux et vit Israël habitant [dans ses tentes] selon ses tribus; et l'Esprit de Dieu fut sur lui.

3 Et il prononça son discours sentencieux, et dit:

Balaam, fils de Béor, déclare¹, et l'homme qui a l'œil ouvert, déclare¹:

— ¹ déclarer, dans le sens de la diction d'un oracle; ici et versets 4, 15, 16.

4 Celui qui entend les paroles de °Dieu, qui voit la vision du Tout-Puissant¹, qui tombe et qui a les yeux ouverts, déclare²:

— ¹ Shaddaï. — ² déclarer, dans le sens de la diction d'un oracle.

5 Que tes tentes sont belles, ô Jacob! Et tes habitations, ô Israël!

6 Elles s'étendent comme des vallées, comme des jardins auprès d'un fleuve, comme des arbres d'aloès que l'Éternel a plantés, comme des cèdres auprès des eaux.

7 L'eau coulera de ses seaux, et sa semence sera au milieu de grandes eaux; Et son roi sera élevé au-dessus d'Agag, et son royaume sera exalté.

8 °Dieu l'a fait sortir d'Égypte; il a comme¹ la force² des buffles; il dévorera les nations, ses ennemis; il cassera³ leurs os, et les frappera de ses flèches⁴.

— ¹ ou: Il est pour lui comme (en rapportant "il" à Dieu); ici et 23:22. — ² selon quelques-uns: rapidité; ici et 23:22. — ³ ou: rongera. — ⁴ ou: brisera leurs flèches.

9 Il s'est courbé, il s'est couché comme un lion, et comme une lionne; qui le fera lever? Bénis sont ceux qui te bénissent, et maudits sont ceux qui te maudissent.

10 Alors la colère de Balak s'enflamma contre Balaam, et il frappa des mains; et Balak dit à Balaam: C'est pour maudire mes ennemis que je t'ai appelé, et voici, tu les as bénis expressément ces trois fois.

11 Et maintenant, fuis vers ton lieu! J'avais dit que je te comblerais d'honneurs; et voici, l'Éternel t'a empêché d'en recevoir.

12 Et Balaam dit à Balak: N'ai-je pas aussi parlé à tes messagers que tu as envoyés vers moi, en disant:

13 Même si Balak me donnait plein sa maison d'argent et d'or, je ne pourrais pas transgresser le commandement de l'Éternel pour faire de mon propre mouvement¹ du bien ou du mal; ce que l'Éternel dira, je le dirai.

— ¹ littéralement: cœur.

14 Et maintenant, voici, je m'en vais vers mon peuple; viens, je t'avertirai de ce que ce peuple fera à ton peuple à la fin des jours.

15 Et il prononça son discours sentencieux, et dit:

Balaam, fils de Béor, déclare¹, et l'homme qui a l'œil ouvert, déclare¹:

— ¹ déclarer, dans le sens de la diction d'un oracle.

16 Celui qui entend les paroles de °Dieu, et qui connaît la connaissance du Très-Haut¹, qui voit la vision du Tout-Puissant², qui tombe et qui a les yeux ouverts, déclare³:

— ¹ Élion. — ² Shaddaï. — ³ déclarer, dans le sens de la diction d'un oracle.

17 Je le verrai, mais pas maintenant; je le regarderai, mais pas de près.

Une étoile surgira de Jacob, et un sceptre s'élèvera d'Israël, et transpercera les deux côtés¹ de Moab, et détruira tous les fils de Seth.

— ¹ littéralement: tempes.

18 Et Édom sera une possession, et Séhir sera une possession, [eux], ses ennemis; et Israël agira avec puissance.

19 Et celui qui sortira de Jacob dominera, et il fera périr le reste de la ville.

Balaam annonce la chute des ennemis d'Israël

20 Et il vit Amalek, et prononça son discours sentencieux, et dit:

Amalek était la première des nations, mais sa fin sera la destruction.

21 Et il vit le Kénien, et il prononça son discours sentencieux, et dit:

Forte est ton habitation, et tu as placé ton nid sur le rocher.

22 Toutefois le Kénien doit être détruit, jusqu'à ce qu'Assur t'emmène captif.

23 Et il prononça son discours sentencieux, et dit:

Malheur! Qui vivra, quand °Dieu fera¹ ces choses?

— ¹ littéralement: établira.

24 Et des navires viendront de la côte de Kittim, et affligeront Assur, et affligeront Héber, et lui aussi ira à la destruction.

25 Et Balaam, se leva, et s'en alla, et s'en retourna dans son lieu; et Balak aussi s'en alla son chemin.

*

L'idolâtrie et la fornication du peuple d'Israël dans les plaines de Moab

25 Et Israël habitait à Sittim; et le peuple commença à commettre la fornication avec les filles de Moab;

2 et elles invitèrent le peuple aux sacrifices de leurs dieux, et le peuple mangea, et se prosterna devant leurs dieux.

3 Et Israël s'attacha à Baal-Péor¹, et la colère de l'Éternel s'enflamma contre Israël.

— ¹ ou: au Baal de Péor.

4 Et l'Éternel dit à Moïse: Prends tous les chefs du peuple et fais-les pendre devant l'Éternel, en face du soleil, afin que l'ardeur de la colère de l'Éternel se détourne d'Israël.

5 Et Moïse dit aux juges d'Israël: Que chacun de vous tue ses hommes qui se sont attachés à Baal-Péor¹.

— ¹ ou: au Baal de Péor.

6 Et voici, un homme des fils d'Israël vint, et amena vers ses frères une Madianite, sous les yeux de Moïse et sous les yeux de toute l'assemblée des fils d'Israël qui pleuraient à l'entrée de la tente de la Rencontre.

7 Et Phinéas, fils d'Éléazar, fils d'Aaron, le sacrificateur, le vit, et il se leva du milieu de l'assemblée, et prit un javelot dans sa main,

8 et entra après l'homme d'Israël dans l'intérieur de la tente, et les transperça tous les deux, l'homme d'Israël, et la femme, par le¹ bas-ventre; et le fléau s'arrêta parmi² les fils d'Israël.

— ¹ littéralement: son. — ² littéralement: de dessus.

9 Et ceux qui moururent du fléau furent 24 000.

10 Et l'Éternel parla à Moïse, en disant:

11 Phinéas, fils d'Éléazar, fils d'Aaron, le sacrificateur, a détourné ma fureur de dessus les fils d'Israël, étant jaloux de ma jalousie au milieu d'eux, de sorte que je n'extermine pas les fils d'Israël dans ma jalousie.

12 C'est pourquoi dis: Voici, je lui donne mon alliance de paix;

13 et ce sera une alliance de sacrificature perpétuelle, pour lui et pour sa descendance après lui, parce qu'il a été jaloux pour son Dieu, et a fait propitiation pour les fils d'Israël.

14 Et le nom de l'homme d'Israël frappé, qui fut frappé avec la Madianite, était Zimri, fils de Salu, prince d'une maison de père des Siméonites.

15 Et le nom de la femme madianite qui fut frappée, était Cozbi, fille de Tsur, chef de peuplade d'une maison de père en Madian.

16 Et l'Éternel parla à Moïse, en disant:

17 Serrez de près les Madianites, et frappez-les;

18 car eux vous ont serrés de près par leurs ruses, par lesquelles ils vous ont séduits dans l'affaire de Péor, et dans l'affaire de Cozbi, fille d'un prince de Madian, leur sœur, qui a été frappée le jour du fléau, à cause de l'affaire de Péor.

*

Second dénombrement dans les plaines de Moab

26 Et il arriva, après le fléau, que l'Éternel parla à Moïse et à Éléazar, fils d'Aaron, le sacrificateur, en disant:

2 Relevez la somme de toute l'assemblée des fils d'Israël, depuis l'âge de 20 ans et au-dessus, selon leurs maisons de pères, tous ceux qui sont propres au service militaire en Israël.

3 Et Moïse, et Éléazar, le sacrificateur, leur parlèrent dans les plaines de Moab, près du Jourdain, [en face] de Jéricho, en disant:

4 Depuis l'âge de 20 ans et au-dessus, comme l'Éternel le commanda à Moïse et aux fils d'Israël, qui sortirent du pays d'Égypte¹.

— ¹ ou: à Moïse. Les fils d'Israël qui sortirent du pays d'Égypte furent:

5 Ruben, le premier-né d'Israël. Les fils de Ruben: [de] Hénoc, la famille des Hénokites; de Pallu, la famille des Palluites;

6 de Hetsron, la famille des Hetsronites; de Carmi, la famille des Carmites.

7 Ce sont là les familles des Rubénites; et leurs dénombrés furent 43 730.

8 Et les fils de Pallu: Éliab;

9 et les fils d'Éliab: Nemuel, et Dathan, et Abiram. C'est ce Dathan et cet Abiram, des délégués¹ de l'assemblée, qui se soulevèrent contre Moïse et contre Aaron dans l'assemblée de Coré, lorsqu'ils se soulevèrent contre l'Éternel;

— ¹ littéralement: des convoqués; c-à-d: ceux qui étaient habituellement appelés pour s'occuper des affaires de l'assemblée.

10 et la terre ouvrit sa bouche et les engloutit, ainsi que Coré, lorsque l'assemblée mourut, quand le feu dévora les 250 hommes; et ils furent pour signe¹.

— ¹ ou: exemple.

11 Mais les fils de Coré ne moururent pas.

12 Les fils de Siméon, selon leurs familles: de Nemuel, la famille des Nemuélites; de Jamin, la famille des Jaminites; de Jakin, la famille des Jakinites;

13 de Zérakh, la famille des Zarkhites; de Saül, la famille des Saülites.

14 Ce sont là les familles des Siméonites: 22 200.

15 Les fils de Gad, selon leurs familles: de Tsephon, la famille des Tsephonites; de Haggui, la famille des Hagguites; de Shuni, la famille des Shunites;

16 d'Ozni, la famille des Oznites; d'Éri, la famille des Érites;

17 d'Arod, la famille des Arodites; d'Areéli, la famille des Areélites.

18 Ce sont là les familles des fils de Gad, selon leur dénombrement¹: 40 500.

— ¹ littéralement: leurs dénombrés; partout ici.

19 Les fils de Juda: Er et Onan; mais Er et Onan moururent dans le pays de Canaan.

20 Et les fils de Juda, selon leurs familles: de Shéla, la famille des Shélanites; de Pérets, la famille des Partsites; de Zérakh, la famille des Zarkhites.

21 Et les fils de Pérets: de Hetsron, la famille des Hetsronites; de Hamul, la famille des Hamulites.

22 Ce sont là les familles de Juda, selon leur dénombrement: 76 500.

23 Les fils d'Issacar, selon leurs familles: [de] Thola, la famille des Tholaïtes; de Puva, la famille des Punites;

24 de Jashub, la famille des Jashubites; de Shimron, la famille des Shimronites.

25 Ce sont là les familles d'Issacar, selon leur dénombrement: 64 300.

26 Les fils de Zabulon, selon leurs familles: de Séred, la famille des Sardites; d'Élon, la famille des Élonites; de Jakhleël, la famille des Jakhleélites.

27 Ce sont là les familles des Zabulonites, selon leur dénombrement: 60 500.

28 Les fils de Joseph, selon leurs familles: Manassé et Éphraïm.

29 Les fils de Manassé: de Makir, la famille des Makirites; et Makir engendra Galaad; de Galaad, la famille des Galaadites.

30 Ce sont ici les fils de Galaad: [d']Ihézer, la famille des Ihézrites; de Hélek, la famille des Helkites;

31 et [d']Asriel, la famille des Asriélites; et [de] Sichem¹, la famille des Sichémites;

— ¹ hébreu: Shékem.

32 et [de] Shemida, la famille des Shemidaïtes; et [de] Hépher, la famille des Héphrites.

33 Et Tselophkhad, fils de Hépher, n'eut pas de fils, mais des filles; et les noms des filles de Tselophkhad étaient Makhla, et Noa, Hogla, Milca, et Thirtsa.

34 Ce sont là les familles de Manassé, et leurs dénombrés: 52 700.

35 Ce sont ici les fils d'Éphraïm, selon leurs familles: de Shuthélakh, la famille des Shuthalkhites; de Béker, la famille des Bacrites; de Thakhan, la famille des Thakhanites.

36 Et ce sont ici les fils de Shuthélakh: d'Éran, la famille des Éranites.

37 Ce sont là les familles des fils d'Éphraïm, selon leur dénombrement: 32 500. Ce sont là les fils de Joseph, selon leurs familles.

38 Les fils de Benjamin, selon leurs familles: de Béla, la famille des Balites; d'Ashbel, la famille des Ashbélites; d'Akhiram, la famille des Akhiramites;

39 de Shephupham, la famille des Shuphamites; de Hupham, la famille des Huphamites.

40 Et les fils de Béla furent Ard et Naaman; [d'Ard], la famille des Ardites, et de Naaman, la famille des Naamites.

41 Ce sont là les fils de Benjamin, selon leurs familles; et leurs dénombrés: 45 600.

42 Ce sont ici les fils de Dan, selon leurs familles: de Shukham, la famille des Shukhamites. Ce sont là les familles de Dan, selon leurs familles.

43 Toutes les familles des Shukhamites, selon leur dénombrement: 64 400.

44 Les fils d'Aser, selon leurs familles: de Jimna, la famille des Jimna; de Jishvi, la famille des Jishvites; de Beriha, la famille des Berihites.

45 Des fils de Beriha: de Héber, la famille des Hébrites; de Malkiel, la famille des Malkiélites.

46 Et le nom de la fille d'Aser était Sérakh.

47 Ce sont là les familles des fils d'Aser, selon leur dénombrement: 53 400.

48 Les fils de Nephthali, selon leurs familles: de Jahtseël, la famille des Jahtseélites; de Guni, la famille des Gunites;

49 de Jétser, la famille des Jitsrites; de Shillem, la famille des Shillémites.

50 Ce sont là les familles de Nephthali, selon leurs familles, et leurs dénombrés: 45 400.

51 Ce sont là les dénombrés des fils d'Israël: 601 730.

52 Et l'Éternel parla à Moïse, en disant:

53 Le pays sera partagé à ceux-ci en héritage, selon le nombre des personnes¹.

— ¹ littéralement: noms.

54 À ceux qui sont nombreux, tu augmenteras leur héritage; et à ceux qui sont peu nombreux, tu diminueras leur héritage; tu donneras à chacun son héritage en proportion de ses dénombrés.

55 Seulement, le pays sera partagé par le sort; ils l'hériteront selon les noms des tribus de leurs pères.

56 C'est selon la décision du sort que leur héritage sera partagé, qu'ils soient en grand nombre ou en petit nombre.

57 Et ce sont ici les dénombrés de Lévi, selon leurs familles: de Guershon, la famille des Guershonites; de Kehath, la famille des Kehathites; de Merari, la famille des Merarites.

58 Ce sont ici les familles de Lévi: la famille des Libnites, la famille des Hébronites, la famille des Makhrites, la famille des Mushites, la famille des Corites¹. Et Kehath engendra Amram.

— ¹ hébreu: Korkhites.

59 Et le nom de la femme d'Amram était Jokébed, fille de Lévi; elle était née de¹ Lévi en Égypte, et elle donna à Amram, Aaron et Moïse, et Marie, leur sœur.

— ¹ littéralement: qu'elle donna à.

60 Et à Aaron naquirent Nadab, et Abihu, Éléazar, et Ithamar.

61 Et Nadab et Abihu moururent lorsqu'ils présentèrent un feu étranger devant l'Éternel.

62 Et les dénombrés des Lévites¹ furent 23 000, tous les hommes², depuis l'âge d'un mois et au-dessus; car ils ne furent pas dénombrés avec les fils d'Israël, parce qu'on ne leur donna pas d'héritage au milieu des fils d'Israël.

— ¹ littéralement: leurs dénombrés. — ² littéralement: mâles.

63 Ce sont là ceux qui furent dénombrés par Moïse et Éléazar, le sacrificateur, qui dénombrèrent les fils d'Israël dans les plaines de Moab, près du Jourdain, [en face] de Jéricho.

64 Et parmi ceux-là, il n'y en eut aucun de ceux qui avaient été dénombrés par Moïse et Aaron, le sacrificateur, quand ils dénombrèrent les fils d'Israël dans le désert de Sinai;

65 car l'Éternel avait dit d'eux: Ils mourront certainement dans le désert; et il n'en resta pas un homme, excepté Caleb, fils de Jephunné, et Josué, fils de Nun.

*

La demande des filles de Tselophkhad

27 Et les filles de Tselophkhad, fils de Hépher, fils de Galaad, fils de Makir, fils de Manassé, des familles de Manassé, fils de Joseph, s'approchèrent (et ce sont ici les noms de ses filles: Makhla, Noa, et Hogla, et Milca, et Thirtsa);

2 et elles se tinrent devant Moïse et devant Éléazar, le sacrificateur, et devant les princes et toute l'assemblée, à l'entrée de la tente de la Rencontre, en disant:

3 Notre père est mort dans le désert, et il n'était pas dans l'assemblée de ceux qui se liguerent contre l'Éternel, dans l'assemblée de Coré; mais il est mort dans son péché, et il n'a pas eu de fils.

4 Pourquoi le nom de notre père serait-il retranché du milieu de sa famille parce qu'il n'a pas de fils? Donnons-nous une possession au milieu des frères de notre père.

5 Et Moïse apporta leur cause devant l'Éternel.

6 Et l'Éternel parla à Moïse, en disant:

7 Les filles de Tselophkhad ont bien parlé. Tu leur donneras une possession d'héritage au milieu des frères de leur père, et [c'est] à elles que tu feras passer l'héritage de leur père.

8 Et tu parleras aux fils d'Israël, en disant: Quand un homme mourra sans avoir de fils, alors vous ferez passer son héritage à sa fille.

9 Et s'il n'a pas de fille, alors vous donnerez son héritage à ses frères.

10 Et s'il n'a pas de frères, alors vous donnerez son héritage aux frères de son père.

11 Et s'il n'y a pas de frères de son père, alors vous donnerez son héritage à son parent qui, de sa famille, lui est le plus proche, et il le possédera. Et ce sera pour les fils d'Israël un statut de droit¹, comme l'Éternel l'a commandé à Moïse.

— ¹ ailleurs: jugement.

*

Josué est désigné comme successeur de Moïse

12 Et l'Éternel dit à Moïse: Monte sur cette montagne d'Abarim, et regarde le pays que j'ai donné aux fils d'Israël.

13 Tu le regarderas, et tu seras recueilli vers ton peuple, toi aussi, comme Aaron, ton frère, a été recueilli;

14 parce que, au désert de Tsin, lors de la contestation de l'assemblée, vous avez été rebelles à mon commandement, quand vous auriez dû me sanctifier à leurs yeux à l'occasion des eaux; ce sont là les eaux de Meriba¹ à Kadès, dans le désert de Tsin.

— ¹ contestation.

15 Et Moïse parla à l'Éternel, en disant:

16 Que l'Éternel, le Dieu des esprits de toute chair, établisse sur l'assemblée un homme

17 qui sorte devant eux et entre devant eux, et qui les fasse sortir et les fasse entrer; et que l'assemblée de l'Éternel ne soit pas comme un troupeau qui n'a pas de berger.

18 Et l'Éternel dit à Moïse: Prends-toi Josué, fils de Nun, un homme en qui est l'Esprit, et pose ta main sur lui.

19 Et tu le feras se tenir devant Éléazar, le sacrificateur, et devant toute l'assemblée, et tu lui donneras des ordres sous leurs yeux;

20 et tu mettras sur lui de ta gloire, afin que toute l'assemblée des fils d'Israël l'écoute.

21 Et il se tiendra devant Éléazar, le sacrificateur, qui interrogera pour lui le jugement de l'Urim, devant l'Éternel; à sa parole¹ ils sortiront, et à sa parole¹ ils entreront, lui et tous les fils d'Israël avec lui, toute l'assemblée.

— ¹ littéralement: sa bouche.

22 Et Moïse fit comme l'Éternel le lui avait commandé; et il prit Josué et le fit se tenir devant Éléazar, le sacrificateur, et devant toute l'assemblée.

23 Et il posa ses mains sur lui, et lui donna des ordres, comme l'Éternel l'avait dit par Moïse.

*

Règles concernant les sacrifices

28 Et l'Éternel parla à Moïse, en disant:

2 Commande aux fils d'Israël, et dis-leur: Vous prendrez garde à me présenter, au temps fixé, mon offrande¹, mon pain, pour mes sacrifices par feu, qui me sont une odeur agréable.

— ¹ corban.

3 Et tu leur diras: C'est ici le sacrifice fait par feu que vous présenterez à l'Éternel: deux agneaux âgés d'un an, sans défaut, chaque jour, en holocauste continu;

4 tu offriras l'un des agneaux le matin, et le second agneau, tu l'offriras entre les deux soirs;

5 et le dixième d'un épha de fleur de farine, pour l'offrande de gâteau, pétrie avec un quart de hin d'huile broyée

6 ([c'est] l'holocauste continu qui a été offert sur le mont Sinaï, en odeur agréable, un sacrifice par feu à l'Éternel);

7 et sa libation sera d'un quart de hin pour un agneau; tu verseras dans le lieu saint la libation de boisson forte à l'Éternel.

8 Et tu offriras le second agneau entre les deux soirs; tu l'offriras avec la même offrande de gâteau et la même libation que celles du matin, en sacrifice par feu, d'odeur agréable à l'Éternel.

9 Et le jour du sabbat, [vous offrirez] deux agneaux âgés d'un an, sans défaut, et deux dixièmes de fleur de farine pétrie à l'huile, comme offrande de gâteau, et sa libation;

10 [c'est] l'holocauste du sabbat pour chaque sabbat, en plus de l'holocauste continu et de sa libation.

11 Et au commencement de vos mois, vous présenterez en holocauste à l'Éternel deux jeunes taureaux, et un bélier, [et] sept agneaux âgés d'un an, sans défaut;

12 et trois dixièmes de fleur de farine pétrie à l'huile, comme offrande de gâteau, pour un taureau; et deux dixièmes de fleur de farine pétrie à l'huile, comme offrande de gâteau, pour le bélier;

13 et un dixième de fleur de farine pétrie à l'huile, comme offrande de gâteau, pour un agneau; [c'est] un holocauste d'odeur agréable, un sacrifice par feu à l'Éternel;

14 et leurs libations seront d'un demi-hin de vin pour un taureau, et d'un tiers de hin pour le bélier, et d'un quart de hin pour un agneau. C'est l'holocauste mensuel, pour [tous] les mois de l'année.

15 Et on offrira à l'Éternel un bouc en sacrifice pour le péché, en plus de l'holocauste continu et de sa libation.

16 Et au premier mois, le quatorzième jour du mois, [il y aura] la Pâque à l'Éternel.

17 Et le quinzième jour de ce mois, [il y aura] la fête; on mangera pendant sept jours des pains sans levain.

18 Le premier jour, il y aura une sainte convocation; vous ne ferez aucune œuvre de service.

19 Et vous présenterez un sacrifice consumé par le feu, un holocauste à l'Éternel: deux jeunes taureaux, et un bélier, et sept agneaux âgés d'un an; vous les prendrez¹ sans défaut;

— ¹ littéralement: auez.

20 et leur offrande de gâteau sera de fleur de farine pétrie à l'huile; vous en offrirez trois dixièmes pour un taureau, et deux dixièmes pour le bélier;
21 tu en offriras un dixième par agneau, pour les sept agneaux;
22 et un bouc en sacrifice pour le péché, afin de faire propitiation pour vous.
23 Vous offrirez ces choses-là en plus de l'holocauste du matin, qui est l'holocauste continu.
24 Vous offrirez ces choses-là chaque jour, pendant sept jours, le pain du sacrifice par feu, d'odeur agréable à l'Éternel; on les offrira, en plus de l'holocauste continu et de sa libation.
25 Et au septième jour, vous aurez une sainte convocation; vous ne ferez aucune œuvre de service.

26 Et le jour des premiers fruits, quand vous présenterez une offrande nouvelle de gâteau à l'Éternel, à votre [fête] des Semaines, vous aurez une sainte convocation; vous ne ferez aucune œuvre de service.
27 Et vous présenterez un holocauste, en odeur agréable à l'Éternel, deux jeunes taureaux, un bélier, sept agneaux âgés d'un an;
28 et leur offrande de gâteau de fleur de farine pétrie à l'huile, trois dixièmes pour un taureau, deux dixièmes pour le bélier,
29 un dixième par agneau, pour les sept agneaux;
30 [et] un bouc, afin de faire propitiation pour vous.
31 Vous les offrirez en plus de l'holocauste continu et de son offrande de gâteau; vous prendrez [les bêtes]¹ sans défaut et [y joindrez] leurs libations.
— ¹ littéralement: vous les aurez.

Sacrifices à offrir pendant le septième mois (fête des trompettes)

29 Et au septième mois, le premier [jour] du mois, vous aurez une sainte convocation; vous ne ferez aucune œuvre de service; ce sera pour vous le jour du son éclatant [des trompettes].

2 Et vous offrirez un holocauste en odeur agréable à l'Éternel, un jeune taureau, un bélier, sept agneaux âgés d'un an, sans défaut;
3 et leur offrande de gâteau de fleur de farine pétrie à l'huile, trois dixièmes pour le taureau, deux dixièmes pour le bélier,
4 et un dixième pour un agneau, pour les sept agneaux;
5 et un bouc en sacrifice pour le péché, afin de faire propitiation pour vous,
6 en plus de l'holocauste du mois, et de son offrande de gâteau, et de l'holocauste continu et de son offrande de gâteau, et de leurs libations, selon leur ordonnance, en odeur agréable, un sacrifice par feu à l'Éternel.

7 Et le dixième [jour] de ce septième mois, vous aurez une sainte convocation, et vous affligerez vos âmes; vous ne ferez aucune œuvre.

8 Et vous présenterez à l'Éternel un holocauste d'odeur agréable, un jeune taureau, un bélier, sept agneaux âgés d'un an — vous les prendrez¹ sans défaut —

— ¹ littéralement: vous les aurez.

9 et leur offrande de gâteau de fleur de farine pétrie à l'huile, trois dixièmes pour le taureau, deux dixièmes pour le bélier,

10 un dixième par agneau, pour les sept agneaux;

11 [et] un bouc en sacrifice pour le péché, en plus du sacrifice pour le péché, [offert] pour les propitiations, et de l'holocauste continu et de son offrande de gâteau, et de leurs libations.

12 Et le quinzième jour du septième mois, vous aurez une sainte convocation; vous ne ferez aucune œuvre de service, et vous célébrerez une fête à l'Éternel pendant sept jours.

13 Et vous présenterez un holocauste, un sacrifice par feu d'odeur agréable à l'Éternel, 13 jeunes taureaux, 2 béliers, 14 agneaux âgés d'un an — ils seront sans défaut —

14 et leur offrande de gâteau de fleur de farine pétrie à l'huile, trois dixièmes par taureau pour les 13 taureaux, deux dixièmes par bélier, pour les 2 béliers,

15 et un dixième par agneau, pour les 14 agneaux;

16 et un bouc en sacrifice pour le péché, en plus de l'holocauste continu, de son offrande de gâteau et de sa libation.

17 Et le second jour, [vous présenterez] 12 jeunes taureaux, 2 béliers, 14 agneaux âgés d'un an, sans défaut;
18 et leur offrande de gâteau et leurs libations pour les taureaux, pour les béliers, et pour les agneaux, d'après leur nombre, selon l'ordonnance;

19 et un bouc en sacrifice pour le péché, en plus de l'holocauste continu et de son offrande de gâteau, et de leurs libations.

20 Et le troisième jour, 11 taureaux, 2 béliers, 14 agneaux âgés d'un an, sans défaut;
21 et leur offrande de gâteau et leurs libations pour les taureaux, pour les béliers, et pour les agneaux, d'après leur nombre, selon l'ordonnance;
22 et un bouc en sacrifice pour le péché, en plus de l'holocauste continu et de son offrande de gâteau et de sa libation.

23 Et le quatrième jour, 10 taureaux, 2 béliers, 14 agneaux âgés d'un an, sans défaut;
24 leur offrande de gâteau et leurs libations pour les taureaux, pour les béliers, et pour les agneaux, d'après leur nombre, selon l'ordonnance;
25 et un bouc en sacrifice pour le péché, en plus de l'holocauste continu, de son offrande de gâteau et de sa libation.

26 Et le cinquième jour, 9 taureaux, 2 béliers, 14 agneaux âgés d'un an, sans défaut;
27 et leur offrande de gâteau et leurs libations pour les taureaux, pour les béliers, et pour les agneaux, d'après leur nombre, selon l'ordonnance;
28 et un bouc en sacrifice pour le péché, en plus de l'holocauste continu, de son offrande de gâteau et de sa libation.

29 Et le sixième jour, 8 taureaux, 2 béliers, 14 agneaux âgés d'un an, sans défaut;
30 et leur offrande de gâteau et leurs libations pour les taureaux, pour les béliers, et pour les agneaux, d'après leur nombre, selon l'ordonnance;
31 et un bouc en sacrifice pour le péché, en plus de l'holocauste continu, de son offrande de gâteau et de sa libation.

32 Et le septième jour, 7 taureaux, 2 béliers, 14 agneaux âgés d'un an, sans défaut;
33 et leur offrande de gâteau et leurs libations pour les taureaux, pour les béliers, et pour les agneaux, d'après leur nombre, selon leur ordonnance;
34 et un bouc en sacrifice pour le péché, en plus de l'holocauste continu, de son offrande de gâteau et de sa libation.

35 Le huitième jour, vous aurez une assemblée solennelle; vous ne ferez aucune œuvre de service.
36 Et vous présenterez un holocauste, un sacrifice par feu d'odeur agréable à l'Éternel, un taureau, un bélier, 7 agneaux âgés d'un an, sans défaut;
37 leur offrande de gâteau et leurs libations pour le taureau, pour le bélier, et pour les agneaux, d'après leur nombre, selon l'ordonnance;
38 et un bouc en sacrifice pour le péché, en plus de l'holocauste continu, de son offrande de gâteau et de sa libation.

39 Vous offrirez ces choses à l'Éternel dans vos jours solennels, en plus de vos vœux et de vos offrandes volontaires, pour vos holocaustes et vos offrandes de gâteau, et vos libations, et vos sacrifices de prospérités.

30 Et Moïse parla aux fils d'Israël selon tout ce que l'Éternel avait commandé à Moïse.

*

Lois sur les vœux

2 Et Moïse parla aux chefs des tribus des fils d'Israël, en disant: C'est ici la parole que l'Éternel a commandée:

3 Quand un homme aura fait un vœu à l'Éternel, ou quand il aura fait un serment, pour lier son âme par un engagement, il ne violera pas sa parole; il fera selon tout ce qui sera sorti de sa bouche.

4 Et si une femme a fait un vœu à l'Éternel, et qu'elle se soit liée par un engagement dans la maison de son père, dans sa jeunesse,

5 et que son père ait entendu son vœu et son engagement par lequel elle a lié son âme, et que son père ait gardé le silence envers elle, tous ses vœux resteront valables¹, et tout engagement par lequel elle aura lié son âme restera valable¹.

— ¹ littéralement: resteront debout; ici et dans tout le passage.

6 Mais si son père la désapprouve¹ le jour où il en a entendu parler, aucun de ses vœux et de ses engagements par lesquels elle a lié son âme ne resteront valables; et l'Éternel lui pardonnera, car son père l'a désapprouvée¹.

— ¹ hébreu: refuser, défendre.

7 Et si elle a un mari, et que son vœu soit sur elle, ou quelque chose qui ait échappé de ses lèvres par quoi elle a lié son âme,

8 et si son mari l'a entendu, et que le jour où il l'a entendu il ait gardé le silence devant elle, ses vœux resteront valables, et ses engagements par lesquels elle aura lié son âme resteront valables.

9 Mais si, le jour où son mari l'aura entendu, il la désapprouve et casse son vœu qui est sur elle et ce qui a échappé de ses lèvres, par quoi elle avait lié son âme, alors l'Éternel lui pardonnera.

10 Mais le vœu d'une veuve, ou d'une femme répudiée — tout ce par quoi elle aura lié son âme — restera valable pour elle.

11 Et si elle a fait un vœu dans la maison de son mari, ou si elle a lié son âme par un serment,

12 et que son mari l'ait entendu et ait gardé le silence devant elle, [et] ne l'ait pas désapprouvée, tous ses vœux resteront valables, et tout engagement par lequel elle aura lié son âme restera valable.

13 Mais si son mari les a expressément cassés le jour où il les a entendus, alors rien de ce qui sera sorti de ses lèvres, vœu¹ ou engagement [lié] sur son âme, ne restera valable; son mari l'a cassé, et l'Éternel lui pardonnera.

— ¹ littéralement: ses vœux.

14 Tout vœu et tout serment par lequel on s'engage à affliger son âme, son mari peut le valider et son mari peut le casser.

15 Et si son mari se tait absolument devant elle, jour après jour, alors il aura validé tous ses vœux, ou tous ses engagements qu'elle a pris sur elle; il les a validés, car il a gardé le silence devant elle le jour où il les a entendus.

16 Mais s'il les a expressément cassés après les avoir entendus, alors il portera l'iniquité de sa femme¹.

— ¹ littéralement: d'elle.

17 Ce sont là les statuts que l'Éternel commanda à Moïse, entre un homme et sa femme, entre un père et sa fille, dans sa jeunesse, dans la maison de son père.

*

La vengeance sur les Madianites – Ordres pour la purification des soldats

31 Et l'Éternel parla à Moïse, en disant:

2 Exécute la vengeance des fils d'Israël sur les Madianites; ensuite tu seras recueilli vers ton peuple.

3 Et Moïse parla au peuple, en disant: Équipez parmi vous des hommes pour l'armée, afin qu'ils marchent¹ contre Madian pour exécuter la vengeance de l'Éternel sur Madian.

— ¹ littéralement: qu'ils soient.

4 Vous enverrez à l'armée 1 000 [hommes] par tribu, de toutes les tribus d'Israël.

5 Et on détacha parmi les milliers d'Israël 1 000 [hommes] par tribu, 12 000 [hommes] équipés pour la guerre;

6 et Moïse les envoya à l'armée, 1 000 par tribu, eux et Phinéas, fils d'Éléazar, le sacrificateur, à la guerre; et il avait dans sa main les ustensiles du lieu saint¹, et² les trompettes au son éclatant.

— ¹ ou: les saints ustensiles. — ² ou: à savoir.

7 Et ils firent la guerre contre Madian, comme l'Éternel l'avait commandé à Moïse, et ils tuèrent tous les hommes¹.

— ¹ littéralement: mâles.

8 Et ils tuèrent les rois de Madian, en plus de leurs tués, Évi, et Rékem, et Tsur, et Hur, et Réba, cinq rois de Madian; et ils tuèrent par l'épée Balaam, fils de Béor.

9 Et les fils d'Israël emmenèrent captives les femmes de Madian et leurs petits enfants, et ils pillèrent tout leur bétail et tous leurs troupeaux et tous leurs biens;

10 et ils brûlèrent par le feu toutes les villes de leurs habitations¹, et tous leurs campements;

— ¹ littéralement: leurs villes dans leurs habitations.

11 et ils emportèrent tout le butin et tout ce qu'ils avaient pris, en hommes et en bêtes;

12 et ils amenèrent les captifs, et ce qu'ils avaient pris, et le butin, à Moïse et à Éléazar, le sacrificateur, et à l'assemblée des fils d'Israël, au camp, dans les plaines de Moab, qui sont près du Jourdain, [en face] de Jéricho.

13 Et Moïse et Éléazar, le sacrificateur, et tous les princes de l'assemblée, sortirent à leur rencontre, hors du camp.

14 Et Moïse se mit en colère contre les commandants de l'armée, les chefs de milliers et les chefs de centaines, qui revenaient du service de la guerre.

15 Et Moïse leur dit: Avez-vous laissé en vie toutes les femmes?

16 Voici, ce sont elles qui, à la parole de Balaam, ont donné occasion aux fils d'Israël de commettre une infidélité contre l'Éternel, dans l'affaire de Péor, et [c'est pourquoi] il y eut un fléau sur l'assemblée de l'Éternel.

17 Et maintenant, tuez tous les garçons¹ parmi les enfants, et tuez toute femme qui a connu un homme, en couchant avec lui;

— ¹ littéralement: mâles.

18 et vous laisserez en vie, pour vous, tous les enfants, les jeunes filles qui n'ont pas couché avec un homme.

19 Et vous — quiconque aura tué un homme¹, et quiconque aura touché quelqu'un de tué — restez hors du camp, sept jours; vous vous purifierez² le troisième jour et le septième jour, vous et vos captifs.

— ¹ littéralement: une âme. — ² littéralement: purifier du péché.

20 Et vous purifierez¹ tout vêtement, et tout objet [fait] de peau, et tout ouvrage en poil de chèvres, et tout ustensile de bois.

— ¹ littéralement: purifier du péché.

21 Et Éléazar le sacrificateur, dit aux hommes de l'armée, qui étaient allés à la guerre: C'est ici le statut de la loi que l'Éternel a commandée à Moïse:

22 [c'est] seulement l'or, et l'argent, le bronze, le fer, l'étain, et le plomb,

23 tout ce qui peut supporter¹ le feu, que vous ferez passer par le feu, et ils seront purs; seulement, on les purifiera² avec l'eau de séparation; et tout ce qui ne peut pas supporter le feu, vous le ferez passer par l'eau.

— ¹ littéralement: ce qui entre dans. — ² littéralement: purifiera du péché.

24 Et vous laverez vos vêtements le septième jour, et vous serez purs; et, après cela, vous entrerez dans le camp.

Partage du butin

25 Et l'Éternel parla à Moïse, en disant:

26 Relève la somme de ce qui a été pris et amené captif, en hommes et en bêtes, toi et Éléazar, le sacrificateur, et les chefs des pères de l'assemblée;

27 et partage le butin par moitié entre ceux qui ont pris part à la guerre, qui sont allés à l'armée, et toute l'assemblée.

28 Et tu prélèveras pour l'Éternel un tribut sur les hommes de guerre qui sont allés à l'armée, un¹ sur 500, tant des hommes que du gros bétail, et des ânes, et du petit bétail;

— ¹ littéralement: une âme.

29 vous le prendrez de leur moitié, et tu le donneras à Éléazar, le sacrificateur, comme offrande élevée à l'Éternel.

30 Et de la moitié qui revient aux¹ fils d'Israël, tu prendras une part sur 50, des hommes, du gros bétail, des ânes, et du petit bétail, de toutes les bêtes, et tu les donneras aux Lévites, qui ont la charge du tabernacle de l'Éternel.

— ¹ littéralement: moitié des.

31 Et Moïse et Éléazar, le sacrificateur, firent comme l'Éternel l'avait commandé à Moïse.

32 Et ce qui fut pris, le reste du pillage dont le peuple de l'armée s'était emparé, était de 675 000 [têtes de] petit bétail,

33 et 72 000 [têtes de] gros bétail,

34 et 61 000 ânes;

35 et les personnes, les femmes qui n'avaient pas couché avec un homme, [étaient] en tout, 32 000 âmes.

36 Et la moitié, la part de ceux qui étaient allés à l'armée, fut, en nombre, de 337 500 [têtes de] petit bétail

37 — et le tribut pour l'Éternel fut de 675 [têtes de] petit bétail —

38 et 36 000 [têtes de] gros bétail, dont le tribut pour l'Éternel fut de 72;

39 et 30 500 ânes, dont le tribut pour l'Éternel fut de 61;

40 et 16 000 personnes, dont le tribut pour l'Éternel fut de 32 âmes.

41 Et Moïse donna le tribut de l'offrande élevée de l'Éternel à Éléazar, le sacrificateur, comme l'Éternel l'avait commandé à Moïse.

42 Et de la moitié qui revenait aux fils d'Israël, que Moïse avait séparée [de celle] des hommes qui avaient été à la guerre

43 (or la moitié qui était à l'assemblée fut de 337 500 [têtes de] petit bétail,

44 et 36 000 [têtes de] gros bétail,

45 et 30 500 ânes,

46 et 16 000 personnes)

47 de cette moitié qui était aux fils d'Israël, Moïse prit une part¹ sur 50 tant des hommes que du bétail, et les donna aux Lévites, qui avaient la charge du tabernacle de l'Éternel, comme l'Éternel l'avait commandé à Moïse.

— ¹ littéralement: l'une part; voir verset 30.

48 Et ceux qui étaient établis sur les milliers de l'armée, les chefs de milliers et les chefs de centaines, s'approchèrent de Moïse;

49 et ils dirent à Moïse: Tes serviteurs ont relevé la somme des hommes de guerre qui sont sous notre main, et il ne manque pas un seul homme d'entre nous.

50 Et nous présentons une offrande à¹ l'Éternel, chacun ce qu'il a trouvé, des objets d'or, des bracelets pour les bras, et des bracelets pour les mains, des bagues, des boucles d'oreilles, et des colliers, afin de faire propitiation pour nos âmes devant l'Éternel.

— ¹ littéralement: offrande (corban) de.

51 Et Moïse et Éléazar, le sacrificateur, prirent d'eux cet or, tous les objets¹ ouvragés.

— ¹ proprement: tout, des objets.

52 Et tout l'or de l'offrande élevée, qu'ils avaient offert à l'Éternel, fut de 16 750 sicles, de la part des chefs de milliers et des chefs de centaines

53 (les hommes de l'armée avaient pillé chacun pour soi).

54 Et Moïse et Éléazar, le sacrificateur, prirent l'or des chefs de milliers et des chefs de centaines, et l'apportèrent à la tente de la Rencontre, comme mémorial pour les fils d'Israël, devant l'Éternel.

*

Partage du pays de Galaad pour les deux tribus et demie

32 Et les troupeaux des fils de Ruben et des fils de Gad étaient en grand nombre, en très grande quantité. Et ils virent le pays de Jahzer et le pays de Galaad, et voici, le lieu convenait à des troupeaux.

2 Et les fils de Gad et les fils de Ruben vinrent, et parlèrent à Moïse et à Éléazar, le sacrificateur, et aux princes de l'assemblée, en disant:

3 Ataroth, et Dibon, et Jahzer, et Nimra, et Hesbon, et Elhalé, et Sebam, et Nebo, et Béon,

4 le pays que l'Éternel a frappé devant l'assemblée d'Israël, est un pays qui convient à des troupeaux, et tes serviteurs ont des troupeaux.

5 Et ils dirent: Si nous avons trouvé grâce à tes yeux, que ce pays soit donné en possession à tes serviteurs; ne nous fais pas passer le Jourdain!

6 Et Moïse dit aux fils de Gad et aux fils de Ruben: Vos frères iront-ils à la guerre, et vous, vous habiterez ici?

7 Et pourquoi découragez-vous les fils d'Israël de passer dans le pays que l'Éternel leur a donné?

8 Ainsi firent vos pères lorsque je les envoyai de Kadès-Barnéa pour voir le pays;

9 ils montèrent jusqu'à la vallée d'Eshcol, et virent le pays; et ils découragèrent les fils d'Israël afin qu'ils n'entrent pas dans le pays que l'Éternel leur avait donné.

10 Et la colère de l'Éternel s'enflamma ce jour-là, et il jura, en disant:

11 Si les hommes qui sont montés d'Égypte, depuis l'âge de 20 ans et au-dessus, voient la terre¹ que j'ai promise par serment à Abraham, à Isaac, et à Jacob! Car ils ne m'ont pas pleinement suivi,

— ¹ hébraïsme pour: Les hommes... ne verront absolument pas la terre.

12 excepté Caleb, fils de Jephunné, le Kenizien, et Josué, fils de Nun, car ils ont pleinement suivi l'Éternel.

13 Et la colère de l'Éternel s'enflamma contre Israël, et il les a fait errer dans le désert 40 ans, jusqu'à ce qu'ait péri toute la génération qui avait fait ce qui est mauvais aux yeux de l'Éternel.

14 Et voici, vous vous êtes levés à la place de vos pères, une progéniture d'hommes pécheurs, pour augmenter encore l'ardeur de la colère de l'Éternel contre Israël.

15 Si vous vous détournez de lui, il le laissera encore dans le désert, et vous détruirez tout ce peuple.

16 Et ils s'approchèrent de lui, et dirent: Nous bâtirons ici des enclos pour nos troupeaux, et des villes pour nos petits enfants;

17 et nous nous équiperons rapidement en armes [pour marcher] devant les fils d'Israël, jusqu'à ce que nous les ayons introduits dans leur lieu; et nos petits enfants habiteront dans les villes fortes, à cause des habitants du pays.

18 Nous ne reviendrons pas dans nos maisons, jusqu'à ce que les fils d'Israël aient pris possession chacun de son héritage;

19 car nous n'hériterons pas avec eux de l'autre côté du Jourdain, ni plus loin, parce que notre héritage nous est échu, à nous, de ce côté du Jourdain, vers le [soleil] levant.

20 Et Moïse leur dit: Si vous faites cela, si vous vous équipez devant l'Éternel pour la guerre,

21 et que tous ceux d'entre vous qui sont équipés passent le Jourdain devant l'Éternel, jusqu'à ce qu'il ait dépossédé ses ennemis devant lui,

22 et que le pays soit soumis devant l'Éternel, et qu'ensuite vous vous en retourniez, alors vous serez innocents envers l'Éternel et envers Israël; et ce pays-ci sera votre possession devant l'Éternel.

23 Mais si vous ne faites pas ainsi, voici, vous pécherez contre l'Éternel; et sachez que votre péché vous trouvera.

24 Bâtessez-vous des villes pour vos petits enfants, et des enclos pour vos troupeaux! Et ce qui est sorti de votre bouche, faites-le!

25 Et les fils de Gad et les fils de Ruben parlèrent à Moïse, en disant: Tes serviteurs feront comme mon seigneur l'a commandé.

26 Nos petits enfants, nos femmes, nos troupeaux et toutes nos bêtes seront là, dans les villes de Galaad;
27 et tes serviteurs, tous équipés pour l'armée, passeront devant l'Éternel [pour aller] à la guerre, comme mon seigneur l'a dit.

28 Et Moïse donna des ordres à leur sujet à Éléazar, le sacrificateur, et à Josué, fils de Nun, et aux chefs des pères des tribus des fils d'Israël;

29 et Moïse leur dit: Si les fils de Gad et les fils de Ruben passent avec vous le Jourdain devant l'Éternel, tous équipés pour la guerre, et que le pays soit soumis devant vous, alors vous leur donnerez le pays de Galaad en possession.

30 Mais s'ils ne passent pas en armes avec vous, alors ils auront des possessions au milieu de vous dans le pays de Canaan.

31 Et les fils de Gad et les fils de Ruben répondirent, en disant: Nous ferons ce que l'Éternel a dit à tes serviteurs;

32 nous passerons en armes devant l'Éternel dans le pays de Canaan, et la possession de notre héritage de ce côté du Jourdain sera à nous.

33 Et Moïse leur donna — aux fils de Gad, et aux fils de Ruben, et à la demi-tribu de Manassé, fils de Joseph — le royaume de Sihon, roi des Amoréens, et le royaume d'Og, roi de Basan, le pays, selon ses villes et leurs territoires, les villes du pays environnant.

34 Et les fils de Gad bâtirent Dibon, et Ataroth, et Aroër,

35 et Atroth-Shophan, et Jahzer, et Jogbeha,

36 et Beth-Nimra, et Beth-Haran, villes fortes, et des enclos pour le petit bétail.

37 Et les fils de Ruben bâtirent Hesbon, et Elhalé, et Kiriathaïm,

38 et Nebo, et Baal-Méon, dont les noms furent changés, et Sibma; et ils donnèrent d'autres noms aux¹ villes qu'ils bâtirent.

— ¹ littéralement: ils appelèrent de noms les noms des.

39 Et les fils de Makir, fils de Manassé, allèrent dans [le pays de] Galaad, et le prirent, et dépossédèrent les Amoréens qui y étaient.

40 Et Moïse donna Galaad à Makir, fils de Manassé, et il y habita.

41 Et Jaïr, fils de Manassé, alla, et prit leurs bourgs, et les appela bourgs de Jaïr¹.

— ¹ ou: Havoth-Jaïr; Havoth: villages de huttes.

42 Et Nobakh alla, et prit Kenath et les villages qui en dépendent, et il l'appela Nobakh, d'après son nom.

*

Étapes du peuple pendant leur voyage dans le désert

33 Ce sont ici les étapes des fils d'Israël, qui sortirent du pays d'Égypte, selon leurs armées, sous la main de Moïse et d'Aaron.

2 Et Moïse écrivit leurs départs, selon leurs étapes, suivant le commandement de l'Éternel; et ce sont ici leurs étapes, selon leurs départs.

3 Ils partirent de Ramsès, le premier mois, le 15^{ème} jour du premier mois; le lendemain de la Pâque, les fils d'Israël sortirent à main levée, aux yeux de tous les Égyptiens;

4 et les Égyptiens enterraient ceux que l'Éternel avait frappés parmi eux, tous les premiers-nés; et l'Éternel avait exercé des jugements contre leurs dieux.

5 Et les fils d'Israël partirent de Ramsès, et dressèrent leur camp à Succoth.

6 Et ils partirent de Succoth, et dressèrent leur camp à Étham, qui est à l'extrémité du désert.

7 Et ils partirent d'Étham et retournèrent à Pi-Hahiroth, qui est en face de Baal-Tsephon, et dressèrent leur camp devant Migdol.

8 Et ils partirent de devant Hahiroth, et passèrent au milieu de la mer, vers le désert, et allèrent le chemin de trois jours dans le désert d'Étham, et dressèrent leur camp à Mara.

9 Et ils partirent de Mara, et vinrent à Élim; et à Élim, il y avait 12 sources d'eau et 70 palmiers, et ils dressèrent leur camp là.

10 Et ils partirent d'Élim, et dressèrent leur camp près de la mer Rouge.

11 Et ils partirent de la mer Rouge, et dressèrent leur camp dans le désert de Sin.

12 Et ils partirent du désert de Sin, et dressèrent leur camp à Dophka.

13 Et ils partirent de Dophka, et dressèrent leur camp à Alush.

- 14 Et ils partirent d'Alush, et dressèrent leur camp à Rephidim, où il n'y avait pas d'eau à boire pour le peuple.
15 Et ils partirent de Rephidim, et dressèrent leur camp dans le désert de Sinaï.
16 Et ils partirent du désert de Sinaï, et dressèrent leur camp à Kibroth-Hattaava.
17 Et ils partirent de Kibroth-Hattaava, et dressèrent leur camp à Hatséroth.
18 Et ils partirent de Hatséroth, et dressèrent leur camp à Rithma.
19 Et ils partirent de Rithma, et dressèrent leur camp à Rimmon-Pérets.
20 Et ils partirent de Rimmon-Pérets, et dressèrent leur camp à Libna.
21 Et ils partirent de Libna, et dressèrent leur camp à Rissa.
22 Et ils partirent de Rissa, et dressèrent leur camp à Kehélatha.
23 Et ils partirent de Kehélatha, et dressèrent leur camp dans la montagne de Shapher.
24 Et ils partirent de la montagne de Shapher, et dressèrent leur camp à Harada.
25 Et ils partirent de Harada, et dressèrent leur camp à Makhéloth.
26 Et ils partirent de Makhéloth, et dressèrent leur camp à Thakhath.
27 Et ils partirent de Thakhath, et dressèrent leur camp à Thérakh.
28 Et ils partirent de Thérakh, et dressèrent leur camp à Mithka.
29 Et ils partirent de Mithka, et dressèrent leur camp à Hashmona.
30 Et ils partirent de Hashmona, et dressèrent leur camp à Moséroth.
31 Et ils partirent de Moséroth, et dressèrent leur camp à Bené-Jaakan.
32 Et ils partirent de Bené-Jaakan, et dressèrent leur camp à Hor-Guidgad.
33 Et ils partirent de Hor-Guidgad, et dressèrent leur camp à Jotbatha.
34 Et ils partirent de Jotbatha, et dressèrent leur camp à Abrona.
35 Et ils partirent d'Abrona, et dressèrent leur camp à Étsion-Guéber.
36 Et ils partirent d'Etsion-Guéber, et dressèrent leur camp dans le désert de Tsin, qui est Kadès.
37 Et ils partirent de Kadès, et dressèrent leur camp dans la montagne de Hor, à l'extrémité du pays d'Édom.

38 Et Aaron le sacrificateur monta sur la montagne de Hor, suivant le commandement de l'Éternel, et il y mourut, la 40^{ème} année après que les fils d'Israël furent sortis du pays d'Égypte, le cinquième mois, le premier [jour] du mois;

39 et Aaron était âgé de 123 ans, quand il mourut sur la montagne de Hor.

40 Et le Cananéen, roi d'Arad, qui habitait le Néguev¹, dans le pays de Canaan, apprit que les fils d'Israël venaient.

— ¹ nom de la contrée située au sud de Juda, vers le désert.

41 Et ils partirent de la montagne de Hor, et dressèrent leur camp à Tsalmona.

42 Et ils partirent de Tsalmona, et dressèrent leur camp à Punon.

43 Et ils partirent de Punon, et dressèrent leur camp à Oboth.

44 Et ils partirent d'Oboth, et dressèrent leur camp à Ijim-Abarim¹, sur la frontière de Moab.

— ¹ ou: aux monceaux d'Abarim.

45 Et ils partirent d'Ijim, et dressèrent leur camp à Dibon-Gad.

46 Et ils partirent de Dibon-Gad, et dressèrent leur camp à Almon-Diblathaïm.

47 Et ils partirent d'Almon-Diblathaïm, et dressèrent leur camp dans les montagnes d'Abarim, devant Nebo.

48 Et ils partirent des montagnes d'Abarim, et dressèrent leur camp dans les plaines de Moab, près du Jourdain, [en face] de Jéricho;

49 et ils dressèrent leur camp près du Jourdain, depuis Beth-Jeshimoth jusqu'à Abel-Sittim¹, dans les plaines de Moab.

— ¹ plaine des acacias.

Instructions pour la conquête du pays

50 Et l'Éternel parla à Moïse, dans les plaines de Moab, près du Jourdain, [en face] de Jéricho, en disant:

51 Parle aux fils d'Israël, et dis-leur: Quand vous aurez passé le Jourdain [et que vous serez entrés] dans le pays de Canaan,

52 vous déposséderez tous les habitants du pays devant vous, et vous détruirez toutes leurs figures sculptées, et vous détruirez toutes leurs images de métal fondu, et vous détruirez tous leurs hauts lieux;

53 et vous prendrez possession du pays, et vous y habiterez, car je vous ai donné le pays pour le posséder.

54 Et vous recevrez le pays en héritage par le sort, selon vos familles; à ceux qui sont nombreux, vous augmenterez leur héritage, et à ceux qui sont peu nombreux, vous diminuerez leur héritage; là où le sort tombera, là sera [l'héritage] de chacun; vous hériterez selon les tribus de vos pères.

55 Mais si vous ne dépossédez pas devant vous les habitants du pays, ceux d'entre eux que vous laisserez de reste seront comme des piquants dans vos yeux et comme des épines dans vos côtés, et ils vous opprimeront dans le pays que vous habiterez.

56 Et il arrivera que ce que j'avais pensé leur faire, c'est à vous que je le ferai.

*

Les limites du pays de Canaan

34 Et l'Éternel parla à Moïse, en disant:

2 Commande aux fils d'Israël, et dis-leur: Quand vous serez entrés dans le pays de Canaan, celui-ci sera le pays qui vous reviendra en héritage, le pays de Canaan selon ses limites.

3 Votre côté sud sera depuis le désert de Tsin, le long d'Édom, et votre frontière sud sera depuis l'extrémité de la mer Salée, vers l'est;

4 et votre frontière tournera au sud de la montée d'Akrabbim, et passera vers Tsin; et elle s'étendra¹ au sud de Kadès-Barnéa, et sortira par Hatsar-Addar, et passera vers Atsmon;

— ¹ littéralement: ses issues seront; ici et ailleurs.

5 et la frontière tournera depuis Atsmon vers le torrent d'Égypte, et aboutira¹ à la mer.

— ¹ littéralement: ses issues seront; ici et ailleurs.

6 Et, pour frontière ouest, vous aurez la grande mer et [ses] côtes; ce sera là votre frontière ouest.

7 Et ce sera ici votre frontière nord: depuis la grande mer, vous tracerez [une ligne] pour vous jusqu'à la montagne de Hor;

8 depuis la montagne de Hor, vous tracerez [une ligne] jusqu'à l'entrée de Hamath, et la frontière aboutira vers Tsedad;

9 et la frontière sortira vers Ziphron, et aboutira à Hatsar-Énan; ce sera là votre frontière nord.

10 Et vous vous tracerez, pour frontière est, [une ligne] de Hatsar-Énan à Shepham;

11 et la frontière descendra de Shepham, vers Ribla, à l'est d'Aïn; et la frontière descendra, et touchera l'extrémité¹ de la mer de Kinnéreth, à l'est;

— ¹ littéralement: l'épaule.

12 et la frontière descendra au Jourdain, et aboutira à la mer Salée. Ce sera là votre pays, selon ses limites, tout autour.

13 Et Moïse commanda aux fils d'Israël, en disant: C'est là le pays que vous recevrez en héritage par le sort, celui que l'Éternel a commandé de donner aux neuf tribus et à la demi-tribu;

14 car la tribu des fils de Ruben, selon leurs maisons de pères, et la tribu des fils de Gad, selon leurs maisons de pères, et la demi-tribu de Manassé, ont déjà pris leur héritage.

15 Les deux tribus et la demi-tribu ont pris leur héritage en deçà du Jourdain, [en face] de Jéricho, à l'est, vers le soleil levant.

Les responsables du partage du pays

16 Et l'Éternel parla à Moïse, en disant:

17 Ce sont ici les noms des hommes qui vous partageront le pays: Éléazar le sacrificateur, et Josué, fils de Nun.

18 Et vous prendrez un prince de chaque tribu, pour faire le partage du pays.

19 Et ce sont ici les noms des hommes: Pour la tribu de Juda, Caleb, fils de Jephunné;

20 et pour la tribu des fils de Siméon, Samuel, fils d'Ammihud;

21 pour la tribu de Benjamin, Élidad, fils de Kision;

22 et pour la tribu des fils de Dan, un prince, Bukki, fils de Jogli;

23 pour les fils de Joseph, pour la tribu des fils de Manassé, un prince, Hanniel, fils d'Éphod;

24 et pour la tribu des fils d'Éphraïm, un prince, Kemuel, fils de Shiphtan;

25 et pour la tribu des fils de Zabulon, un prince, Élitsaphan, fils de Parnac;

26 et pour la tribu des fils d'Issacar, un prince, Paltiel, fils d'Azzan;

27 et pour la tribu des fils d'Aser, un prince, Akhihud, fils de Shelomi;

28 et pour la tribu des fils de Nephthali, un prince, Pedahel, fils d'Ammihud.

29 Ce sont là ceux à qui l'Éternel commanda de distribuer l'héritage aux fils d'Israël dans le pays de Canaan.

*

Les 48 villes attribuées aux Lévites

35 Et l'Éternel parla à Moïse, dans les plaines de Moab, près du Jourdain, [en face] de Jéricho, en disant:

2 Commande aux fils d'Israël qu'ils donnent aux Lévites, sur l'héritage de leur possession, des villes pour y habiter. Vous donnerez aussi aux Lévites les environs de ces villes, autour d'elles.

3 Et ils auront les villes pour y habiter, et leurs environs seront pour leur bétail et pour leurs biens et pour tous leurs animaux.

4 Et les environs des villes que vous donnerez aux Lévites seront de 1 000 coudées tout autour, depuis la muraille de la ville et au-dehors.

5 Et vous mesurerez, en dehors de la ville, le côté est, 2 000 coudées, et le côté sud, 2 000 coudées, et le côté ouest, 2 000 coudées, et le côté nord, 2 000 coudées; et la ville sera au milieu; ce seront là les environs de leurs villes.

6 Et [parmi] les villes que vous donnerez aux Lévites, [il y aura] 6 villes de refuge, que vous donnerez pour que le meurtrier s'y enfuie; et en plus de celles-là, vous donnerez 42 villes.

7 Toutes les villes que vous donnerez aux Lévites seront 48 villes, elles et leurs environs.

8 Et quant aux villes que vous donnerez sur la possession des fils d'Israël, de ceux qui en auront beaucoup vous en prendrez beaucoup, et de ceux qui en auront peu vous en prendrez peu; chacun donnera de ses villes aux Lévites, en proportion de l'héritage qu'il aura reçu en partage.

Les six villes de refuge

9 Et l'Éternel parla à Moïse, en disant:

10 Parle aux fils d'Israël, et dis-leur: Quand vous aurez passé le Jourdain [et que vous serez entrés] dans le pays de Canaan,

11 alors vous vous établirez des villes; elles seront pour vous des villes de refuge, et le meurtrier qui, par mégarde¹, aura frappé à mort quelqu'un, s'y enfuira.

— ¹ ailleurs: par erreur, par ignorance.

12 Et ce seront pour vous des villes de refuge pour échapper au vengeur, afin que le meurtrier ne meure pas avant d'avoir comparu en jugement devant l'assemblée.

13 Et les villes que vous donnerez seront pour vous six villes de refuge;

14 vous donnerez trois de ces villes de l'autre côté du Jourdain, et vous donnerez trois de ces villes dans le pays de Canaan; ce seront des villes de refuge.

15 Ces six villes serviront de refuge aux fils d'Israël, et à l'étranger, et à celui qui séjourne parmi eux, afin que quiconque aura, par mégarde, frappé quelqu'un à mort, s'y enfuie.

16 Mais s'il l'a frappé avec un instrument en fer, et qu'il meure, il est meurtrier¹; le meurtrier sera certainement mis à mort.

17 Et s'il l'a frappé avec une pierre qu'il tenait à la main, [et] dont on puisse mourir, et qu'il meure, il est meurtrier; le meurtrier sera certainement mis à mort.

18 Ou s'il l'a frappé avec un instrument en bois qu'il tenait à la main, [et] dont on puisse mourir, et qu'il meure, il est meurtrier; le meurtrier sera certainement mis à mort.

19 Le vengeur du sang mettra à mort le meurtrier; quand il le rencontrera, c'est lui qui le mettra à mort.

20 Et s'il l'a poussé par haine, ou s'il a jeté [quelque chose] sur lui avec préméditation, et qu'il meure,

21 ou qu'il l'ait frappé de la main par inimitié, et qu'il meure, celui qui l'a frappé sera certainement mis à mort, il est meurtrier; le vengeur du sang mettra à mort le meurtrier quand il le rencontrera.

22 Mais s'il l'a poussé subitement, sans inimitié, ou s'il a jeté sur lui un objet quelconque, sans préméditation, 23 ou si, n'étant pas son ennemi et ne cherchant pas son mal, il fait tomber sur lui, sans la voir, quelque pierre qui puisse le faire mourir, et qu'il meure,

24 alors l'assemblée jugera entre celui qui a frappé et le vengeur du sang, selon ces ordonnances¹;

— ¹ ou: jugements.

25 et l'assemblée délivrera le meurtrier de la main du vengeur du sang, et l'assemblée le fera retourner dans la ville de son refuge où il s'était enfui; et il y restera jusqu'à la mort du grand sacrificateur qu'on a oint de l'huile sainte.

26 Mais si le meurtrier vient à sortir des limites de la ville de son refuge, où il s'est enfui,

27 et que le vengeur du sang le trouve en dehors des limites de la ville de son refuge, et que le vengeur du sang tue le meurtrier, le sang ne sera pas sur lui;

28 car le meurtrier¹ doit rester dans la ville de son refuge jusqu'à la mort du grand sacrificateur; et après la mort du grand sacrificateur, il retournera dans la terre² de sa possession.

— ¹ littéralement: il. — ² ailleurs: pays.

29 Et ces choses seront pour vous un statut de droit¹, pour vos générations, partout où vous habiterez.

— ¹ ailleurs: jugement.

30 Si quelqu'un frappe à mort une personne, le meurtrier sera tué¹ sur la parole² de témoins; mais un seul témoin ne rendra pas témoignage³ contre quelqu'un, pour le faire mourir.

— ¹ hébreu: le tueur sera tué. — ² littéralement: bouche. — ³ littéralement: ne répondra pas.

31 Et vous ne prendrez pas de rançon pour la vie du meurtrier qui est coupable d'avoir tué¹; mais il sera certainement mis à mort.

— ¹ coupable de mort.

32 Et vous ne prendrez pas de rançon pour celui qui s'est enfui dans la ville de son refuge, pour qu'il retourne habiter dans le pays avant¹ la mort du sacrificateur.

33 Et vous ne profanerez pas le pays où vous êtes, car le sang profane le pays; et l'expiation du sang ne pourra être faite, pour le pays où il a été versé, que par le sang de celui qui l'a versé.

34 Et vous ne rendrez pas impur le pays où vous habitez, au milieu duquel j'habite; car moi, l'Éternel, j'habite au milieu des fils d'Israël.

*

Les filles qui héritent de leur père doivent se marier dans leur tribu

36 Et les chefs des pères de la famille des fils de Galaad, fils de Makir, fils de Manassé, d'entre les familles des fils de Joseph, s'approchèrent et parlèrent devant Moïse et devant les princes, chefs des pères des fils d'Israël,

2 et ils dirent: L'Éternel a commandé à mon seigneur de donner le pays en héritage par le sort aux fils d'Israël, et mon seigneur a reçu de l'Éternel l'ordre de donner l'héritage de Tselophkhad, notre frère, à ses filles.

3 Or, si elles se marient à l'un des fils des [autres] tribus des fils d'Israël, leur héritage sera ôté de l'héritage de nos pères, et sera ajouté à l'héritage de la tribu à laquelle elles viendront à appartenir; et il sera ôté de l'héritage qui nous a été attribué par le sort..

4 Et quand le Jubilé des fils d'Israël arrivera, alors leur héritage sera ajouté à celui de la tribu à laquelle elles appartiendront; et leur héritage sera ôté de celui de la tribu de nos pères.

5 Et Moïse commanda aux fils d'Israël, sur l'ordre de l'Éternel, en disant: La tribu des fils de Joseph a dit juste.

6 C'est ici la parole que l'Éternel a commandée au sujet des filles de Tselophkhad, en disant: Elles se marieront à qui leur semblera¹ bon; seulement, qu'elles se marient dans la famille de la tribu de leurs pères,

— ¹ littéralement: de qui, à leurs yeux, il semblera.

7 afin que l'héritage parmi fils d'Israël ne passe pas de tribu en tribu; car les fils d'Israël seront attachés chacun à l'héritage de la tribu de ses pères.

8 Et toute fille qui possédera un héritage dans les tribus des fils d'Israël, sera mariée à quelqu'un de la famille de la tribu de son père, afin que les fils d'Israël possèdent chacun l'héritage de ses pères,

9 et qu'un héritage ne passe pas d'une tribu à une autre tribu; car les tribus des fils d'Israël resteront attachées chacune à son héritage.

10 Comme l'Éternel l'avait commandé à Moïse, ainsi firent les filles de Tselophkhad;

11 et Makhla, Thirtsa, et Hogla, et Milca, et Noa, filles de Tselophkhad se marièrent aux fils de leurs oncles.

12 Elles furent mariées à ceux qui étaient des familles des fils de Manassé, fils de Joseph; et leur héritage resta¹ dans la tribu de la famille de leur père.

— ¹ littéralement: fut.

13 Ce sont là les commandements et les ordonnances que l'Éternel prescrivit¹ par Moïse aux fils d'Israël, dans les plaines de Moab, près du Jourdain, [en face] de Jéricho.²

— ¹ ailleurs: commanda. — ² date: A.C. 1451.